

RAPPORT ANNUEL 2024

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES
PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



Accréditation
N°4-0023
Portée
disponible sur
www.cofrac.fr



certification
ISO 9001 : 2015
ISO 14001 : 2015

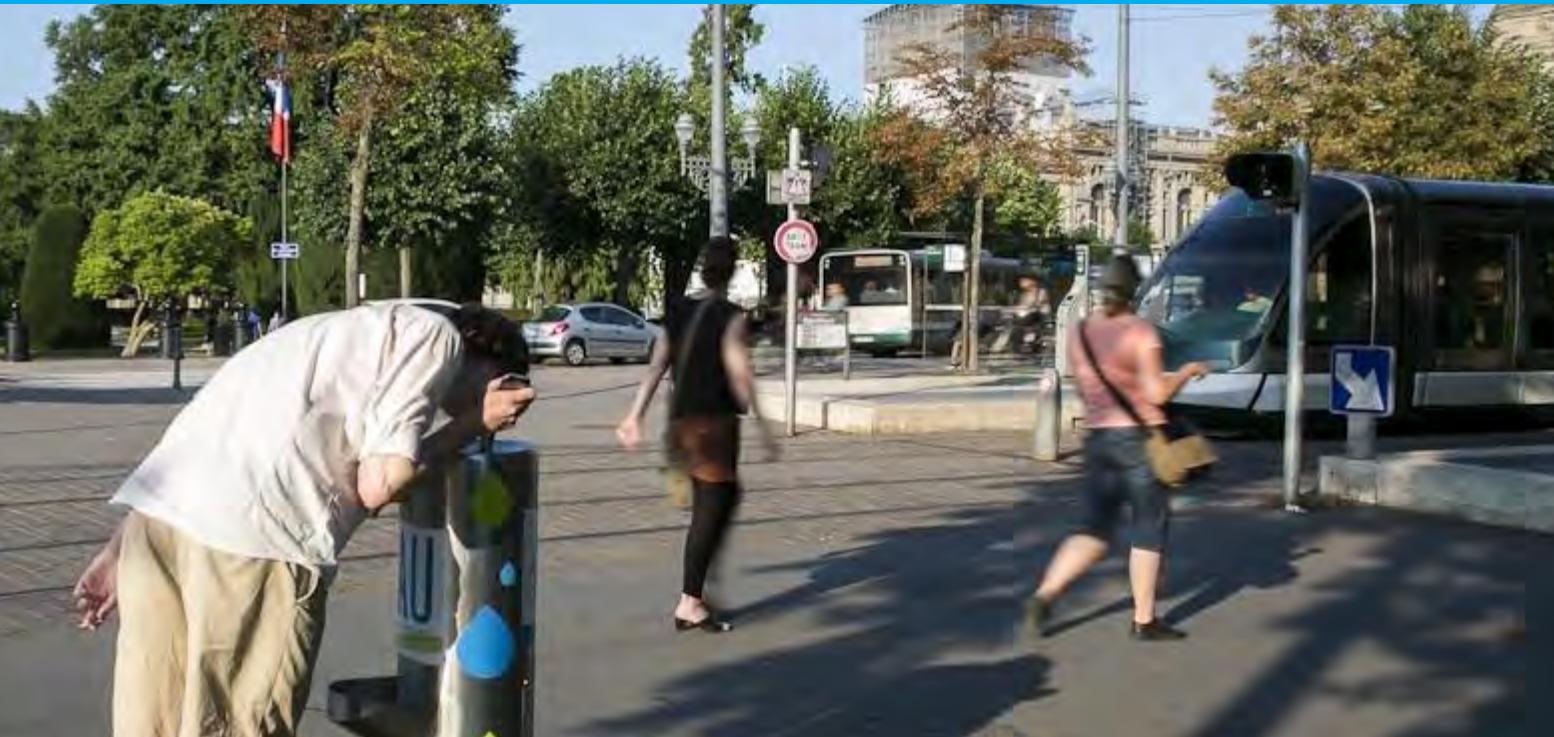


certification
ISO 45001 : 2018
A1868 - Service de l'eau et de l'assainissement

SOMMAIRE

ORGANISATION DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ...	4-29
GOUVERNANCE ET COMPÉTENCES	5-8
RESSOURCES HUMAINES	9-14
TEMPS FORTS 2024	15-18
INDICATEURS DE PERFORMANCE	19-27
EAU	20-23
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	24-27
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	27
CHIFFRES CLÉS EAU ET ASSAINISSEMENT	28-29
L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE.....	30-54
PRODUIRE	31-37
DISTRIBUER	38-54
L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES	55-76
COLLECTER	56-70
TRAITER	71-76
PROJETS ET INNOVATIONS	77-87
ANTICIPER	78-82
INNOVER	83-84
PARTAGER	85-87
FINANCES ET GESTION DES ABONNÉ·ES	88-115
FACTURER	89-104
GÉRER	105-115
ANNEXES	116

ORGANISATION DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



GOUVERNANCE ET COMPÉTENCES

L'EUROMÉTROPOLE, GARANTE D'UN SERVICE PUBLIC ÉQUITABLE SUR L'ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE

L'Eurométropole de Strasbourg assure l'autorité organisatrice du service public d'Eau et d'Assainissement pour l'ensemble de ses communes membres (33 communes). Elle est garante de l'organisation d'un service public équitable sur l'ensemble de son territoire dans ses missions de :

- maintien d'un service d'Eau et d'Assainissement d'excellente qualité,
- programmation des travaux (besoin et faisabilité, niveaux d'investissements, gestion patrimoniale...),
- définition du prix de l'eau,
- garantie d'une production et d'une distribution d'eau potable de qualité en quantité suffisante dans le respect des normes en vigueur,
- garantie d'une collecte et d'un traitement des eaux usées et pluviales efficents dans le respect des normes en vigueur, en veillant à limiter les impacts,
- protection de l'environnement de façon à garantir le retour au bon état écologique des cours d'eau

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU, QUI FAIT QUOI ?

L'Eurométropole de Strasbourg assure l'autorité organisatrice et la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de son territoire.

Le contrôle, l'entretien, l'exploitation des sites de production et la distribution d'eau potable sont répartis entre la régie de l'Eurométropole et le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) comme suit :

- par la régie de l'Eurométropole : Bischheim, Eckbolsheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Oberhausbergen, Ostwald, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Wolfsheim (**soit 90 % de la population de l'Eurométropole**),
- par le SDEA sur les 21 communes périphériques (soit 10 % de la population de l'Eurométropole) : Achenheim, Blaesheim, Breuschwickerheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim, Lampertheim, La Wantzenau, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberschaeffolsheim, Osthoffen, Plobsheim et Vendenheim.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SDEA

L'Eurométropole de Strasbourg mène en régie propre l'essentiel des missions d'assainissement et assure l'autorité organisatrice et la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des communes de son territoire.

Le contrôle, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement sont répartis entre la régie de l'Eurométropole et le SDEA comme suit :

- par la régie de l'Eurométropole de Strasbourg les communes de Strasbourg, Achenheim, Breuschwickerheim, Eckbolsheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Osthoffen et Wolfsheim,
- par le SDEA dans les 23 autres communes de l'Eurométropole.

L'exploitation de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau est confiée à un délégataire, la SOciété de Valorisation des Effluents de l'Eurométropole de Strasbourg (SOVEES) titulaire du contrat de délégation de service public du 01/10/2023 au 31/12/2031.

Les autres stations (Plobsheim et Achenheim, ainsi que les stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim) sont gérées par la régie de l'Eurométropole.

Convention de partenariat avec le SDEA

Le partenariat entre l'Eurométropole de Strasbourg et le SDEA est régi par la convention de partenariat. Compte-tenu de son échéance en 2026, un comité de pilotage a réuni les élus des 2 partenaires le 25 novembre 2024 afin d'évaluer la mise en œuvre de la convention en cours (2020-2026) et statuer sur sa poursuite. Il a été décidé d'instaurer une mission d'échange et d'analyse regroupant les élus et les services des 2 partenaires sur l'année 2025 afin de définir les évolutions nécessaires de la convention.

LA COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT

Instituée en 2014, la Commission Eau et Assainissement poursuit ses travaux avec ses nouveaux représentants désignés par le conseil de l'Eurométropole du 28 août 2020.

Cette commission a un rôle consultatif sur toute question ou tout projet en matière d'eau et d'assainissement.

Elle fait des propositions et participe à la politique en matière d'eau et d'assainissement sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Les missions de cette commission sont les suivantes :

- elle est consultée par la Présidente sur toute question ou tout projet intéressant les services publics et équipements d'eau et d'assainissement ;
- elle peut transmettre à la Présidente toute proposition concernant tout problème d'intérêt intercommunal en rapport avec l'eau et l'assainissement ;
- elle peut se saisir, examiner et rendre un avis sur tous les sujets relatifs à l'eau et à l'assainissement, et notamment ceux spécifiques à la fonction d'autorité organisatrice de la compétence eau et assainissement sur son territoire, définie au IX de l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- elle peut être chargée de rendre plus particulièrement un avis préalable à une délibération qui serait proposée au conseil de l'Eurométropole sur ces mêmes domaines ;
- elle participe aux réflexions sur l'évolution de la gouvernance eau et assainissement sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

BILAN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT

La Commission Eau et Assainissement s'est réunie sept fois en 2024.

La Commission a poursuivi ses travaux sur les thématiques suivantes :

- le rachat de la société BIOGENERE (biométhane de la station d'épuration de La Wantzenau),
- le Plan Général pour la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE),
- la Régie de l'Eau de l'Eurométropole,
- l'actualisation du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),
- le rapport annuel Eau et assainissement,
- le nouveau contrat de Délégation de Service Public de la station d'épuration de Strasbourg La Wantzenau,
- l'avancement du Schéma Directeur d'Assainissement,
- les évolutions des redevances de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

L'année 2024 a vu la mise en œuvre effective, au sein des services de l'Eurométropole de Strasbourg, de la Direction Eau et risques environnementaux (DERE) qui porte la fonction d'« Autorité Organisatrice de l'Eau » et une triple responsabilité :

- la gestion du cycle de l'eau dans sa globalité ;
- la conception et la conduite d'une politique globale de préservation et de gestion de la ressource en eau (en qualité et en quantité) ;
- le pilotage des risques environnementaux, majoritairement liés aux enjeux de l'eau.

Au sein de la DERE, le service Eau et assainissement et ses 305 agent·es mettent en œuvre le « petit cycle » de l'eau : protection, prélèvement, distribution, collecte, épuration et restitution au milieu naturel.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

La Présidente de l'Eurométropole a saisi en 2023 le Conseil de Développement (CODEV) sur les 2 thèmes suivants :

- comment accompagner le territoire dans la prise de conscience des enjeux liés à l'eau ?
- comment favoriser la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire pour préserver la ressource eau ?

Dans son rapport remis en juin 2024, le CODEV a proposé 30 préconisations qui se déclinent sur 2 axes :

- sensibiliser et communiquer
- mobiliser et agir

L'ensemble des actions s'intégrant dans un « Schéma Directeur de l'Eau » à établir par la DERE.

L'analyse et la mise en œuvre de ces préconisations se fera en partenariat entre la DERE, le service Eau et assainissement et les représentants du CODEV.





RESSOURCES HUMAINES

DES AGENT·ES AU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT **COMPÉTENCE ET DISPONIBILITÉ**

L'eau est un bien commun et le service public de l'Eau et de l'Assainissement a pour vocation d'œuvrer quotidiennement dans l'intérêt de toutes et tous. Cette vocation et cette responsabilité sont partagées par l'ensemble des 305 agent·es du service.

Leur implication permet de fournir aux usagers et usagères l'eau potable et l'assainissement des eaux usées au juste prix tout en préservant un haut niveau de qualité et d'investissements. L'Eau et l'Assainissement sont des services publics à caractère industriel et commercial qui fonctionnent 7j/7 et 24 h/24, 365 jours par an, grâce à des équipes de permanence et d'astreinte.

LES MÉTIERS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de remplir ses missions, le service Eau et Assainissement intègre de nombreux métiers. Pour produire l'eau destinée à la consommation : agent·es de maintenance, électromécanicien·nes, automaticien·nes, ingénieur·es...

Pour distribuer l'eau aux abonné·es et assurer la continuité du service : terrassiers, terrassières, monteurs, monteuses, surveillant·es de travaux, opérateurs, opératrices en recherche de fuites, magasiniers, magasinières, ingénieur·es, agent·es et responsables de permanence...

Pour entretenir le réseau d'assainissement : égoutiers, égoutières, électromécanicien·nes, métalliers, métallières, mécanicien·nes, maçon·nes, magasiniers, magasinières, surveillant·es de travaux, technicien·nes, ingénieur·es...

Pour traiter les eaux usées : conducteurs, conductrices de station d'épuration, électromécanicien·nes, agent·es de maintenance, technicien·nes, ingénieur·es...

Pour suivre la qualité de l'eau potable, ainsi que surveiller et adapter les réseaux : technicien·nes qualité, ingénieur·es d'études, instrumentistes, préleveurs-contrôleurs, préleveuses-contrôleuses, dessinateurs-projeteurs, dessinatrices-projeteuses, opérateurs-géomètres, opératrices-géomètres, ...

Pour assurer la gestion des abonné·es: relevageurs, relevageuses de compteurs, gestionnaires de clientèle, enquêteurs, enquêteuses.

Pour assurer le fonctionnement du service et le suivi administratif : assistant·es et responsables ressources humaines, communication, qualité et juridique, comptables, secrétaires, cadres administratifs et direction.

Au total 305 agent·es répartis sur près de 45 métiers différents sont nécessaires au bon fonctionnement des systèmes d'eau et d'assainissement.

FORMATION

En 2024, 187 agent·es du service Eau et Assainissement ont suivi 680 jours de formation. Les formations en sécurité ont représenté 66 % du nombre total de jours de formation et ont concerné principalement le certificat d'aptitude au travail en espace confiné (CATEC), le secourisme, l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), le recyclage des habilitations électriques, certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) et permis...

Les autres formations étaient destinées à maintenir à jour les connaissances des agent·es (formations techniques, évolutions réglementaires, outils informatiques, management...) et à accompagner leur évolution professionnelle (préparation aux concours et examens).

Au cours de l'année 2024, le service Eau et assainissement a accueilli 6 apprenti·es, du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) au bac+5.

RECRUTEMENTS

Afin d'accompagner l'évolution de ses agent·es (promotions, départs en retraite, détachements ou départs), le service de l'Eau et de l'Assainissement a procédé en 2024 à 10 recrutements qui sont venus compléter ses effectifs.

SÉCURITÉ

La mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels du service Eau et assainissement (64 analyses de risques) et l'analyse des accidents survenus en 2024 ont permis d'identifier de nouvelles actions de prévention à mettre en œuvre afin d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des agent·es.

Plusieurs actions de prévention ont été mises en œuvre en 2024 au service Eau et assainissement :

- réalisation d'un audit de renouvellement des certifications ISO 9001 (qualité), ISO 45001 (sécurité) et ISO 14001 (environnement),
- réalisation de différentes mesures d'exposition (poussières de silice, poussières/fumées de soudage, poussières de bois) et de mesures de débits d'air/ventilation,
- établissement d'une liste des agent·es du service exposé·es ou susceptibles d'être exposé·es à des substances cancérogène, mutagène et reprotoxique (CMR),
- organisation de formations internes "gestes et postures" avec réalisation d'exercices pratiques, de formations sur la signalisation temporaire de chantier et de formations sur le guidage externe de véhicules,
- renouvellement de certains outils thermiques par des outils électriques (plaques vibrantes, pilonneuses, scies de sol,...),
- mise en place de la signalisation (verticale et horizontale) suite à la réception du nouvel hangar « eau » sur le site du Centre technique de la Fédération,
- mise en place d'un rail facilitant le démontage des vannes en entrée de bâche au réservoir,
- remplacement des cordes et des bouées de sauvetage au niveau des bassins des stations d'épuration,
- identification et sensibilisation de nouveaux guides d'évacuation pour le bâtiment Fustel-Belin

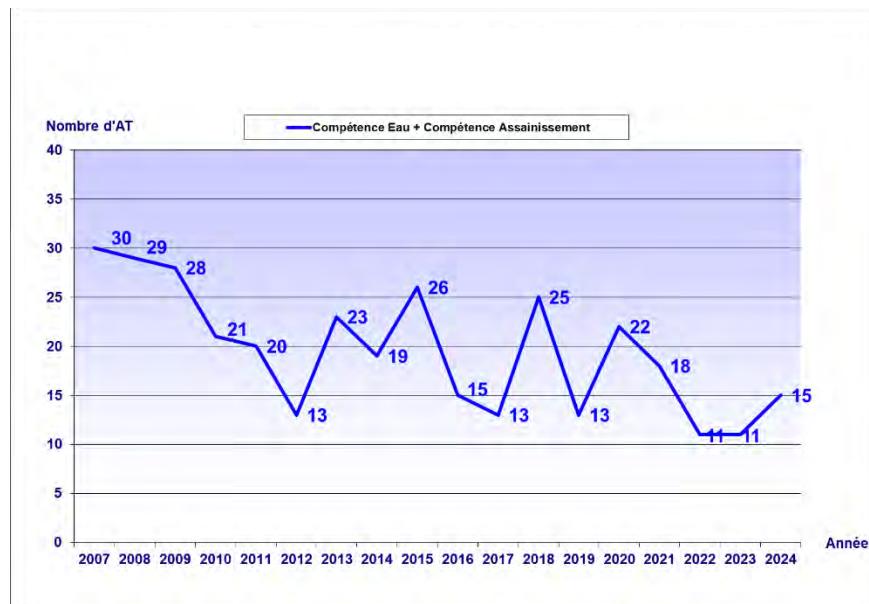
Indicateurs de sécurité du service Eau et assainissement pour l'année 2024

Indicateurs 2024	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	JUILLET	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Taux de fréquence cumulé*	19,45	21,94	27,25	36,92	39,57	35,22	34,95	37,80	35,45	35,41	28,15	33,07
Taux de gravité cumulé**	2,61	2,62	2,72	2,85	2,76	2,58	2,29	2,14	2,07	1,91	1,72	1,52

Taux de fréquence cumulé (sur 12 mois glissants) * = $\frac{\text{Nombre d'A.T. avec arrêt} \times 1000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

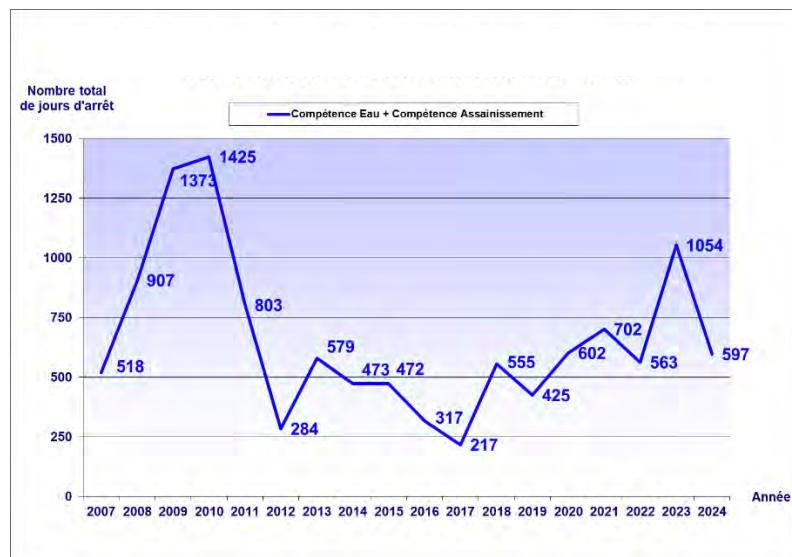
Taux de gravité cumulé (sur 12 mois glissants) ** = $\frac{\text{Nombre de jours d'arrêt} \times 1\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

Évolution du nombre d'accidents du travail (avec et sans arrêt) au service Eau et assainissement



Au cours de l'année 2024, le service Eau et assainissement a enregistré 15 accidents du travail (avec et sans arrêt). Le nombre d'accidents du travail est donc en hausse par rapport à l'année 2023 (+ 4 accidents du travail).

Évolution du nombre total de jours d'arrêt suite à un accident du travail au service Eau et assainissement



Le nombre total de jours d'arrêt à la suite d'un accident du travail est en baisse en 2024 par rapport à l'année 2023 (- 457 jours d'arrêt de travail soit -43%).

En 2024, le service Eau et assainissement a également enregistré :

- 6 accidents de trajet (dont 4 avec arrêt),
- 10 accidents bénins,
- 2 presqu'accidents.

Chaque accident survenu fait l'objet d'une analyse afin de pouvoir identifier ses causes, de définir et mettre en œuvre des actions adaptées.

EXERCICES DE SITUATION D'URGENCE

En 2024, plusieurs exercices de situation d'urgence ont été organisés au service Eau et assainissement :

- 1 exercice d'évacuation du bâtiment 3 au Centre technique de la Fédération,
- 1 exercice d'évacuation du Centre technique de l'Assainissement,
- 1 exercice d'évacuation à la station de pompage du Polygone,
- 1 exercice d'évacuation du bâtiment Fustel-Belin,
- 1 exercice sur la thématique « consignes à appliquer en cas d'incendie » à la station d'épuration de Fegersheim,
- 1 exercice sur la thématique « chute dans un puits » en lien avec le Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin (SIS67),
- 3 exercices avec le dispositif d'alarme pour travailleur isolé (DATI),
- 1 exercice sur la thématique « intervention en espace confiné »,
- 1 exercice portant sur les gestes de premiers secours et premiers soins à apporter en cas de plaie ouverte,
- 1 exercice sur la thématique « fuite de gaz suite à l'endommagement du réseau de gaz ». L'objectif principal de ces exercices est de tester la capacité à réagir des agent·es en fonction de la situation d'urgence rencontrée.

SENSIBILISATION / COMMUNICATION SÉCURITÉ

35 « quarts d'heure de sécurité » ont été réalisés en 2024 dans les différents départements du service Eau et assainissement. Ces quarts d'heure de sécurité ont porté sur des thématiques telles que les mesures de prévention sur les chantiers ou encore le retour d'expérience suite à accidents. Par ailleurs, 1 réunion du Comité Qualité Sécurité a également été organisée en 2024 au service Eau et assainissement pour identifier les éventuels besoins et actions à mettre en place suite à la réalisation de formations « signalisation temporaire de chantier ».

VISITES DE TERRAIN

En 2024, 51 visites de sécurité ont été réalisées par les encadrants du service pour les équipes en régie et pour les entreprises privées.



305

agent·es contribuent au bon fonctionnement du service Eau et assainissement

187



agent·es ont suivi au moins une journée de formation en 2024

45

métiers différents au service Eau et assainissement

680

jours de formation en 2024

10

recrutements qui sont venus compléter les effectifs en 2024

45ans

moyenne d'âge des agent·es du service Eau et assainissement



15

accidents du travail en 2024

TEMPS FORTS 2024

CRÉATION DE LA DIRECTION EAU ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX (DERE)

La création de la DERE, qui regroupe le service Eau et assainissement, le service Gestion et prévention des risques environnementaux et le service Administration générale des ressources doit permettre de mieux appréhender les enjeux de l'eau dans leur globalité en regroupant au sein d'une même entité la triple responsabilité de l'Eurométropole de Strasbourg dans sa compétence d'« Autorité Organisatrice de l'Eau » sur l'intégralité de son territoire :

- la gestion du cycle de l'eau dans sa globalité ;
- la conception et la conduite d'une politique globale de préservation et de gestion de la ressource en eau (en qualité et en quantité) ;
- le pilotage des risques environnementaux, majoritairement liés aux enjeux de l'eau.

Outre l'alimentation en eau potable de l'ensemble des usagers et usagères de l'Eurométropole de Strasbourg et le traitement de leurs eaux usées, cette direction permettra :

- de définir et mettre en œuvre une politique globale de l'eau dans tous ses usages ;
- de renforcer le pilotage stratégique global de la thématique eau, la capacité d'opérationnalisation et la visibilité des enjeux de biodiversité ;
- d'articuler les enjeux de l'eau (la trame bleue) et de la biodiversité (la trame verte) compte tenu des caractéristiques du territoire métropolitain ;
- de renforcer l'approche intégratrice des pressions et des risques sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- de renforcer une approche de résilience territoriale et partenariale autour des enjeux d'adaptation au changement climatique ;
- de conforter le suivi des risques environnementaux ;
- d'optimiser le pilotage de grands projets complexes d'investissements stratégiques.

Le projet de direction de la DERE sera établi au cours de l'année 2025.

LABELLISATION « TERRITOIRE D'EAU EN TRANSITION » : UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le 11 octobre 2024, l'association Amorce a remis le trophée de la 2ème édition du label "territoire d'eau en transition écologique" aux quinze collectivités lauréates, dont l'Eurométropole de Strasbourg. Il distingue les politiques publiques ambitieuses en faveur de la transition écologique des services publics d'eau et d'assainissement. Ce label valorise les engagements du service Eau et de assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg sur quatre grands axes évalués : les économies d'eau et l'adaptation au changement climatique, la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions émergentes, l'engagement dans les démarches d'économie circulaire et la mise en place d'action vers la transition énergétique.

LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE STRASBOURG-LA WANTZENAU

Le nouveau contrat de concession de service public pour l'exploitation de la station de traitement des eaux usées de Strasbourg-La Wantzenau a été remporté par Veolia Eau - Compagnie Générales des Eaux. Conformément aux dispositions contractuelles, Veolia a créé une filiale dédiée nommée SOciété de Valorisation des Effluents de l'Eurométropole de Strasbourg (SOVEES). La concession a pris effet le 1er octobre 2023. Outre l'exploitation courante de la station, le concessionnaire a consacré cette première année du contrat à réaliser des études de ses engagements contractuels (réutilisation des eaux usées, supervision, panneaux photovoltaïques...).

En parallèle, l'Eurométropole de Strasbourg a conduit en 2024 deux investissements majeurs pour la politique énergétique de la station de traitement des eaux usées de Strasbourg-La Wantzenau :

- rachat et transformation en société d'économie mixte de BIOGENERE (production et injection au réseau du biométhane de la station) ;
- étude d'exécution du marché de renouvellement de la ligne d'incinération des boues (marché attribué par l'Eurométropole de Strasbourg en juin 2023) investissement de 55 millions d'euros TTC.



UNE BALADE A ENIGMES POUR SENSIBILISER AUX ENJEUX DE L'EAU EN VILLE

Dans le cadre de la Fête de la Science et de l'inauguration de la Manufacture des Tabacs de Strasbourg, le service Eau et assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg, en collaboration avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, a organisé le 5 octobre 2024 la balade à énigmes « Sur les traces de l'eau en ville ». Un parcours ludique et pédagogique était proposé aux participant·es avec le support d'un carnet de balade. Chacune des 8 étapes était l'occasion d'en apprendre un peu plus sur la thématique de l'eau et de sa gestion en milieu urbain. Près de 250 personnes ont participé. Courant 2025, cette balade à énigmes sera accessible gratuitement par l'intermédiaire d'une application.



UN SERVICE TRIPLEMENT CERTIFIÉ

Le service Eau et assainissement a renouvelé ses certifications Qualité (ISO 9001), Sécurité (ISO 45001) et Environnement (ISO 14001) grâce à l'implication et au professionnalisme de tous ses agent·es.

Ces certifications sont des reconnaissances :

- d'un service public performant, soucieux du niveau de qualité du service rendu aux usagers et usagères, particuliers et professionnels, comme de ses coûts et de sa réactivité,
- d'un service attentif aux évolutions et innovations, sensible à la prévention des pollutions, à la gestion de ses déchets,
- d'un service visant à être économique et juste tout en assurant, au quotidien, la sécurité de ses agent·es et une amélioration continue et participative des conditions et du bien-être au travail,
- d'un service agissant pour la préservation des milieux et des ressources afin de garantir durablement l'accès à l'eau, patrimoine commun et bien public d'intérêt général.





INDICATEURS DE PERFORMANCE

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE EAU

ET ASSAINISSEMENT

EAU

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Unité de distribution	2021	2022	2023	2024	Commentaire
D101.0 Estimation du nombre d'habitant·es desservi·es	hab.	Strasbourg Sud-Châteaux	23 838	24 386	24 853	25 146	
		Ill Andlau	18 478	18 772	18 876	18 989	
		La Wantzenau	5 993	6 022	6 001	5 985	
		Strasbourg Nord	19 459	19 782	19 989	20 164	
		Osthoffen	833	828	819	824	
		Strasbourg	442 117	447 243	449 498	451 562	
D102.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	f/m ³	Strasbourg Sud-Châteaux	1,60	1,60	1,60	1,60	
		Ill Andlau	1,60	1,60	1,60	1,60	
		La Wantzenau	1,60	1,60	1,60	1,60	
		Strasbourg Nord	1,60	1,60	1,60	1,60	
		Osthoffen	1,60	1,60	1,60	1,60	
		Strasbourg	1,60	1,60	1,60	1,60	
D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonné·es défini par le service	jours ouvrables	Strasbourg Sud-Châteaux	2	2	2	2	
		Ill Andlau	2	2	2	2	
		La Wantzenau	2	2	2	2	
		Strasbourg Nord	2	2	2	2	
		Osthoffen	2	2	2	2	
		Strasbourg	2	2	2	2	
Indicateurs de performance	Unité	Unité de distribution	2021	2022	2023	2024	
P101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	Strasbourg Sud-Châteaux	100	100	100	98	
		Ill Andlau	100	100	100	100	
		La Wantzenau	100	100	100	100	
		Strasbourg Nord	100	100	100	100	
		Osthoffen	100	100	100	100	
		Strasbourg	99,80	99	100	99	

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Unité de distribution	2021	2022	2023	2024	Commentaire
P102.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	Strasbourg Sud-Châteaux	77,80	38	40	45	Des teneurs supérieures à la limite de qualité ont été relevées pour certains métabolites de pesticides. Elles restent inférieures aux limites sanitaires. L'eau peut être consommée sans restriction
		Ill Andlau	94,10	100	85	64	Des teneurs supérieures à la limite de qualité ont été relevées pour certains métabolites de pesticides. Elles restent inférieures aux limites sanitaires. L'eau peut être consommée sans restriction
		La Wantzenau	100	100	100	100	
		Strasbourg Nord	100	100	100	100	
		Osthoffen	100	100	100	100	
		Régie	99,40	95	98	98	Des teneurs supérieures à la limite de qualité ont été relevées pour certains métabolites de pesticides. Elles restent inférieures aux limites sanitaires. L'eau peut être consommée sans restriction
		Strasbourg Sud-Châteaux	118	118	119	119	
P103.2b Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (à partir de 2013)	points	Ill Andlau	120	120	118	118	
		La Wantzenau	115	115	115	115	
		Strasbourg Nord	119	120	120	120	
		Osthoffen	115	115	115	115	
		Strasbourg	119	119	119	119	
		GLOBAL	119	119	119	119	
		Strasbourg Sud-Châteaux	77,17	82,05	89,07	80,68	
P104.3 Rendement du réseau de distribution	%	Ill Andlau	88,03	88,31	93,62	82,65	
		La Wantzenau	87,50	95,62	90,33	90,39	
		Strasbourg Nord	88,25	84,99	84,23	87,72	
		Osthoffen	96,65	84,42	90,01	90,37	
		Strasbourg	89,91	90,59	92,96	90,99	
		GLOBAL	89,23	89,89	92,41	89,99	

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Unité de distribution	2021	2022	2023	2024	Commentaire
P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	Strasbourg Sud-Châteaux	4,88	4,87	2,92	6,65	
		Ill Andlau	4,35	4,03	2,20	6,13	
		La Wantzenau	2,75	0,95	2,01	1,99	
		Strasbourg Nord	3,00	4,11	4,30	4,28	
		Osthoffen	0,58	2,27	1,51	1,34	
		Strasbourg	7,82	8,36	5,42	7,22	
		GLOBAL	6,63	7,01	4,69	6,70	
P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	Strasbourg Sud-Châteaux	4,74	4,73	2,71	6,44	
		Ill Andlau	4,19	3,88	2,08	6,01	
		La Wantzenau	2,60	0,82	1,89	1,87	
		Strasbourg Nord	2,87	3,98	4,14	4,12	
		Osthoffen	0,46	2,18	1,41	1,24	
		Strasbourg	7,44	7,15	5,04	6,46	
		GLOBAL	6,32	6,14	4,38	6,10	
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	Strasbourg Sud-Châteaux	0,99	1,03	0,92	-	La gestion des travaux s'effectue de manière globale à l'échelle des 33 communes. Seul ce chiffre est donc pertinent.
		Ill Andlau	0,60	0,60	0,48	-	
		La Wantzenau	0,45	0,22	0,26	-	
		Strasbourg Nord	0,78	1,04	1,06	-	
		Osthoffen	0,27	1,66	1,32	-	
		Strasbourg	0,78	0,66	0,66	-	
		GLOBAL	0,78	0,72	0,70	0,70	
P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	Strasbourg Sud-Châteaux	100	100	100	100	
		Ill Andlau	100	100	100	100	
		La Wantzenau	100	100	100	100	
		Strasbourg Nord	100	100	100	100	
		Régie	100	100	100	100	
P109.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m³	Strasbourg Sud-Châteaux	0	0	0	0	Montant réalisé non valeurs 2024 71K€ Montant réalisé créances éteintes 2024 144K€
		Ill Andlau	0	0	0	0	
		La Wantzenau	0	0	0	0	
		Strasbourg Nord	0	0	0	0	
		Strasbourg	0	0	0	0	

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Unité de distribution	2021	2022	2023	2024	Commentaire
P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb / 1000 ab.	Strasbourg Sud-Châteaux	1,04	0,76	0,60	1,34	
		Ill Andlau	1,04	0,76	0,60	1,34	
		La Wantzenau	1,04	0,76	0,60	1,34	
		Strasbourg Nord	1,04	0,76	0,60	1,34	
		Osthoffen	1,04	0,76	0,60	1,34	
		Strasbourg	1,18	1,40	2,06	1,34	
		GLOBAL	1,14	1,21	1,61	1,34	
P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonné·es	%	Strasbourg Sud-Châteaux	100	100	100	100	
		Ill Andlau	100	100	100	100	
		La Wantzenau	100	100	100	100	
		Strasbourg Nord	100	100	100	100	
		Osthoffen	100	100	100	100	
		Strasbourg	100	100	100	100	
P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	Strasbourg Sud-Châteaux	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		Ill Andlau	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		La Wantzenau	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		Strasbourg Nord	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		Strasbourg	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Strasbourg Sud-Châteaux	2,60	2,70	2,50	2,70	
		Ill Andlau	2,60	2,70	2,50	2,70	
		La Wantzenau	2,60	2,70	2,50	2,70	
		Strasbourg Nord	2,60	2,70	2,50	2,70	
		Strasbourg	2,60	2,70	2,50	2,70	
P155.1 Taux de réclamations	nb / 1000 hab.	Strasbourg Sud-Châteaux	-	-	-	-	
		Ill Andlau	-	-	-	-	
		La Wantzenau	-	-	-	-	
		Strasbourg Nord	-	-	-	-	
		Strasbourg	0,12	0,14	0,12	0,23	

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2020	2021	2022	2023	2024	Commentaire
D201.0 Estimation du nombre d'habitant·es desservis par un réseau de collecte des eaux usées. Unitaire ou séparatif	hab.	Achenheim	6 720	6 999	7 087	7 087	7 299	Cf. bilan annuel - B1 raccordements - population raccordable
		Blaesheim	1 327	1 321	1 323	1 365	1 407	
		Kolbsheim	-	-	-	-	993	
		Plobsheim	4 535	4 507	4 412	4 407	4 410	
		Strasbourg - La Wantzenau	493 140	497 694	502 304	505 042	507 560	
D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	unité	Achenheim	0	0	0	5		Autorisations caduques au bout de 10 ans. Mise à jour fin 2023 de l'ensemble des industriels conventionnés.
		Blaesheim	0	0	0	0	0	
		Kolbsheim	0	0	0	0	0	
		Plobsheim	0	0	0	0	0	
		Strasbourg - La Wantzenau	114	114	114	102	106	
D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	Achenheim	138	141	140	121	128	
		Fegersheim	200	inclus Stbg	inclus Stbg	inclus Stbg	inclus Stbg	
		Geispolsheim	155	inclus Stbg	inclus Stbg	inclus Stbg	Inclus Stbg	
		Plobsheim	63	inclus Stbg	inclus Stbg	inclus Stbg	inclus Stbg	
		Strasbourg - La Wantzenau	12 083	12 609	12 238	10 985	11 390	
D204.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	Achenheim	1,26	1,26	1,28	1,33	1,37	
		Blaesheim	1,26	1,26	1,28	1,33	1,37	
		Kolbsheim	1,26	1,26	1,28	1,33	1,37	
		Plobsheim	1,26	1,26	1,28	1,33	1,37	
		Strasbourg - La Wantzenau	1,26	1,26	1,28	1,33	1,37	
P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	Achenheim	-	-	99,92	99,92	99,79	Cf. bilan annuel - B1 raccordements
		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	-	-	99,77	99,32	99,25	
		Strasbourg - La Wantzenau	91,58	99,63	99,82	99,61	99,69	
P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (à partir de 2013)	point s	Achenheim	30	30	30	30	30	
		Blaesheim	30	30	30	30	30	
		Kolbsheim	30	30	30	30	30	
		Plobsheim	110	110	110	110	110	
		Strasbourg - La Wantzenau	107	107	107	107	107	
		GLOBAL	104	104	104	104	104	
P203.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	%	Achenheim	-	-	-	-	-	
		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	-	-	-	-	-	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100	

Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2020	2021	2022	2023	2024	
P204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	%	Achenheim	100	100	100	100	100	
		Fegersheim	100	100	100	100	100	
		Geispolsheim	100	100	100	100	100	
		Plobsheim	100	100	100	100	0	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100	
P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions définies en application des articles L2224-8 et R2224-10 à R2224-16 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	%	Achenheim	100	100	100	100	100	
		Fegersheim	100	100	100	100	100	
		Geispolsheim	100	100	100	100	100	
		Plobsheim	100	100	100	100	100	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100	
P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	Achenheim	100 en compostage	100 en compostage	100 en compostage	100 en compostage	100 en compostage	
		Fegersheim	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	
		Geispolsheim	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	
		Plobsheim	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	
		Strasbourg - La Wantzenau	100% dont 89% incinération et 11% en compostage	100% dont 95% incinération et 5% en compostage	100% dont 90% incinération et 10% en compostage	100% dont 97% incinération et 3% en compostage	100% dont 100% incinération et 0% en compostage	
P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m³	Achenheim	0	0	0	0	0	Montant réalisé non valeurs 2024 53K€ Montant réalisé créances éteintes 2024 107K€
		Blaesheim	0	0	0	0	0	
		Kolbsheim	-	0	0	0	0	
		Plobsheim	0	0	0	0	0	
		Strasbourg - La Wantzenau	0	0	0	0	0	
P251.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers et usagères	nb/ 1000 hab.	Achenheim	-	-	-	-	-	
		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	-	-	-	-	-	
		Strasbourg - La Wantzenau	0,00605	0,02210	0,02190	0,00000	0,00197	

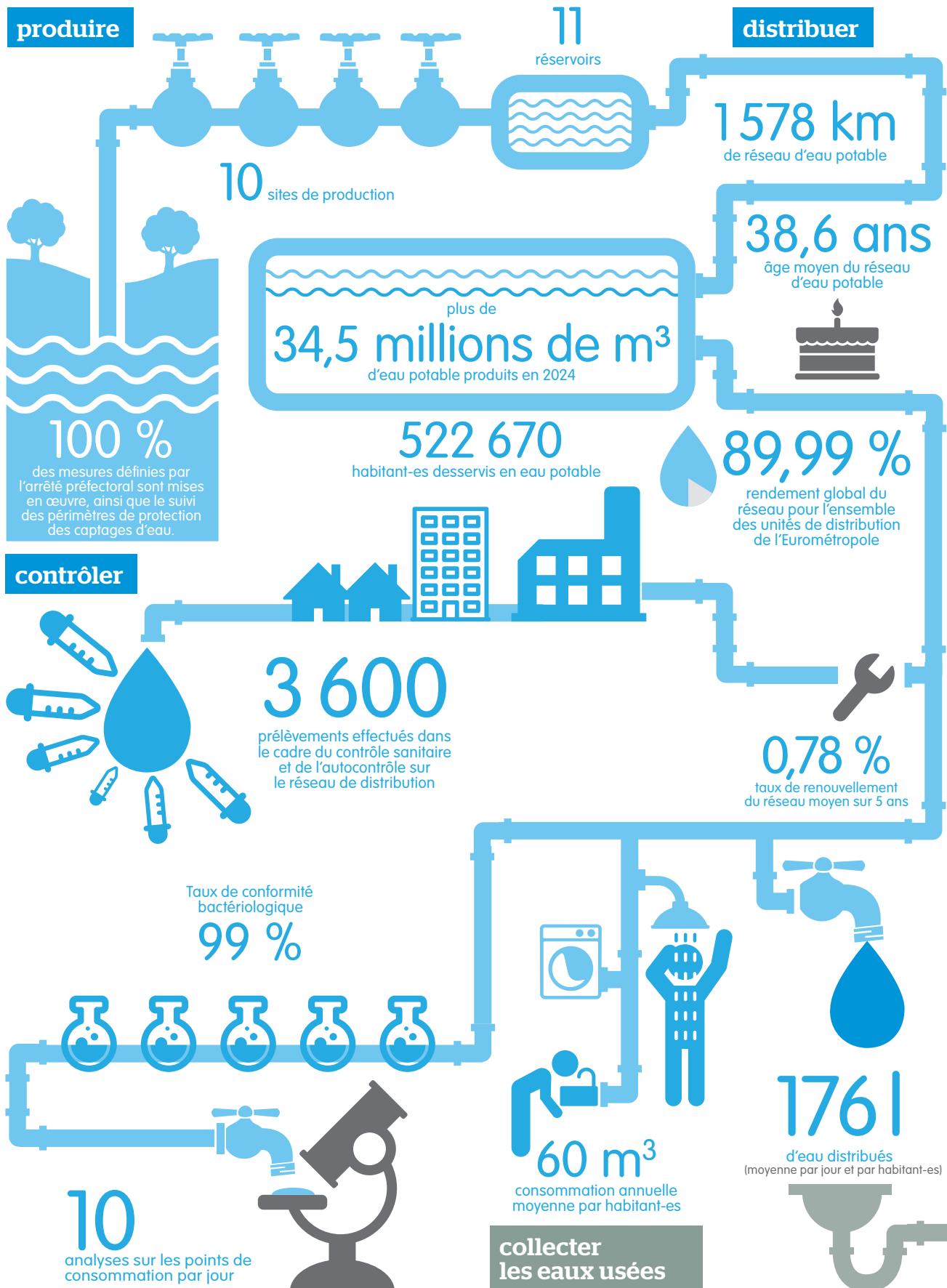
Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2020	2021	2022	2023	2024	
P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	nb/ 100 km	Achenheim	-	-	-	-	-	La gestion des travaux s'effectue de manière globale à l'échelle des 33 communes. Seul le chiffre global est donc pertinent
		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	-	-	-	-	-	
		Strasbourg - La Wantzenau	7,90	7,59	6,95	6,98	5,81	
P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	% 	Achenheim	0,410	0,523	0,661	0,540	-	La gestion des travaux s'effectue de manière globale à l'échelle des 33 communes. Seul le chiffre global est donc pertinent
		Blaesheim	3,014	3,362	0,785	0,758	-	
		Kolbsheim	0,000	0,000	2,817	2,747	-	
		Plobsheim	0,000	0,000	0,278	0,322	-	
		Strasbourg - La Wantzenau	0,905	0,884	0,888	0,724	-	
		GLOBAL	0,739	0,872	0,880	0,721	0,755	
P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	% 	Achenheim	100	100	100	100	100	
		Blaesheim	Absence d'acte individuel					
		Kolbsheim	Absence d'acte individuel					
		Plobsheim	Absence d'acte individuel					
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	99,7	
P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	unité	Achenheim	110	110	110	110	110	
		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	110	110	110	110	110	
		Strasbourg - La Wantzenau	110	110	110	110	110	
P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	Achenheim	< 1 an					
		Blaesheim	< 1 an					
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	< 1 an					
		Strasbourg - La Wantzenau	< 1 an					

Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2020	2021	2022	2023	2024	
P257.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	% 	Achenheim	2,50	2,60	2,20	2,00	2,40	
		Blaesheim	2,50	2,60	2,20	2,00	2,40	
		Plobsheim	2,50	2,60	2,20	2,00	2,40	
		Strasbourg - La Wantzenau	2,50	2,60	2,20	2,00	2,40	
P258.1 Taux de réclamations	nb/ 1000 hab.	Achenheim	-	-	-	-	-	
		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	-	-	-	-	-	
		Strasbourg - La Wantzenau	0,04	0,08	0,06	0,06	0,00	

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Système d'assainissement	2020	2021	2022	2023	2024	Commentaire
D301.0 Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	hab.	Achenheim	75	75	93	102	84	
		Blaesheim	15	15	15	15	15	
		Kolbsheim	24	27	21	24	24	
		Plobsheim	138	138	111	114	111	
		Strasbourg - La Wantzenau	1 333	1 332	1 377	1 809	1 569	
D302.0 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	unité	Achenheim	100	100	100	100	100	zonage délibéré
		Blaesheim	100	100	100	100	100	
		Kolbsheim	100	100	100	100	100	
		Plobsheim	100	100	100	100	100	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100	
P301.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	Global	52,87	55,52	53,22	53,34	54,73	

distribution de l'eau



assainissement des eaux usées

traiter

88 millions de m³

d'eaux usées traitées (dont eaux pluviales)

2

stations de prétraitement

3

stations d'épuration

98,5 %

des eaux usées de l'Eurométropole sont traitées à la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau.

0,75 %

taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans

104 375

ouvrages (bassins et déversoirs d'orage, stations de pompage et de relevage, séparateurs d'hydrocarbures, regards, siphons, puisards...)

38,6 ans

âge moyen du réseau



1798 km

de réseau d'eaux usées

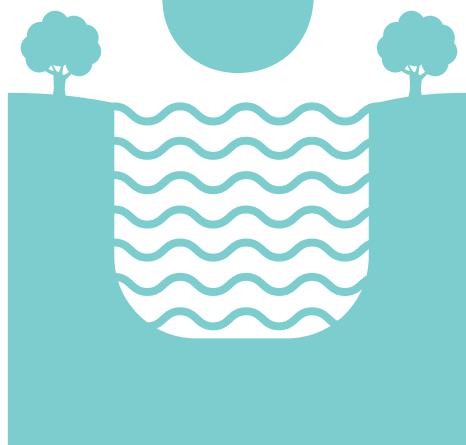
10 %

taux de curage des réseaux

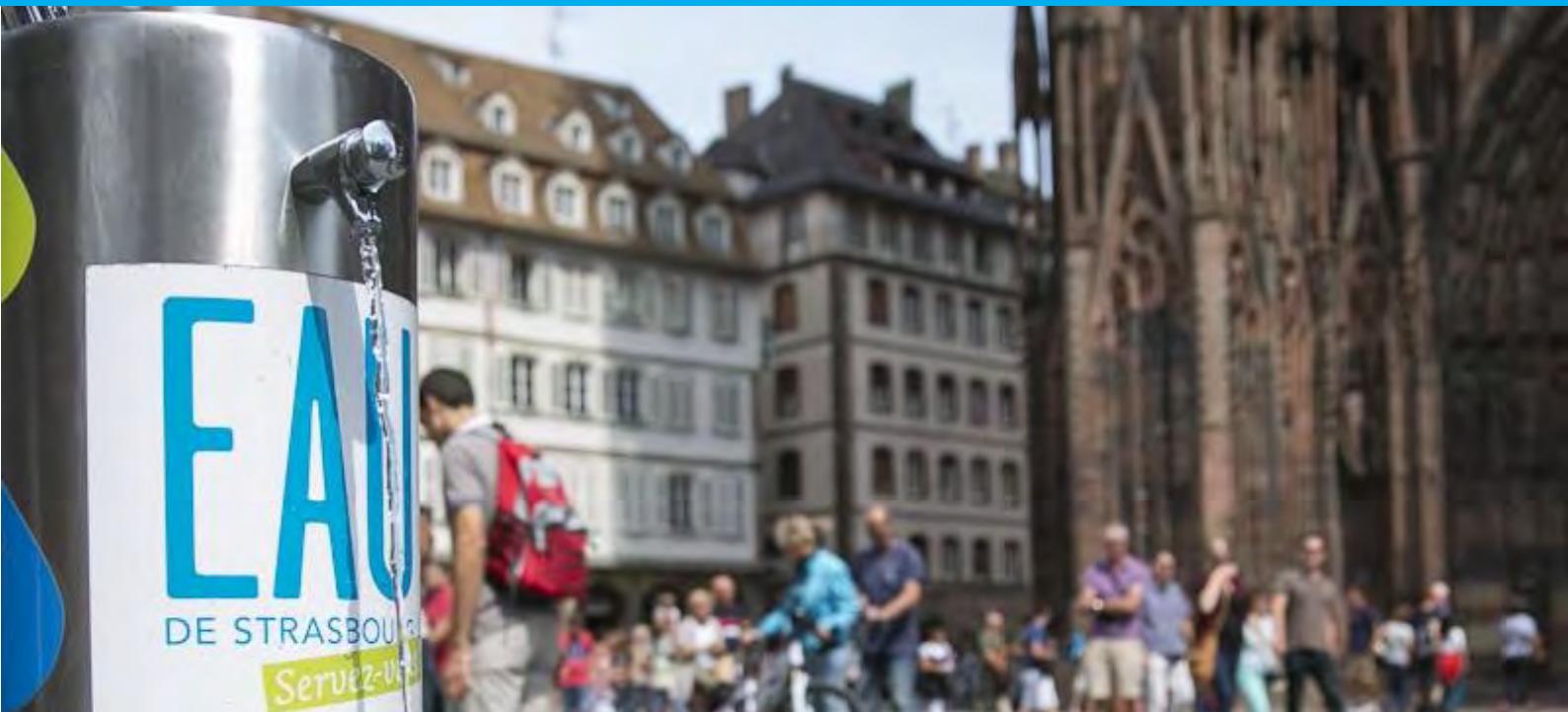


100 %

taux de conformité de la performance des ouvrages d'épuration définie en application de l'arrêté du 21 juillet 2015



L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE



PRODUIRE

DE LA NAPPE AU ROBINET

L'eau consommée par les habitant·es de l'Eurométropole provient exclusivement de la nappe phréatique rhénane. C'est l'une des plus importantes réserves d'eau potable d'Europe. Accessible à une profondeur de quelques mètres seulement, profonde de 140 m au niveau de Strasbourg, son volume d'eau est estimé à 35 milliards de m³ côté alsacien. Le renouvellement est estimé à 1,3 milliard de m³ chaque année.

UNE RESSOURCE À PRÉSERVER

Le service Eau et assainissement met en œuvre une démarche de sensibilisation des industriels et des exploitations agricoles présents dans les zones d'emprunt des captages. Des visites de sites sont régulièrement menées afin de rappeler les mesures préventives et éventuellement curatives à mettre en œuvre sur chaque site pour protéger la qualité de la ressource en eau.

PRÉLEVER

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, 10 sites de production permettent de satisfaire les besoins en eau des habitants, des industriels, des artisan·es et des services publics (espaces verts, services d'incendie et de secours...).

Unité de distribution de Strasbourg

(Bischheim, Eckbolsheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Oberhausbergen, Ostwald, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Wolfisheim).

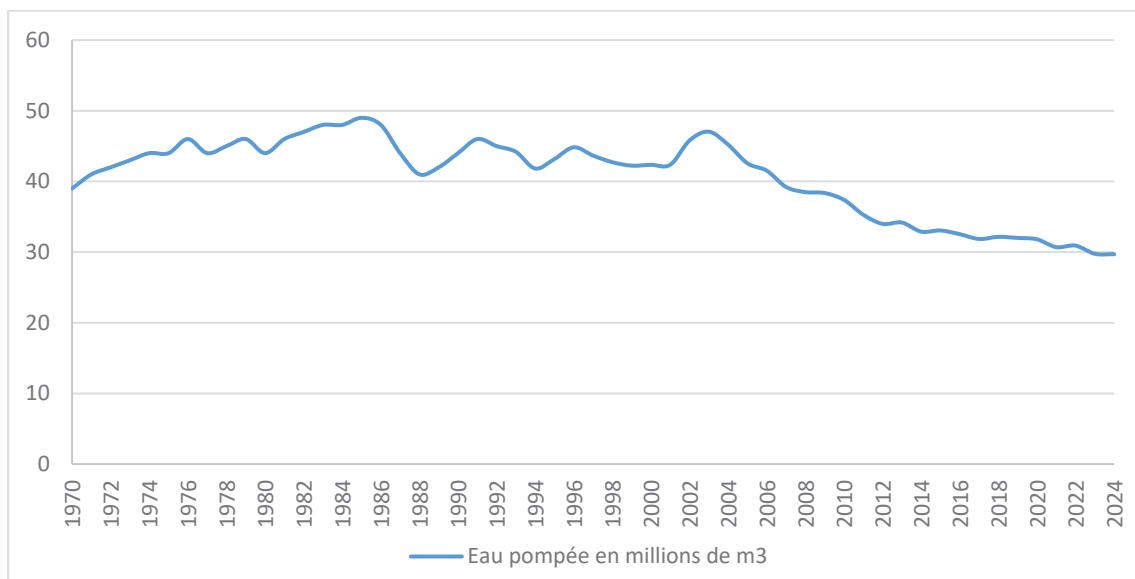
Cette unité possède un réservoir à Oberhausbergen de 30 000 m³. L'évolution des volumes d'eau produits est présentée ci-dessous.

Évolution de la production annuelle

Production annuelle en m ³ /an	2021	2022	2023	2024
Station du Polygone	27 323 252	28 427 125	27 250 612	27 503 756
Station Oberhausbergen	2 535 830	1 969 103	1 457 729	1 724 794
Lingolsheim	826 817	508 986	1 030 829	577 584
Strasbourg - Robertsau	15 460	15 486	14 774	133
Production totale	30 701 359	30 920 700	29 753 944	29 806 267
Volume refoulé dans le réseau*	29 935 546	30 428 613	28 954 244	28 992 597

* Production totale - eaux de service

Évolution de la production depuis 1970 dans l'unité de distribution de Strasbourg



Jusqu'au début des années 1980 la production en eau n'a cessé d'augmenter parallèlement à l'augmentation de la population et à l'augmentation des besoins en eau par habitant·e. Depuis les années 1980, on constate une diminution de la production en eau qui s'explique notamment par une baisse des besoins en eau par habitant·e et par les efforts réalisés pour réduire les pertes en eau. Il s'agit d'une tendance nationale.

Unité de distribution de Ill-Andlau

(Eschau, Fegersheim, Lipsheim et Plobsheim)

Cette unité comprend un réservoir à Fegersheim de 880 m³. Deux captages sont présents sur le territoire de l'Eurométropole : le captage d'Eschau et le captage de Fegersheim. Un troisième forage est situé à Ichtratzheim (hors Eurométropole).

Captages	Volume produit en 2021	Volume produit en 2022	Volume produit en 2023	Volume produit en 2024
Eschau	387 724	336 462	367 036	384 385
Fegersheim	617 657	626 045	579 198	609 355
Total	1 005 381	962 507	946 234	993 740

Unité de distribution de Strasbourg Sud

(Achenheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Entzheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim et Oberschaeffolsheim)

Cette unité de distribution comprend cinq réservoirs :

- le réservoir de Blaesheim 480 m³,
- le réservoir du Lerchenberg 5 000 m³,
- le réservoir de Kobsheim 202 m³,
- le réservoir de Breuschwickersheim 280 m³,
- le réservoir de Hangenbieten 800 m³.

Sur l'unité de distribution de Strasbourg Sud, trois puits sont présents à Geispolsheim et à Holtzheim.

Captages	Volume produit en 2021	Volume produit en 2022	Volume produit en 2023	Volume produit en 2024
Production Geispolsheim	1 941 982	2 121 401	2 280 003	2 516 909
Production Holtzheim Puits 1	341 233	176 650	52 303	29 396
Production Holtzheim Puits 2	405 096	177 355	100 246	28 505
Total	2 688 311	2 475 406	2 432 552	2 574 810

Unité de distribution de La Wantzenau

Cette unité comprend un réservoir à La Wantzenau de 535 m³.

Sur l'unité de distribution de La Wantzenau, deux puits sont présents.

Captages	Volume produit en 2021	Volume produit en 2022	Volume produit en 2023	Volume produit en 2024
Production La Wantzenau Puits 2	119 910	136 068	126 735	145 547
Production La Wantzenau Puits 3	249 637	259 024	272 802	206 474
Total	369 547	395 092	399 537	352 021

Unité de distribution de Strasbourg Nord

(Eckwersheim, Lampertheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen et Vendenheim)

Cette unité comprend deux réservoirs :

- le réservoir de Niederhausbergen 1 800 m³,
- le réservoir de Vendenheim 388 m³.

Sur l'unité de distribution de Strasbourg Nord, trois puits sont présents à Lampertheim.

Captages	Volume produit en 2021	Volume produit en 2022	Volume produit en 2023	Volume produit en 2024
Production puits 1 et puits 2 Lampertheim	783 847	882 768	945 380	679 314
Production puits 3 Lampertheim	37 156	103 000	205 886	208 161
Total	821 003	985 768	1 151 266	887 475

Unité de Production du Kochersberg (Osthoffen)

Osthoffen relève de l'unité de distribution rattachée au Kochersberg et ne dispose pas de puits sur son territoire mais dispose d'un château d'eau d'un volume de 325 m³.

Production annuelle sur le territoire de l'EMS

Captages	Volume produit en 2021	Volume produit en 2022	Volume produit en 2023	Volume produit en 2024
Unité de distribution de Ill-Andlau	1 005 381	962 507	946 234	993 740
Unité de distribution de Strasbourg Sud	2 688 311	2 475 406	2 432 552	2 574 810
Unité de distribution de La Wantzenau	369 547	395 092	399 537	352 021
Unité de distribution de Strasbourg Nord	821 003	985 768	1 151 266	887 475
Unité de distribution de Strasbourg	30 701 359	30 920 700	29 753 944	29 806 267
Total territoire EMS	35 585 601	35 739 473	34 683 533	34 614 313

INDICATEUR DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

100

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau. Cette valeur signifie que l'ensemble des mesures définies par les arrêtés préfectoraux est mis en œuvre ainsi que le suivi des périmètres de protection des captages d'eau.

INTERCONNEXIONS ET ÉCHANGES D'EAU

Les différents réseaux de l'Eurométropole de Strasbourg sont non seulement interconnectés entre eux mais également avec d'autres réseaux des collectivités périphériques (Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle, territoire de Kilstett / Gombsheim, Territoire Alsace Centrale, territoire Centre Nord ...).

Les échanges d'eau réalisés dans le cadre de ces interconnexions permettent de pouvoir assurer un service de meilleure qualité aux abonné·es mais également un secours en eau en cas de besoin et d'incident tel qu'une casse sur une conduite.

CONTRÔLER LA QUALITÉ DE L'EAU

De la nappe phréatique d'Alsace à la carafe, il n'y a qu'un robinet d'eau froide à ouvrir...

Produit naturel pompé dans la nappe phréatique d'Alsace, l'eau distribuée au robinet des habitant·es de l'Eurométropole de Strasbourg est disponible au robinet 24 heures sur 24 et 365 jours par an, elle ne demande pas d'usine d'embouteillage, pas d'emballage, pas de transport, pas de traitement des déchets ni de recyclage ! Elle est écologique et économique.

Garantir la qualité

L'Eau de l'Eurométropole de Strasbourg respecte l'ensemble des paramètres de potabilité définis par le Code de la santé publique dans le cadre des normes européennes.

L'eau : l'aliment le plus contrôlé en France

Deux niveaux de contrôle permettent de garantir en permanence la qualité de l'eau distribuée et d'assurer sa conformité aux normes françaises et européennes.

Le contrôle sanitaire du préfet

Un contrôle sanitaire est exercé par le préfet. Il comprend notamment :

- l'inspection des installations,
- le contrôle des mesures sanitaires mises en œuvre,
- la réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau par un laboratoire indépendant et agréé par le Ministère chargé du travail, de la santé, des solidarités et des familles.

Captages	Strasbourg	Strasbourg-Nord	Strasbourg-Sud	Ill-Andlau	La Wantzenau	Osthoffen
Nombre prélèvements dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire	668	50	77	32	19	10
Taux conformité bactériologique	99	100	98	100	100	100
Taux conformité physico-chimique	98	100	45	64	100	100

(*) le taux de conformité correspond au taux de conformité pour les pesticides et métabolites pertinents. En 2024, des dépassements du seuils réglementaires ont été constatés. Ces faibles dépassements restent inférieurs aux seuils sanitaires et ne présentent aucun risque pour la santé. La consommation d'eau ne fait l'objet d'aucune contre-indication.

L'auto-contrôle du service de l'Eau et de l'Assainissement

Il s'exerce en complément du contrôle du préfet et comprend notamment :

- une vérification régulière des mesures prises pour la protection de la ressource et du fonctionnement des installations,
- un programme d'analyses effectuées en différents points des installations.

UN RÉSEAU DE MÉDECINS SENTINELLES POUR SURVEILLER LA QUALITÉ DE L'EAU

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, une veille sanitaire d'alerte en matière de pathologie digestive pouvant être en rapport avec la consommation d'eau est mise en œuvre.

Celle-ci est organisée afin d'identifier l'occurrence de situations anormales et d'en informer les autorités sanitaires et administratives compétentes qui prendront les mesures adéquates (enquête, analyses complémentaires, information des usagers et usagères...).

Elle repose sur un réseau de professionnel·les de santé, coordonné par un bureau d'étude spécialisé en épidémiologie. La société OPEN ROME assure cette prestation.

En cas de survenue d'une contamination du réseau ou d'une suspicion d'incident, le système est en mesure d'informer rapidement tous les professionnel·les de santé concerné·es pour leur permettre de mettre en œuvre des pratiques thérapeutiques adaptées à la situation et de servir de relais auprès de leurs patient·es en matière d'information sanitaire.

34 614 313 m³

produits en 2024 sur le territoire métropolitain



176 litres

C'est le volume moyen d'eau distribuée par jour et par habitant·e (tous usages confondus).



79 215 m³

C'est le volume moyen distribué chaque jour sur l'unité de distribution de Strasbourg.



88 131 m³

C'est le volume distribué le 15 avril 2024, jour de la plus forte consommation pour l'unité de distribution de Strasbourg.

10 analyses sur les points de consommation par jour



3 600

prélèvements effectués sur l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle sur le réseau de distribution.



Taux de conformité bactériologique

99 %



11

réservoirs de stockage d'eau sur l'Eurométropole de Strasbourg

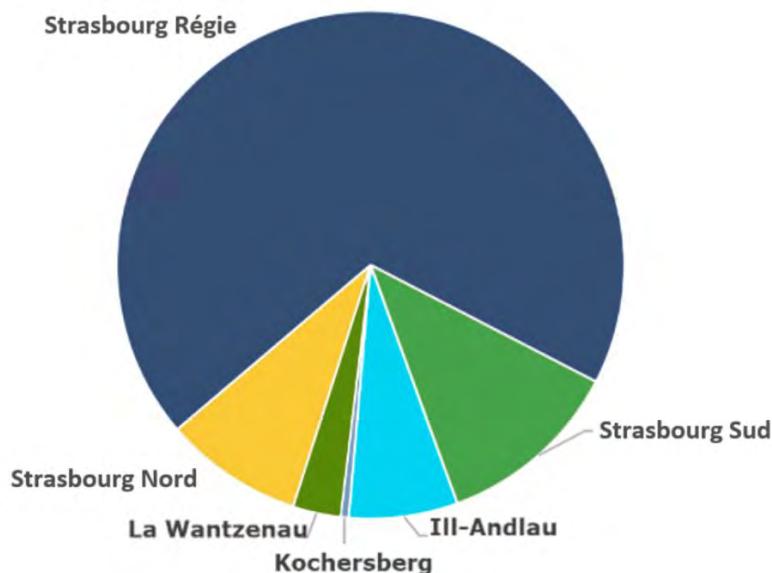
pour un volume total de **40 690 m³**.



DISTRIBUER

La distribution de l'eau sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est assurée par refoulement associé à 11 réservoirs. Ces réservoirs se remplissent essentiellement la nuit et permettent de répondre aux variations de la demande le jour. La pression en sortie des stations de pompage est d'environ 5 à 6 bars. Un réseau de 1 578 km de conduites assure le transport de l'Eau de Strasbourg et sa distribution jusqu'aux abonné·es : 1 104 km sur le secteur de la Régie Eurométropole et 473 km sur les secteurs dont l'exploitation est confiée au SDEA. Ce réseau est actuellement divisé en plusieurs unités de distribution, elles-mêmes divisées en secteurs de manière à optimiser la surveillance et la détection de fuites éventuelles.

Répartition des linéaires de réseau en fonction des unités de distribution



UN PATRIMOINE UNIQUE

Construit à partir de 1878, ce réseau a sans cesse été étendu, entretenu et renouvelé au fil des ans. Les conduites, dont certaines mesurent jusqu'à 1 m de diamètre, sont régulièrement inspectées et renouvelées.

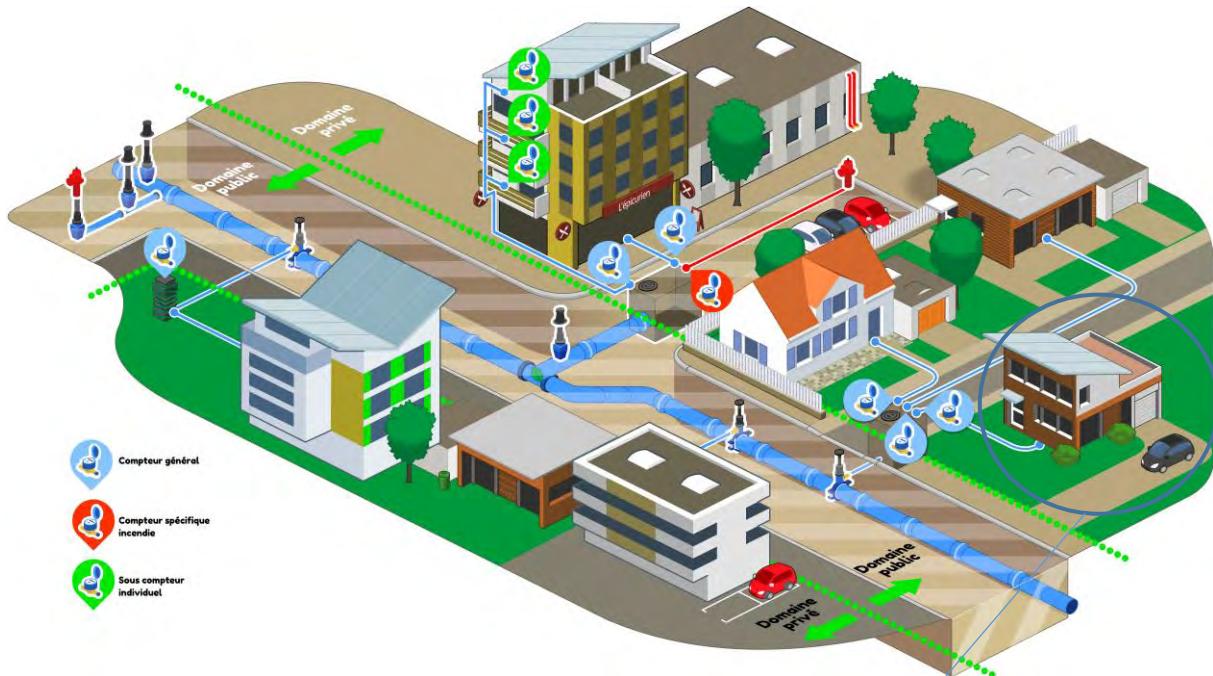
AMENER L'EAU AU ROBINET

Le réseau de distribution d'eau potable est constitué des éléments suivants :

	Secteur Régie Eurométropole	Secteur confié au SDEA	Total Eurométropole
Robinets-Vannes	18 242	5 018	23 260
Vannes papillon Ø > 300 mm	369	112	481
Fosses de prélèvements (qualité de l'eau)	307	Non connu	307
Fosses de sectorisation (lutte contre les fuites)	72	21	93
Branchements	46 673	22 696	69 369
Équipements de lutte contre les incendies	- Hydrants ^(*)	3 706	119
	- Poteaux incendie	3 798	2 145
			5 943

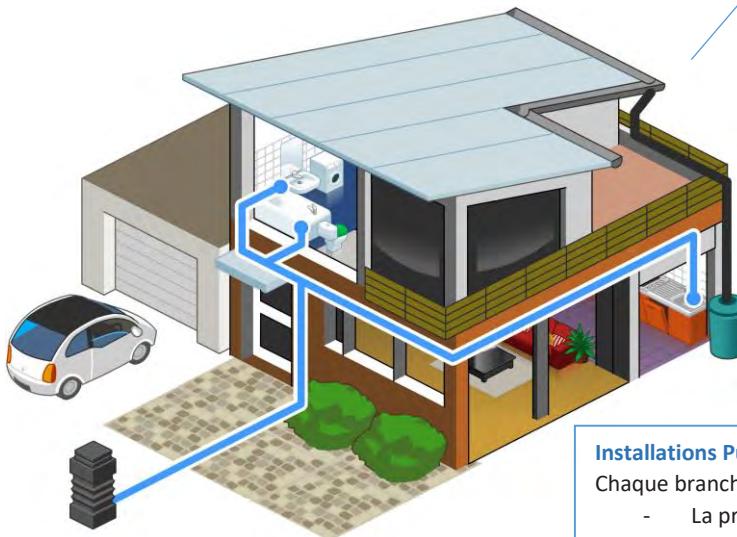
(*) Sans distinction des hydrants servant pour l'exploitation du réseau (point de purge, point de prise d'eau) et ceux définis comme équipement de défense incendie.

L'ACHEMINEMENT DE L'EAU JUSQUE DANS LES HABITATIONS



Installations intérieures

Canalisations et appareils de toute nature situés à l'aval du second robinet d'arrêt après le compteur. L'abonné·e en est seul·e responsable.



L'utilisation d'eau de pluie (ou de puits) n'est autorisée que pour des usages non domestiques (arrosage).

Installations Publiques

Chaque branchement comprend depuis la canalisation publique :

- La prise d'eau sur la conduite de distribution publique,
- Le robinet de prise et la bouche à clé
- La canalisation de branchement située tant sous le domaine public que privé jusqu'au regard compteur.

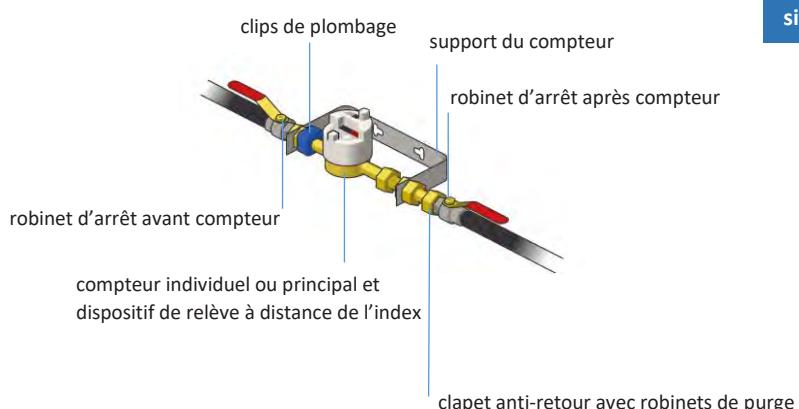
L'ensemble du branchement défini ci-dessus, parfois qualifié de branchement dans sa partie publique, est un équipement propre de l'abonné qui fait cependant partie du service public et qui appartient à la collectivité. Les travaux d'entretien et de renouvellement du branchement sont à la charge de la collectivité.



Regard compteur compact incongelable

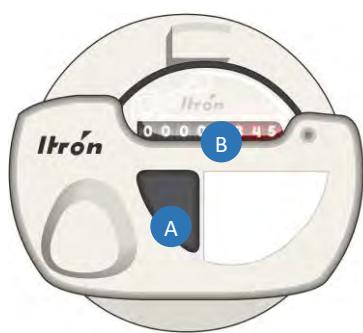
Le regard compteur installé sur la parcelle privée en limite parcellaire au plus près de l'alignement public doit être conforme aux prescriptions techniques figurant en annexe du règlement de l'eau. Le regard sur la parcelle privée est un équipement propre de l'abonné-e, son entretien et en particulier l'accès au tampon d'ouverture doit être permanent.

En cas de fuite dans son installation intérieure, l'usager doit se limiter à fermer le robinet d'arrêt situé après le compteur.



Compteur

Appareil destiné à mesurer le volume de consommation d'eau et dont les indications permettent d'établir la facture d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'un modèle agréé par la réglementation en vigueur et son diamètre est adapté aux besoins de fourniture en eau. Il est la propriété de la COLLECTIVITÉ qui en assure l'entretien et le renouvellement lorsqu'il arrive en fin de vie réglementaire.



B Index des volumes

Les chiffres sur fond noir correspondent à l'index de votre compteur en mètres cubes. C'est sur la base de cet index que votre consommation sera facturée. Les chiffres sur fond rouge (hectolitres, décalitres, litres voire décilitres) ne figurent pas sur votre facture. Ils nous aident à surveiller votre consommation et à détecter une éventuelle fuite.

A Dispositif de relève à distance

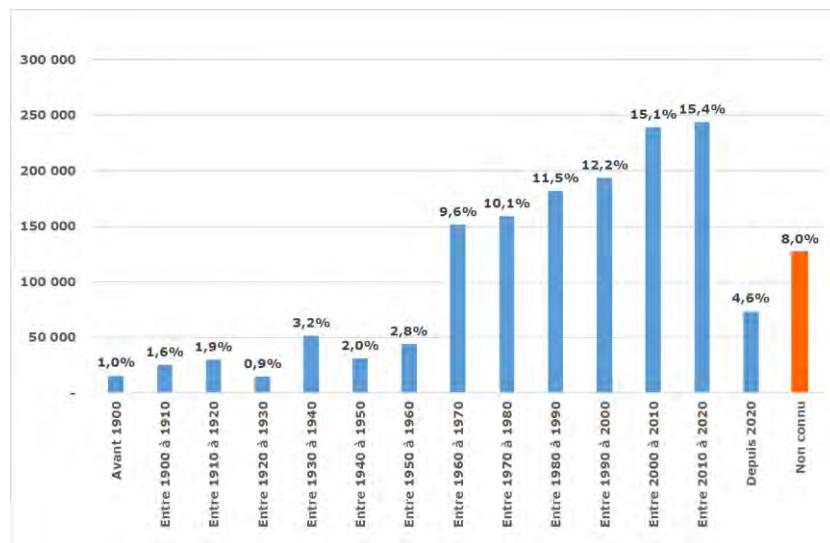
Équipement permettant de relever à distance l'index des compteurs, communément appelé « radio relève ». Ce dispositif comprend un émetteur d'impulsions fixe sur le compteur qui émet des ondes uniquement lors de son activation à l'occasion du passage du relevage à l'extérieur de l'immeuble (2 fois par an).

MAINTENIR UN HAUT NIVEAU D'ENTRETIEN ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE

Âge moyen des conduites du réseau d'eau (pourcentage de la longueur totale en mètre)

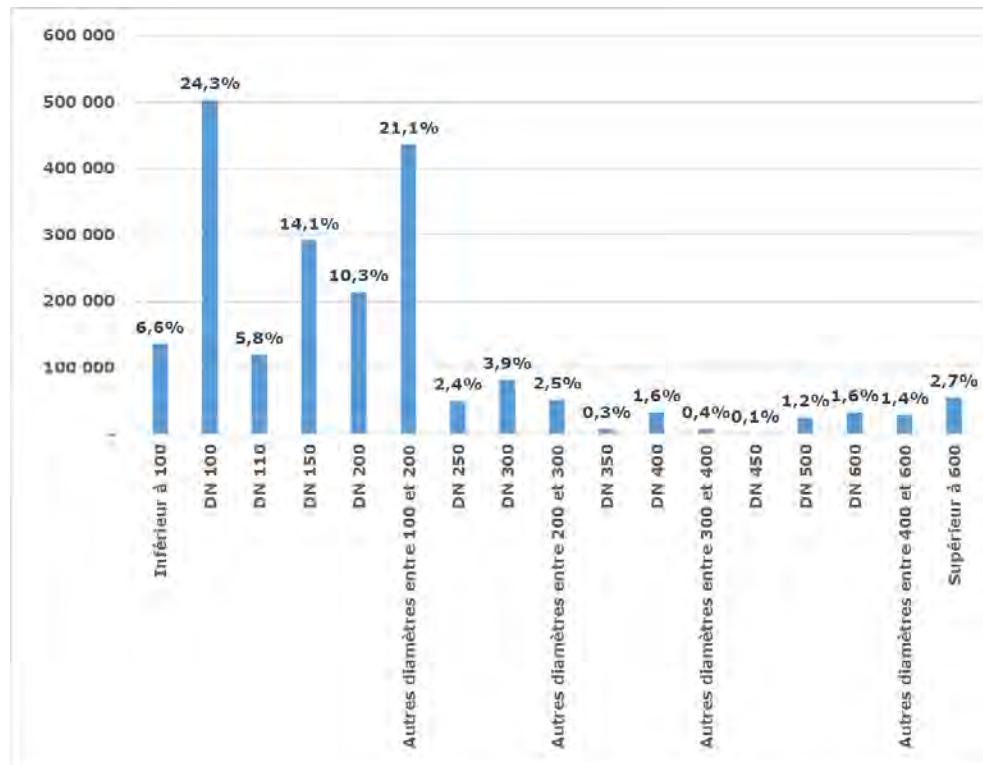
Âge moyen du réseau d'eau potable : 38,6 ans

(moyenne pondérée par le linéaire, à l'échelle de l'Eurométropole de Strasbourg)

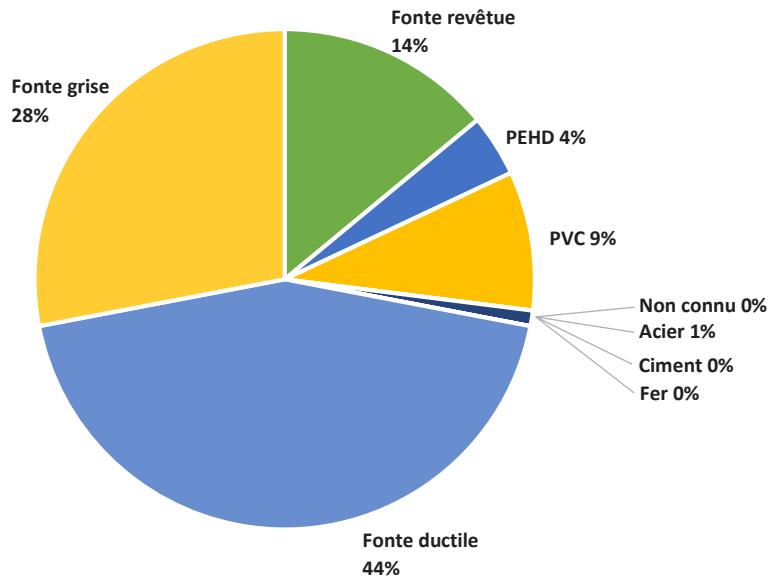


Répartition des conduites par diamètre nominal

Diamètres en mm



Répartition des conduites d'eau en fonction de la nature des matériaux (en%)



ABONNEMENTS ET BRANCHEMENTS

À chaque branchement son type d'abonnement. C'est le diamètre du branchement qui définit le type d'abonnement. Pour les particuliers, le branchement standard est d'un diamètre de 15 mm. Il peut aller jusqu'à 100 mm voire au-delà pour des besoins spécifiques.

Nombre de branchements réalisés en 2024 :

Secteur Régie

Commune	Nombre de branchements pour l'alimentation en eau potable (AEP)
Bischheim	4
Eckbolsheim	5
Hoenheim	5
Illkirch-graffenstaden	10
Lingolsheim	7
Oberhausbergen	2
Ostwald	5
Reichstett	1
Schiltigheim	12
Souffelweyersheim	2
Strasbourg	70
Wolfisheim	3
Total	126

Secteur confié au SDEA

Commune	Nombre de branchements pour l'alimentation en eau potable (AEP)
Achenheim	0
Blaesheim	5
Breuschwickersheim	0
Eckwersheim	4
Entzheim	4
Eschau	18
Fegersheim	15
Geispolsheim	27
Hangenbieten	5
Holtzheim	5
Kolbsheim	2
La Wantzenau	16
Lampertheim	2
Lipsheim	11
Mittelhausbergen	8
Mundolsheim	6
Niederhausbergen	11
Oberschaeffolsheim	6
Osthoffen	3
Plobsheim	14
Vendenheim	15
Total	177

ASSURER LA PERFORMANCE DU RÉSEAU

Le service Eau et assainissement est garant de l'approvisionnement en eau potable sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

À partir de son centre de contrôle, il adapte la production à la demande et régule la circulation de l'eau dans le réseau.

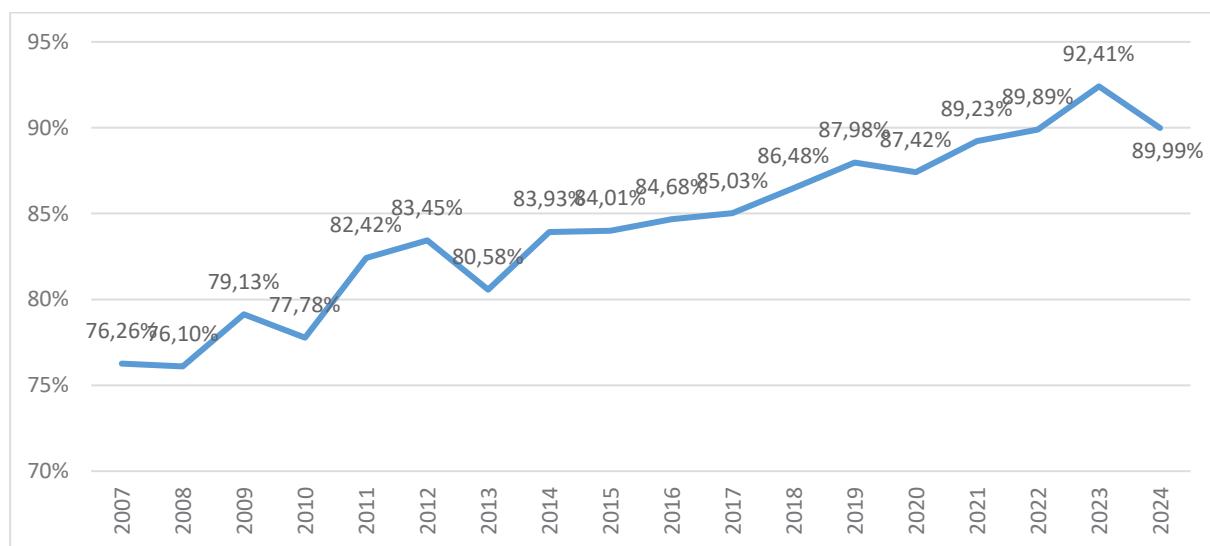
Les multiples stations de mesure en continu localisées sur le réseau assurent une vision permanente de la qualité de l'eau et des paramètres de fonctionnement hydraulique.

Cette surveillance permanente se complète d'un programme de recherche de fuites et d'amélioration du rendement du réseau.

Sur les secteurs dont il assure l'exploitation, le SDEA procède aux mêmes contrôles et suivis sur l'ensemble des installations, de la production à la distribution et rend compte à la Régie.

RÉDUIRE LES PERTES EN EAU

Rendement du réseau d'eau potable



Rendement du réseau de distribution (Rdt) = 89,99 %

Cet indicateur global du réseau est déterminé sur l'ensemble des périmètres sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg, à savoir 33 communes depuis 2017.

Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Rendement du réseau de distribution

Cet indicateur reflète les efforts de sobriété menés par l'Eurométropole de Strasbourg pour limiter les prélèvements sur la ressource en eau.

1% d'amélioration du rendement de réseau économise 350.000m³ d'eau prélevée à la nappe.

En 10 ans le rendement de réseau a été amélioré de plus de 10%.

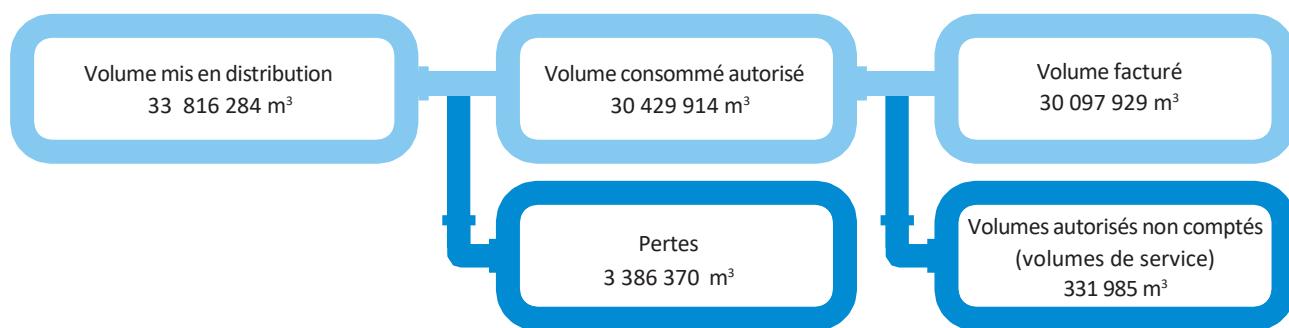
Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) = 6,70 m³/km/j

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau et par jour, la part des volumes mis en distribution qui ne fait pas l'objet d'un comptage lors de sa distribution aux abonné·es. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonné·es et de l'efficacité de la gestion du réseau. Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Indice linéaire des pertes en réseau (ILP) = 6,10 m³/km/j

Cet indicateur permet de connaître par kilomètre de réseau la part des volumes mis en distribution qui sont consommés sans autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés. Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Récapitulatif des différents volumes



Recherche active des fuites sur le réseau d'eau potable

La totalité du linéaire de réseau d'eau potable est suivie en détection de fuite par des dispositifs de surveillance combinés :

- sectorisation du réseau (suivi et analyse des débits de nuit),
- 50 km de linéaire de réseau surveillé par prélocalisation acoustique installée à demeure sur Strasbourg. Sont ainsi équipés l'hyper centre de Strasbourg et l'ensemble des secteurs à risques (galeries souterraines, ...)
- campagne de recherche de fuite systématique par sous-secteur, sur le principe de pose / relève / dépose de capteurs acoustiques.

La recherche de fuites a de plus été dotée d'un troisième véhicule et d'un nouvel appareil de recherche de fuite electro acoustique.

LA RADIO-RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU

Plus de 99 % des compteurs de l'Eurométropole de Strasbourg sont équipés d'un module de radio-relève des données de consommation.

Toujours accessibles, ces modules permettent une facturation plus juste sur la base de l'index réel et une détection facilitée de toute anomalie chez les abonnés (fuite, retour d'eau...). L'amélioration de l'outil de relève depuis 2022 a permis d'expérimenter la relève compteur rapide (Drive by). La poursuite du déploiement en 2024 permet également la géolocalisation des compteurs pour une meilleure intégration dans les outils de gestion du service.

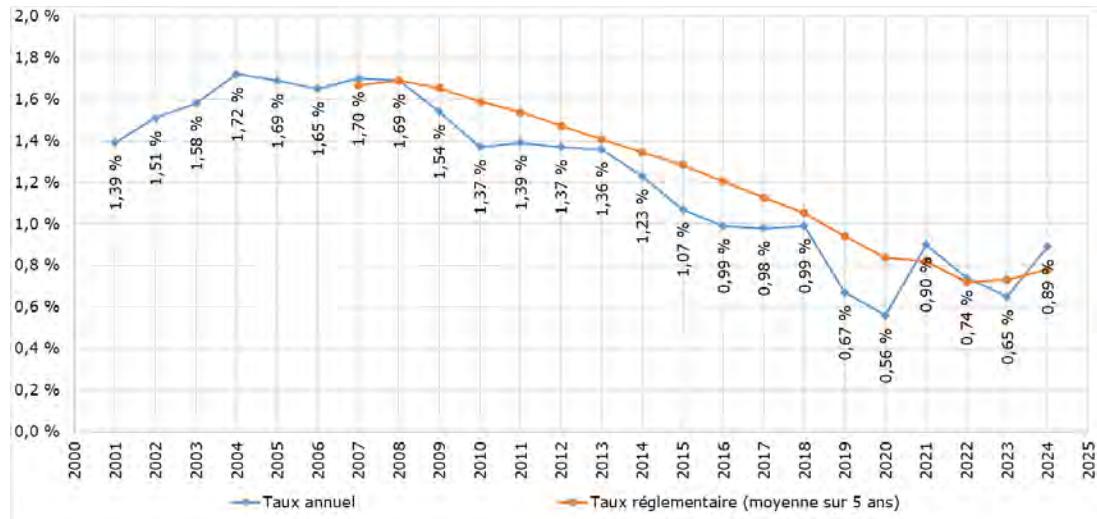
La poursuite de l'expérimentation sur de la télérelève pour des abonné·es sensibles ou des « gros consommateurs » permet de démontrer les bénéfices d'un tel mode de relève pour des consommateurs particuliers mais également d'éprouver l'exploitation de ces nouvelles installations (mise en place, gestion des batteries, transmission du signal, ...).

Ce dispositif permet un suivi plus fin des consommations grâce à ce procédé distant. L'évolution à terme des modes différenciés de relèves (radio et télérelève) permettra de mieux répondre aux attentes des abonné·es en fonction de leurs besoins.

Renouvellement du réseau

	Total Eurométropole de Strasbourg
Linéaire de réseau (en km)	1 578
Linéaire de réseau renouvelé en 2024 (en km)	14 044
Taux de renouvellement : année 2024	0,89
P107.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (sur 5 ans)	0,78

Taux de renouvellement global du réseau d'eau potable



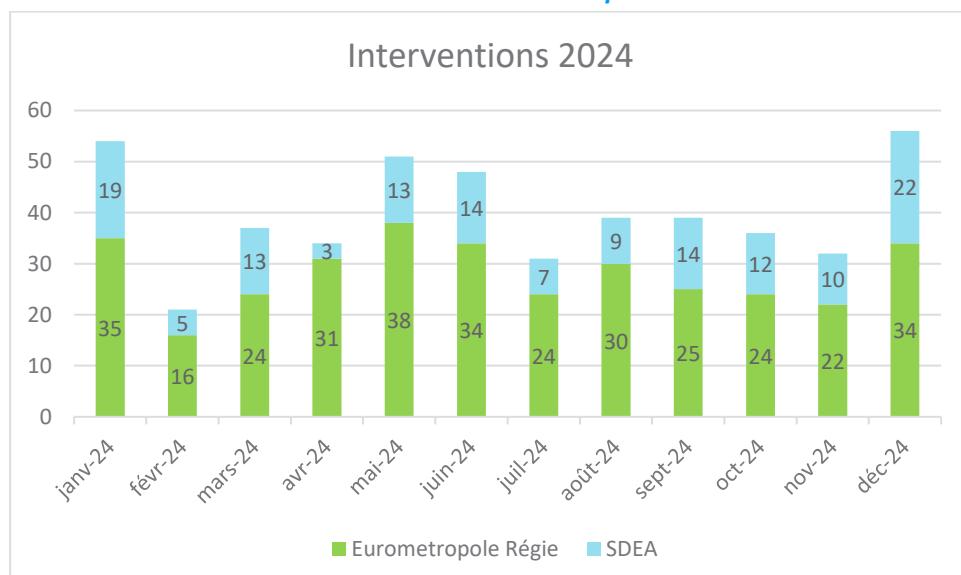
Le taux de renouvellement de l'année 2024 est de 0,89%, en hausse par rapport à l'année précédente (0,78% sur la moyenne des 5 dernières années). Cette valeur est atteinte notamment par la contribution sensible des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable faits en accompagnement des travaux du schéma directeur d'assainissement dans le cadre de la mutualisation des moyens.

LES INTERVENTIONS D'URGENCE

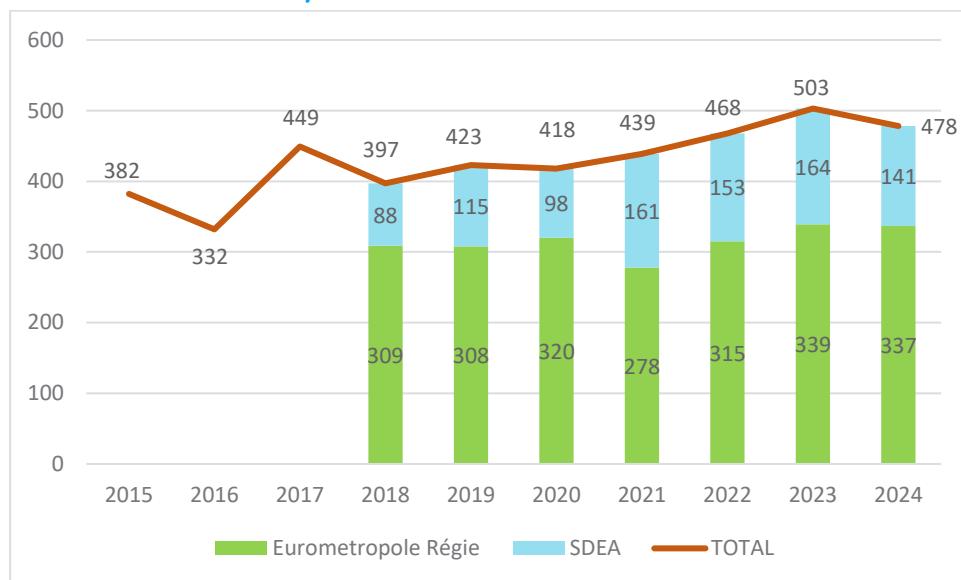
Les équipes d'astreintes du service Eau et assainissement et du SDEA interviennent 7j/7 et 24h/24 sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Elles assurent les interventions d'urgence sur le réseau d'eau potable (ruptures, fuites...) ainsi que sur les ouvrages de production d'eau pour remédier à tout type de pannes ou d'incidents.

En 2024 les équipes sont intervenues 478 fois en urgence pour assurer l'alimentation en eau des usagers de l'Eurométropole.

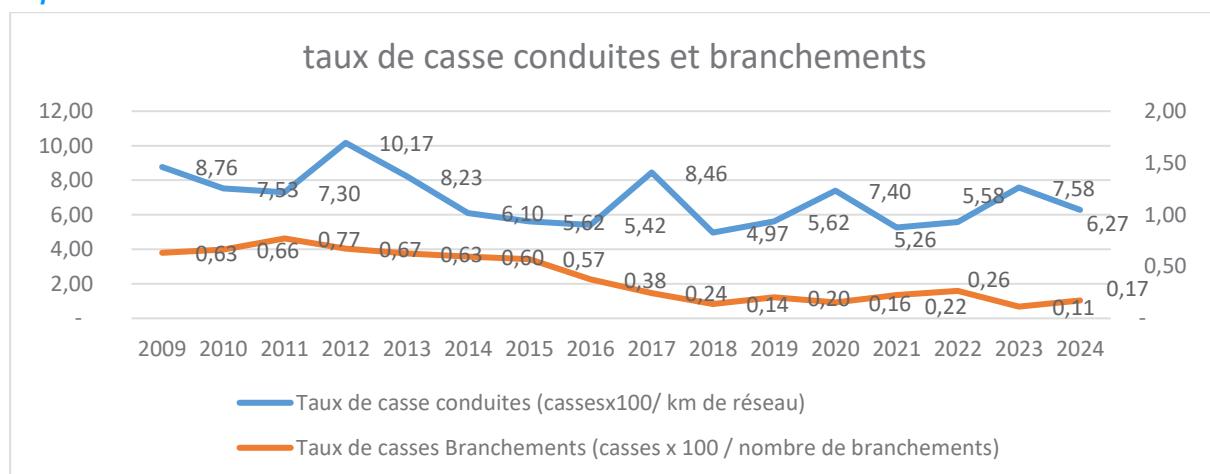
Nombre d'interventions d'astreinte sur le réseau par mois



Nombre d'interventions par an



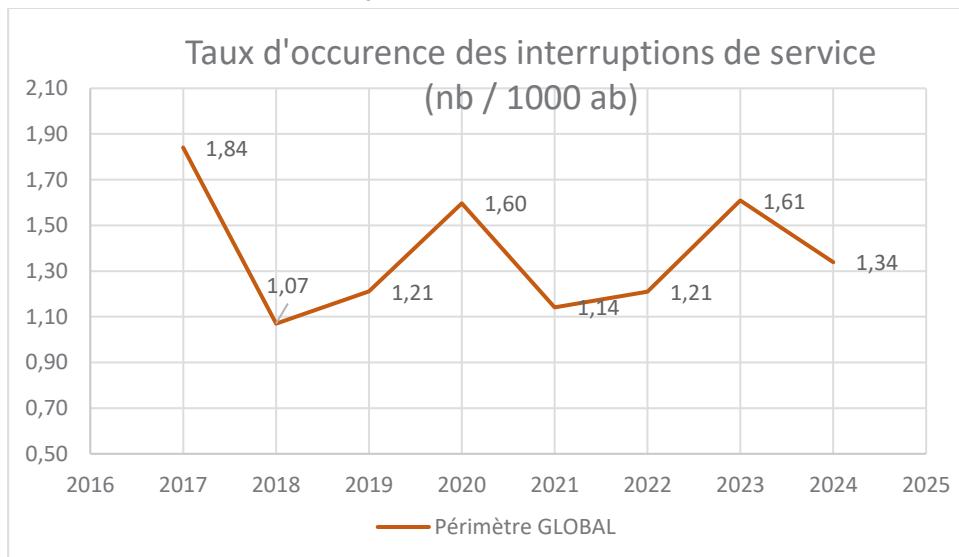
Réparations et interventions curatives



Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Ce taux concerne le nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public pour lesquelles les abonné·es concerné·es n'ont pas été informé·es à l'avance, ce nombre étant rapporté au millier d'abonné·es. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné·es, en considérant que les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est en moyenne de 1,34 pour l'ensemble de l'Eurométropole de Strasbourg.

Taux d'occurrence des interruptions de service (nb/1 000 abonné·es)



GESTION PATRIMONIALE

L'ensemble des canalisations du réseau de l'unité de distribution de Strasbourg Régie a fait l'objet d'une classification patrimoniale en fonction de plusieurs critères de performance techniques et financiers tels que :

- la continuité de service (taux de casse des conduites, indice linéaire de casse des conduites...),
- la qualité de l'eau (problématiques liées aux paramètres de couleur d'eau),
- les pertes en eau (rendement du secteur),
- l'amortissement des conduites.

Cette classification a permis d'établir un programme de renouvellement des conduites et de prioriser les travaux à mener pour les prochaines années.

Une cartographie associée permet d'identifier ces tronçons, les 2 classes les plus critiques correspondant aux 10% du linéaire de réseau sur lesquels les actions du service sont à prioriser.

Un travail similaire est en cours pour identifier les tronçons les plus vieillissants et nécessitant des travaux prioritaires sur les secteurs sous exploitation du SDEA.

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Depuis le 15 février 2017 le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) est entré en application. La DECI s'appuie sur une démarche de sécurité par objectifs en fixant un dimensionnement des ressources disponibles en fonction des risques.

Le service public de la DECI est distinct du service de distribution d'eau potable et assure la gestion matérielle qui porte principalement sur la création, la maintenance ou l'entretien, l'apposition de signalisation, le remplacement et l'organisation des contrôles techniques des Points d'eau incendie (PEI) et l'échange d'informations avec les autres services (dont le SIS 67).

Pour les projets de constructions ou d'aménagements, une analyse de risque est réalisée par le service pour vérifier l'adéquation des moyens publics et éventuellement définir des moyens complémentaires privés de la DECI à mettre en œuvre (puits, réserves d'eau naturelle ou artificielle, PEI privé).

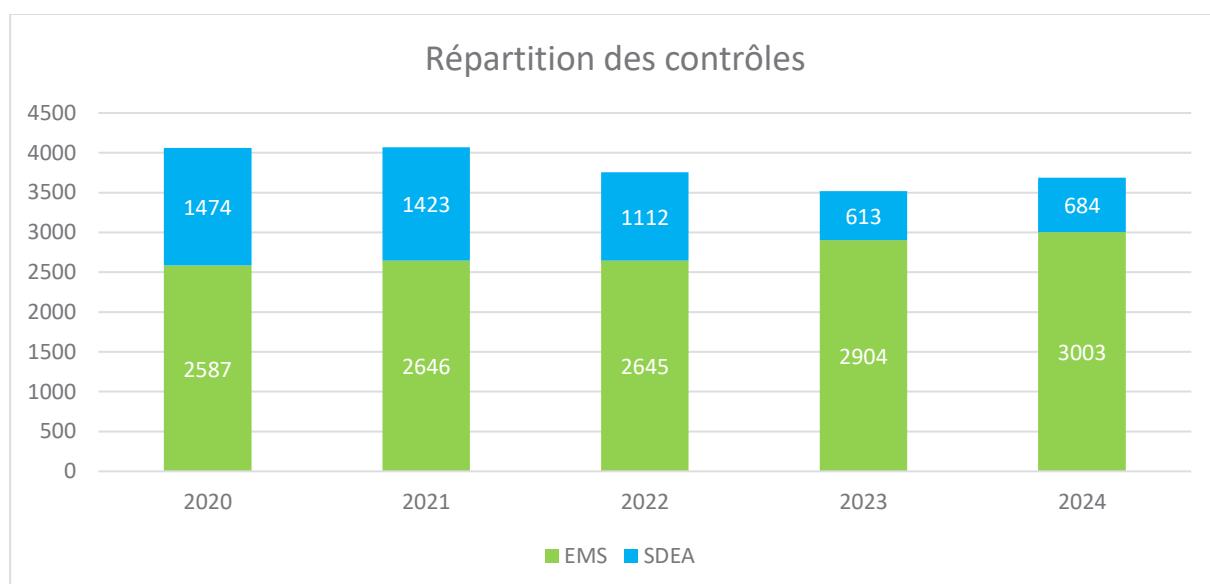
Le SDEA réalise sur le périmètre où l'exploitation lui est confiée les contrôles réglementaires C1* sous contrôle de l'Eurométropole. Le service Eau et assainissement de l'Eurométropole réalise les autres contrôles, s'assure de récolter les résultats et définit les actions à mener pour améliorer le schéma eurométropolitain général de la DECI.

Les contrôles de type C1*, C2** et C3*** se déroulent sur un cycle de 3 ans sur l'ensemble du parc des PEI.

*C1 : contrôles de débit et pression (essais débimétriques, accessibilité, état général)

**C2 : contrôles fonctionnels (présence d'eau, accessibilité, état général)

***C3 : reconnaissances opérationnelles par le SIS uniquement (accessibilité, signalisation, état général).

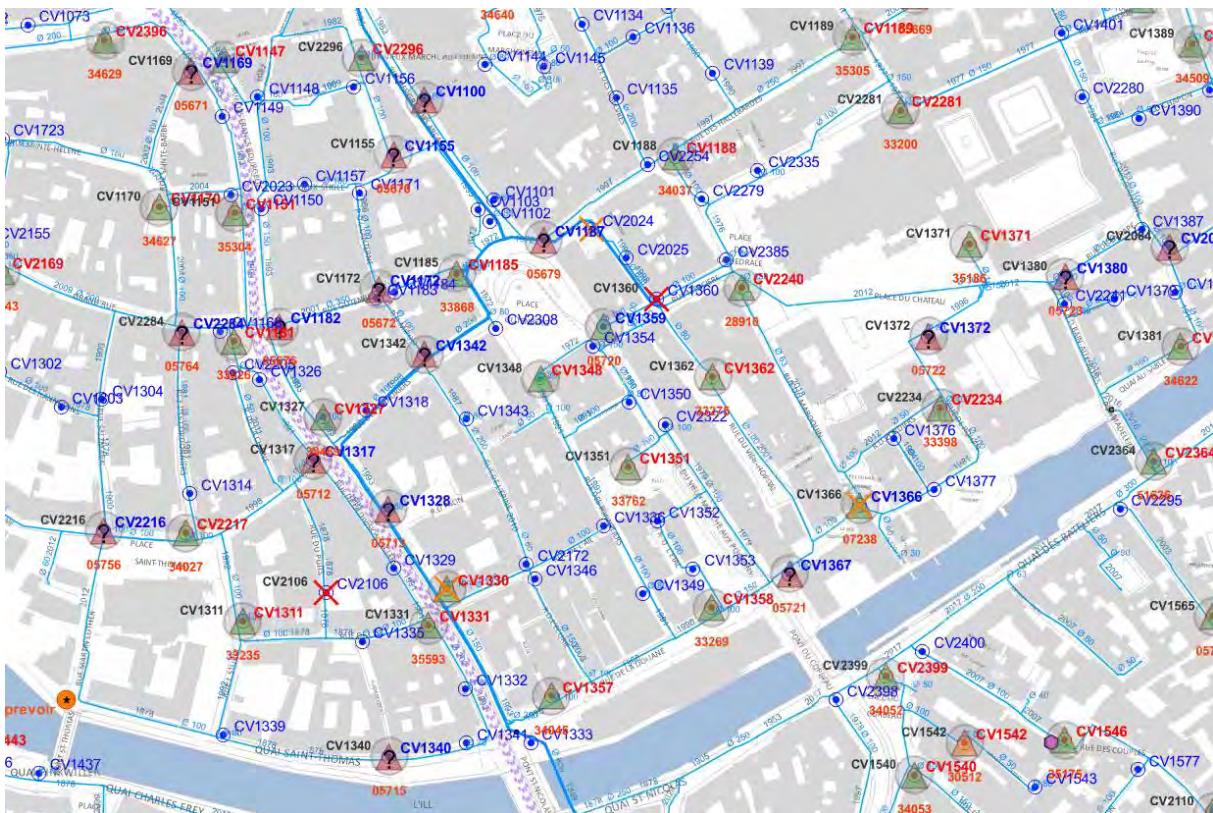


Dans le cadre de ses missions d'exploitations, le service Eau et assainissement opère quotidiennement la maintenance de ses équipements participants à la défense incendie ainsi qu'au bon fonctionnement du réseau d'eau potable pour garantir la continuité de service.



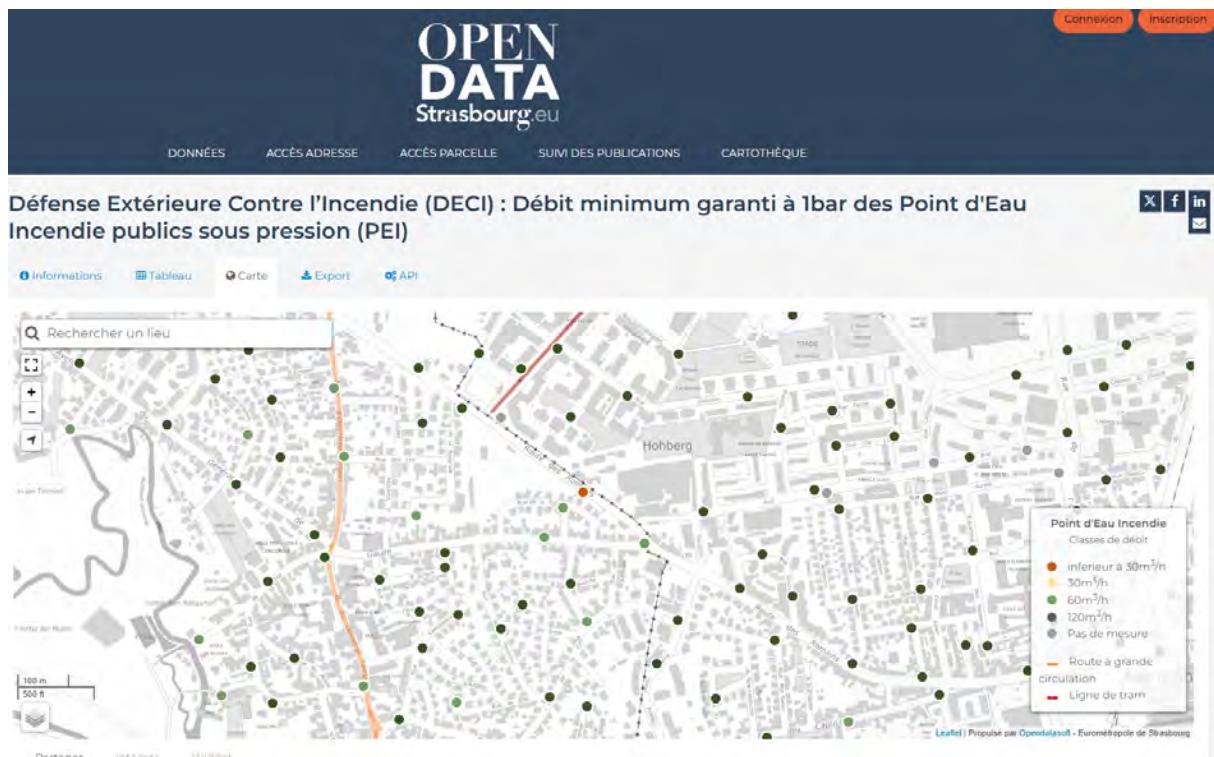
Test d'une bouche incendie

Le service public de la DECI tient à jour une cartographie et renseigne une base de données informatisée des points d'eaux incendie permettant d'assurer un suivi régulier des appareils concourant à la défense incendie (création, suppression, indisponibilité, remise en service), en lien direct avec le SIS67.



Un modeleur graphique (calculateur graphique) développé en interne pour localiser les carences de protection incendie sur le territoire permet de proposer des programmes de travaux afin d'améliorer la protection incendie (schéma directeur DECI) selon les opportunités d'intervention (lors de projets de renouvellement des conduites ou d'aménagement de l'espace public par exemple).

Les débits des PEI sont dorénavant accessibles sur un Open Data pour permettre aux différents intervenants de trouver plus facilement les informations nécessaires quant à la localisation et les débits des points d'eau incendie.

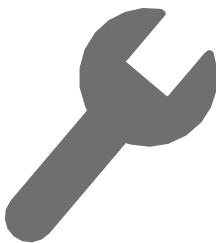


En parallèle, le service public de la DECI est également missionné pour récolter les informations sur les points d'eau incendie privés pour alimenter la base de donnée du SIS67.

Une campagne de recensement des Point d'Eau Naturel ou Artificiel (PENA) est également menée pour répertorier ces points d'eau incendie afin de définir avec le SIS67 lesquels seront conservés, supprimés ou encore remis à niveau pour respecter le RDDECI.



Réserve souple et poteau d'aspiration



Taux annuel moyen sur 5 ans du renouvellement du réseau

0,78%

38,6 ans

C'est l'âge moyen du réseau



1 578 km

de canalisations d'eau potable sur l'ensemble des 33 communes de l'Eurométropole.

69 279

C'est le nombre total de branchements sur le réseau.

Rendement

89,99%

sur l'ensemble du périmètre Eurométropole

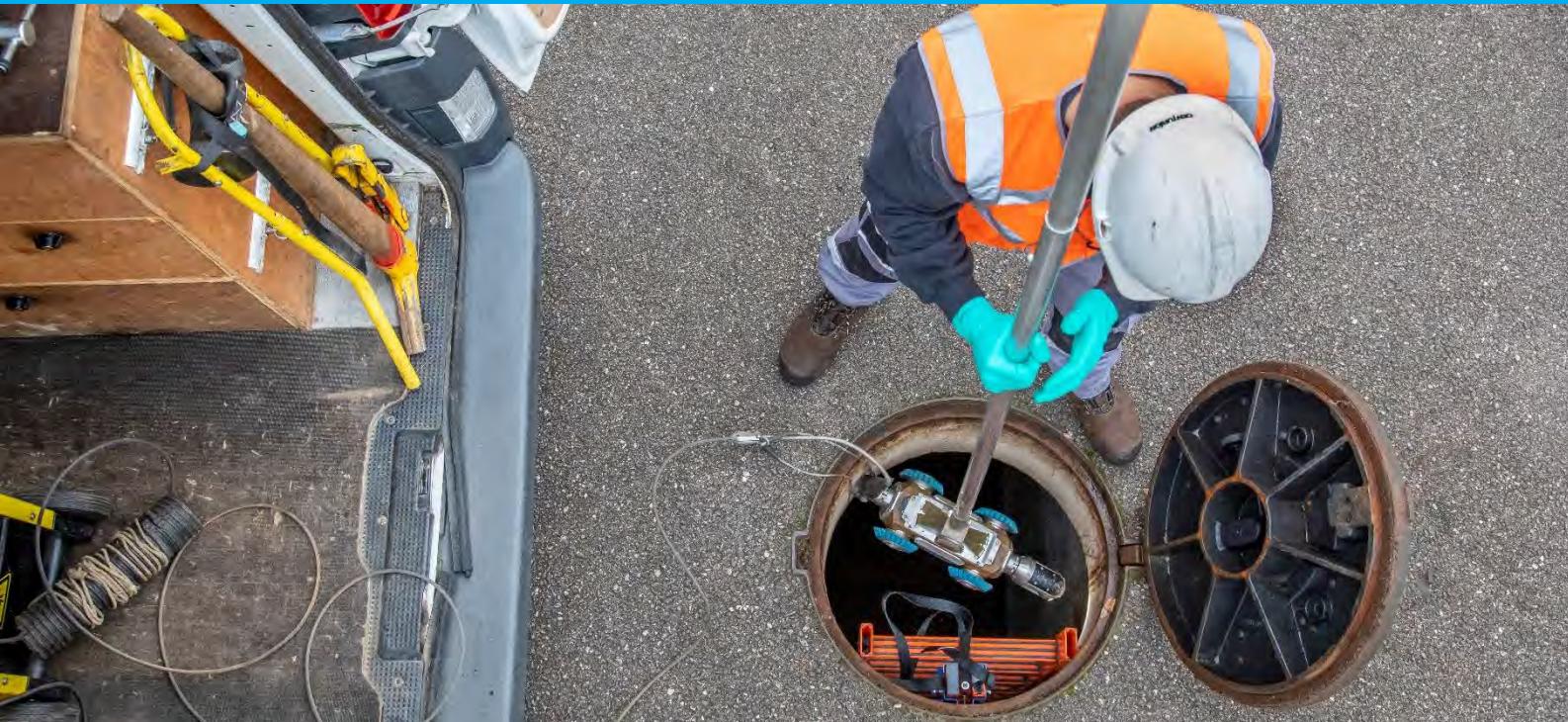


119

C'est l'indice de connaissance des installations et de gestion patrimoniale du réseau d'eau.



L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES



COLLECTER

PRÉSENTATION DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

DE VOTRE LOGEMENT AU MILIEU NATUREL

Après utilisation, les eaux usées sont évacuées vers le réseau d'assainissement qui les achemine vers les stations d'épuration où elles sont traitées avant d'être restituées au milieu naturel.

UN RÉSEAU MAJORITAIREMENT UNITAIRE

D'une longueur totale de 1 799 km, le réseau d'assainissement s'étend sur toute l'Eurométropole de Strasbourg. Majoritairement unitaire, il collecte dans les mêmes conduites les eaux usées et les eaux de pluie. Lors d'événements pluvieux importants, des déversoirs d'orage permettent de délester les eaux unitaires directement vers les cours d'eau ou vers des bassins d'orage, où elles sont stockées temporairement.

Le réseau d'assainissement est composé de la manière suivante :

Linéaire de réseau en km	Système d'assainissement					
	Strasbourg La Wantzenau	Achenheim	Blaesheim (STEP Meistratzheim)	Plobsheim	Kolbsheim (STEP Duppigheim)	Total
Eaux usées	1 396,394	46,500	9,236	21,432	6,393	1 479,956
dont Unitaire	1 238,752	42,514	8,950	18,503	5,708	1 314,427
Eaux pluviales	307,899	6,145	1,059	3,107	0,818	319,028
Total	1 704,293	52,645	10,295	24,539	7,211	1 798,984
Branchements	Linéaire de branchement construit sur le SIG à ce jour					342,23

Tableau des ouvrages du réseau

Ouvrages	Système d'assainissement					
	Strasbourg La Wantzenau	Achenheim	Blaesheim (STEP Meistratzheim)	Plobsheim	Kolbsheim (STEP Duppigheim)	Total
Bassin d'orage	100 ¹	8	1	4	2	115
Déversoir d'orage	269	24	7	10	4	314
Station de pompage	202	8	1	8	0	219
Limiteur de débit	129	6	0	4	2	141
Séparateur d'hydrocarbure	175	3	1	4	1	184
Regard de visite	41 512	1 350	265	645	190	43 962
Tête de déversement	659	34	8	19	3	723
Puisards	54 831	1 500	294	759	240	57 624
Ouvrages de gestion alternative des eaux pluviales						
Bassin à ciel ouvert	71	1	1	0	0	73
Fossés et noues	647	100	42	9	8	806
Structures d'infiltrations	314	5	0	9	1	329

Nota : les chiffres évoluent chaque année avec la précision ou une reclassification de la domanialité de certains réseaux ou ouvrages.

¹ Le nombre des bassins intègre notamment des ouvrages de gestion des eaux pluviales des ex-autoroutes du territoire métropolitain. Certains ouvrages identifiés comme des bassins par le gestionnaire historique pourront être requalifiés pour s'accorder avec la nomenclature du service Eau et assainissement.

Taux de raccordement

Système d'assainissement de Strasbourg - La Wantzenau

Commune	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total d'abonné·es	Population raccordée	Taux de raccordement
		(A)	(B)			
Bischheim	043	18 522	18 513	2 081	18 504	99,95%
Eckbolsheim	118	7 310	7 253	1 671	7 235	99,75%
Eckwersheim	119	1 447	1 408	544	1 405	99,79%
Entzheim	124	2 572	2 563	792	2 560	99,88%
Eschau	131	5 912	5 834	1 710	5 819	99,74%
Fegersheim	137	5 837	5 807	1 714	5 783	99,59%
Geispolsheim	152	7 834	7 693	2 374	7 561	98,28%
Hoenheim	204	11 496	11 493	1 860	11 475	99,84%
Holtzheim	212	3 932	3 911	1 123	3 897	99,64%
Illkirch-Graffenstaden	218	27 822	27 687	4 487	27 627	99,78%
Lampertheim	256	3 529	3 523	1 027	3 514	99,74%
Lingolsheim	267	20 818	20 785	3 150	20 740	99,78%
Lipsheim	268	2 722	2 707	753	2 698	99,67%
Mittelhausbergen	296	2 098	2 095	540	2 083	99,43%
Mundolsheim	309	5 306	5 285	1 520	5 276	99,83%
Niederhausbergen	326	1 713	1 713	532	1 713	100,00%
Oberhausbergen	343	5 708	5 687	979	5 681	99,89%
Oberschaeffolsheim	350	2 603	2 555	816	2 546	99,65%
Ostwald	365	13 640	13 577	2 375	13 496	99,40%
Reichstett	389	4 588	4 510	1 515	4 495	99,67%
Schiltigheim	447	34 614	34 587	3 931	34 539	99,86%
Souffelweyersheim	471	8 246	8 189	1 929	8 171	99,78%
Strasbourg	482	294 564	294 180	25 766	294 003	99,94%
Vendenheim	506	6 071	5 981	2 049	5 945	99,40%
La Wantzenau	519	5 985	5 832	2087	5 826	99,90%
Wolfisheim	551	4 234	4 192	1 002	4 186	99,86%
Total		509 123	507 560	72 964	506 778	99,69%

Système d'assainissement de Plobsheim

Commune	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total d'abonné·es	Population raccordée	Taux de raccordement
		(A)	(B)			
Plobsheim	378	4 518	4 410	1 507	4 377	99,25%
Total		4 518	4 407	1507	4 377	99,32%

Système d'assainissement d'Achenheim et de Dahlenheim

Commune	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total d'abonné·es	Population raccordée	Taux de raccordement
			(A)			
Achenheim	001	2 591	2 561	852	2 561	100,00%
Breuschwickersheim	065	1 359	1 359	507	1 356	99,78%
Dahlenheim (maîtrise d'ouvrage SDEA)	081	799	796	276	796	100,00%
Hangenbieten	182	1 816	1 759	555	1 744	99,15%
Osthoffen	363	824	824	335	824	100,00%
Total		7 389	7 299	2 525	7 281	99,79%

BRANCHEMENTS

Nombre d'arrêtés

Système d'assainissement de Strasbourg - La Wantzenau

Commune	Arrêté de type « Domestique »	Arrêté de type « Assimilé Domestique » ou « Non Domestique »	Total
Bischheim	0	1	1
Eckbolsheim	3	1	4
Eckwersheim	0	0	0
Entzheim	5	1	6
Eschau	10	1	11
Fegersheim	4	0	4
Geispolsheim	11	0	11
Hoenheim	4	0	4
Holtzheim	6	1	7
Illkirch Graffenstaden (SDEA)	12	0	12
Illkirch Graffenstaden (EMS)	0	0	0
Lampertheim	2	0	2
Lingolsheim	6	0	6
Lipsheim	8	0	8
Mittelhausbergen	2	0	2
Mundolsheim	3	1	4
Niederhausbergen	5	0	5
Oberhausbergen	3	1	4
Oberschaeffolsheim	9	0	9
Ostwald	7	0	7
Reichstett	3	1	4
Schiltigheim	2	0	2
Souffelweyersheim	2	0	2
Strasbourg	89	16	105
Vendenheim	8	2	10
La Wantzenau	1	0	1
Wolfisheim	2	0	2
Total	207	26	233

Système d'assainissement de Plobsheim

Commune	Arrêté de type « Domestique »	Arrêté de type « Assimilé Domestique » ou « Non Domestique »	Total
Plobsheim	3	0	3

Système d'assainissement d'Achenheim

Commune	Arrêté de type « Domestique »	Arrêté de type « Assimilé Domestique » ou « Non Domestique »	Total
Achenheim	0	0	0
Breuschwickersheim	3	1	4
Dahlenheim (SDEA)	3	0	3
Hangenbieten	2	0	2
Osthoffen	4	0	4
Total	12	1	13

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

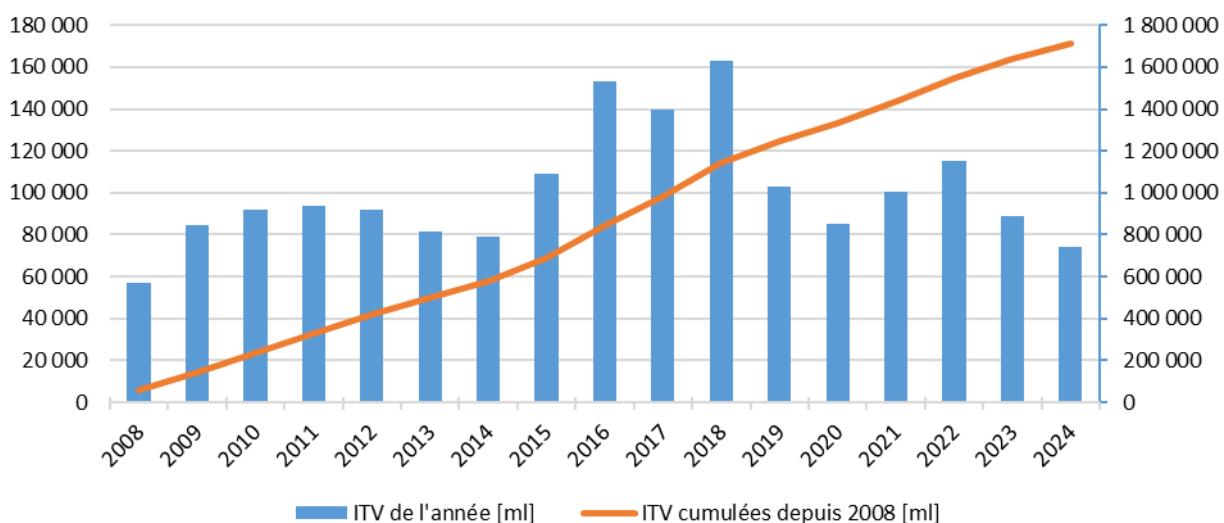
Achenheim	110
Plobsheim	110
Strasbourg - La Wantzenau	110

RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU

Le service Eau et assainissement s'assure de l'aptitude des réseaux et ouvrages à assurer la continuité du service public. À ce titre, il effectue non seulement les opérations de maintenance, de nettoyage et de surveillance mais il programme et s'assure également de la réalisation des travaux de renouvellement et de modernisation des réseaux.

En 2024, 74 km d'inspection télévisée du réseau ont été réalisés. Quelques tronçons de grand diamètre ont également été inspectés au moyen d'inspections visuelles pédestres et à l'aide d'un radeau flottant. L'expérimentation est à poursuivre et le dispositif est à perfectionner. Depuis 2008, près de 1 712 km ont été analysés, soit près de 95 % du réseau. Les constats de défaut sont priorisés et donnent lieu à une surveillance ou des travaux de réparation ou de réhabilitation.

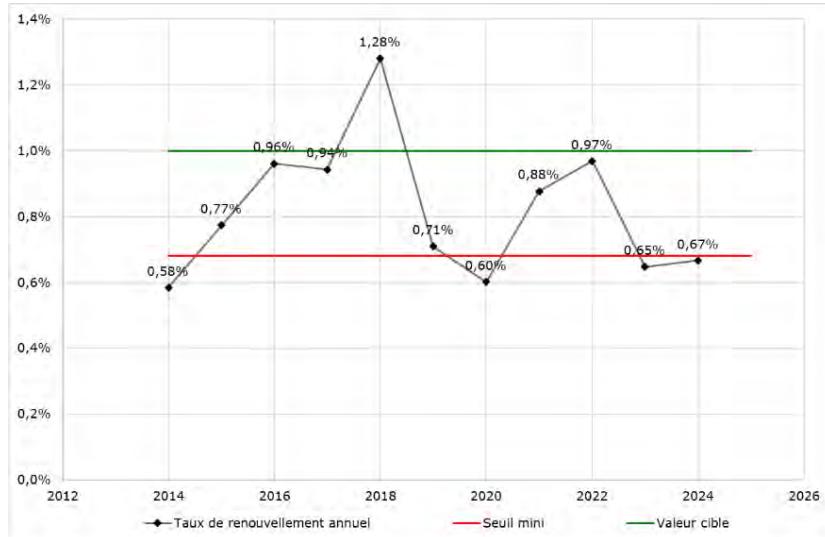
Linéaire d'inspection télévisuelle depuis 2008 [en ml]



La réhabilitation des réseaux s'effectue principalement selon deux techniques : avec ou sans tranchée (repose ou chemisage). Le choix se fait non seulement sur la base de critères techniques (profondeur, diamètre, état de la chaussée...) mais également sur la base de critères économiques et de durée de vie. C'est la solution la meilleure à long terme qui est retenue même s'il s'avère qu'immédiatement elle est plus coûteuse. En complément des extensions et des dévoiements de réseau sont réalisés pour s'adapter à l'évolution de l'urbanisation.

À l'échelle de l'Eurométropole, le taux de renouvellement global de réseau est de 0,75% (moyenne glissante sur les 5 dernières années) soit une durée de vie moyenne de 135 ans. Néanmoins, durant toute sa vie, le réseau sera inspecté et surveillé 4 à 5 fois ce qui permet de détecter généralement les premiers signes d'une dégradation prématûre et d'y remédier avant que le réseau ne soit plus opérationnel. Le taux de renouvellement de l'année 2024 n'est que de 0,67%, à peine au-dessus du seuil-objectif minimum. Cela s'explique par la complexification des contraintes de chantier et des difficultés de recrutement d'agent·es en charge du pilotage et suivi des travaux. Les travaux réalisés à l'occasion du schéma directeur d'assainissement (hors extension) contribuent sensiblement à l'atteinte du seuil minimum.

Taux de renouvellement du réseau



INTERVENTION / CURAGE

Le service Eau et assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg est en charge de la maintenance du patrimoine et de la création des nouveaux ouvrages en vue de l'extension ou de la restructuration du réseau.

Le service dispose d'équipes d'intervention d'urgence opérationnelles 24h/24 et 7j/7.

Le contrôle, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement sont assurés par la régie de l'Eurométropole et pour certaines communes par le SDEA.

L'ENTRETIEN DU RÉSEAU, UNE MISSION CAPITALE

Débordements, inondations : tout défaut de fonctionnement du réseau d'assainissement peut avoir des conséquences dramatiques.

L'ensemble du réseau bénéficie d'un suivi quotidien qui comprend le curage du réseau, l'entretien des puisards et des siphons.

- 2 004 t de boues de curage ont été extraites des collecteurs,
- Taux de curage : 10 % du linéaire de réseau,
- Taux de nettoyage des puisards : 87 %.

UNE MOBILISATION PERMANENTE

En 2024, 571 interventions de maintenance ont été réalisées sur les ouvrages d'assainissement.

À ces interventions se rajoutent les opérations de contrôle et de vérification de l'état de fonctionnement des ouvrages et des équipements (station de pompage, clapets anti-retour, séparateurs d'hydrocarbures, vannes...).

Dans le cadre de la permanence réseau 24h/24h et 7 jours/7, 85 interventions ont été réalisées (sur l'ensemble du territoire métropolitain).

LES INTERVENTIONS AUPRÈS DES « USAGERS ET USAGÈRES » DE L'EUROMÉTROPOLE

Le service Eau et assainissement en plus des interventions sur le réseau public peut assurer sur simple appel téléphonique et cela 24h/24 les prestations suivantes sur le domaine privé :

- intervention en cas de défaut de fonctionnement de la conduite principale du branchement,
- entretien des séparateurs à graisses sur demande de l'usager ou l'usagère (compte tenu de l'impact des graisses sur le fonctionnement du réseau public, encrassement récurrent des collecteurs),
- récupération d'objets en cas de perte dans les ouvrages d'assainissement (puisards de rue),
- appui technique en cas de diagnostic et d'expertise de l'état de fonctionnement des branchements et des équipements privatifs,
- en cas d'urgence uniquement (débordements, inondations), intervention sur :
 - les puisards de dessablement,
 - les puisards de cour, de cave, de buanderie, ou d'urinoir,
 - les vidanges de fosse de relevage.

**En 2024 la cellule « interventions usagers » est intervenue 1 417 fois en domaine privé.
35 interventions concernent la cellule « diagnostic ».**

LES AFFAISSEMENTS ET LES INTERVENTIONS D'EXPERTISE

Le service Eau et assainissement est intervenu sur 108 signalements d'affaissements. Après diagnostic, 31 affaissements concernaient le service de l'Eau et de l'Assainissement (*soit une mise en cause des ouvrages d'assainissement à hauteur de 28,7% au regard de nombre total de signalements*).

La cellule « diagnostic » de la régie a procédé à 57 inspections télévisées sous domaine public, permettant de diagnostiquer les désordres (casse, rupture, déboîtement...), puis de définir le programme de travaux.

DES POINTS NOIRS À SURVEILLER

Ce sont des points du réseau qui nécessitent au minimum deux interventions par an.

Sur le secteur de l'Eurométropole de Strasbourg, ce sont essentiellement des siphons situés en zone centrale. On recense en moyenne 5,81 points/100 km sur le réseau de l'Eurométropole de Strasbourg.

INVENTAIRE GEOGRAPHIQUE DES RESEAUX

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES RÉSEAUX

L'ensemble des moyens humains et techniques mobilisés pour réaliser un inventaire géographique exhaustif des réseaux d'eau et d'assainissement alimente le système d'information géographique patrimonial. Il répond aux nécessités d'une connaissance détaillée des réseaux dans le cadre de la prospective et des études préalables, de la conduite des chantiers d'amélioration des réseaux (création ou renouvellement).

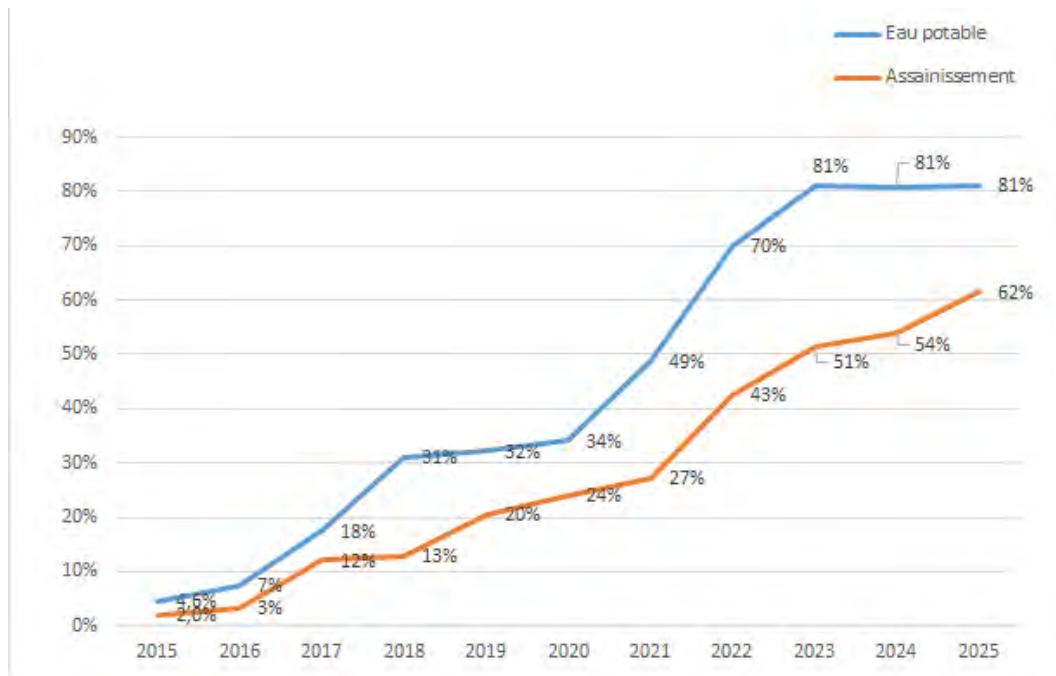
La communication de renseignements issus du système d'information, notamment via les réponses aux demandes de déclaration de travaux – déclarations d'intervention de commencement de travaux (DT-DICT) contribuent à réduire le risque d'endommagement lors des chantiers réalisés sur les réseaux ou sur des infrastructures à proximité.

D'IMPORTANTS MOYENS MOBILISÉS EN 2024

D'importants moyens ont encore été mobilisés pour améliorer la connaissance de la localisation des réseaux et pour augmenter la part des données en classe de précision A, correspondant à l'objectif réglementaire de localisation le plus précis, c'est-à-dire une marge d'erreur de localisation inférieure à 50 cm pour les réseaux rigides et inférieure à 40 cm pour les réseaux souples.

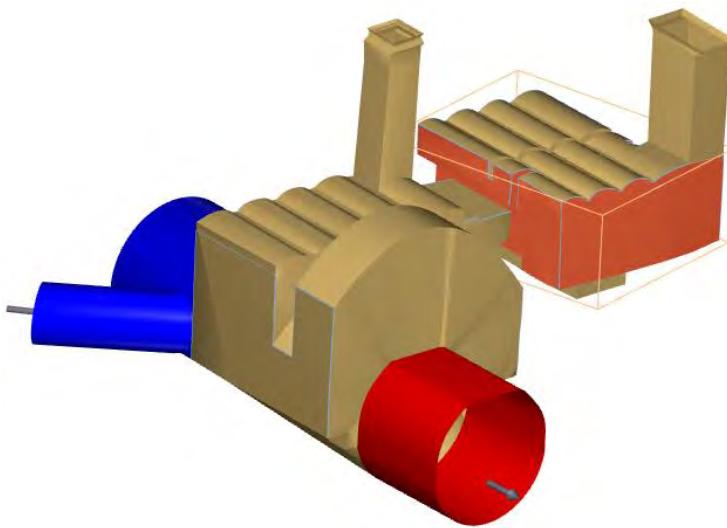
Depuis fin 2023, compte tenu de l'état de l'art et des limites techniques, le meilleur niveau de connaissance de la localisation du réseau d'eau potable a été atteint avec une part du réseau classé A légèrement supérieure à 80%. En assainissement, l'amélioration de la précision de localisation s'est poursuivie, évoluant de 54 à 62%.

Évolution de la classe de précision A depuis 2015 [en %]



Parmi les moyens engagés pour préciser la localisation du réseau d'assainissement, de nombreuses inspections télévisées du réseau (ITV) et de ses branchements avec relevé de localisation (X,Y,Z) ont été réalisées. En 2024, elles ont concerné près de 8km de branchements, correspondant à 1 500 branchements. Cumulé à d'autres sources d'informations, ce sont plus de 4 500 nouveaux branchements d'assainissement qui ont pu être intégrés au système d'information géographique (SIG). Au total, 20 km de tronçons et 21 km de branchements assainissement ont ainsi été intégrés dans le SIG.

Pour les ouvrages les plus complexes des infrastructures, la création de jumeau numérique améliore leur connaissance fine et leur maintenance. En 2024, les modèles 3D de 27 ouvrages du réseau d'assainissement et de 5 ouvrages du réseau d'eau potable ont été créés à partir d'acquisitions Lidar.



Exemple de modèle 3D d'ouvrage d'assainissement (déversoir d'orage).

Concernant le réseau d'eau potable, 33 km de nouvelles canalisations ont été intégrés en 2024 et 16 km de branchements.

GÉRER LES INONDATIONS

En 2024, 126 plaintes ont été recensées.

Le service Eau et assainissement a installé et entretient depuis plusieurs années 28 pluviomètres répartis sur le territoire de l'Eurométropole. Ils mesurent la hauteur d'eau en mm toutes les minutes pendant toute la durée de l'évènement pluvieux. Les données sont rapatriées à distance via la télégestion du système d'assainissement. Ensuite ces données brutes sont traitées pluviomètre par pluviomètre, ce qui permet de localiser les orages et de connaître leur intensité (probabilité de retour ou période de retour souvent donnée en année).

En 2024 :

Il est tombé au total 982 mm (moyenne globale sur les 27 pluviomètres de la collectivité), alors que la moyenne **1999-2024 est de 735 mm**. La pluviométrie 2024 est de + 33 % par rapport à la moyenne des 25 dernières années.

Il s'agit également de l'année la plus pluvieuse depuis les 25 dernières années. Ces épisodes pluvieux ont donc pu générer des inondations (voies voire caves) sur le territoire de l'Eurométropole de manière dispersée.

MAÎTRISER LA QUALITÉ DES EFFLUENTS

Parmi les nombreux paramètres mesurés en différents points du réseau, la pluviométrie, le débit dans le réseau, la qualité des effluents ainsi que la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel sont particulièrement suivis.

Ces données sont essentielles pour analyser le fonctionnement du système d'assainissement et déceler toute pollution accidentelle. Elles permettent également d'anticiper les besoins futurs.

Concernant les déversements au milieu naturel via les déversoirs d'orage, les volumes sont estimés à (somme sur les 3 systèmes d'assainissement) :

- 9 642 728 m³ en 2024
- 3 784 212 m³ en 2023
- 4 104 079 m³ en 2022

On constate une nette augmentation des déversements en 2024 du fait de la pluviométrie exceptionnelle.

LES OUTILS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Le système de collecte est soumis à un dispositif d'autosurveillance qui a pour objectifs de caractériser et d'analyser le comportement du réseau d'assainissement, de suivre en continu le fonctionnement de certains ouvrages et de mesurer les rejets vers le milieu naturel.

Sur le système de collecte de Strasbourg - La Wantzenau, les déversoirs d'orage dont le cumul des volumes représente 70 % des rejets annuels sont instrumentés ainsi que l'ensemble des ouvrages situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute par temps sec supérieure ou égale à 600 kg/j de demande biochimique en oxygène pendant 5 jours (DBO5) et déversant plus de dix jours par an. Pour répondre aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015, le modèle hydraulique général du réseau est mis à jour afin de pouvoir compléter les mesures par les résultats des simulations.

Sur le système de collecte de Plobsheim, les deux déversoirs d'orage soumis à autosurveillance sont équipés.

Enfin, sur le système d'Achenheim, les 4 déversoirs d'orage visés par la réglementation sont instrumentés.

Les mesures réalisées au niveau des déversoirs d'orage, mais également au niveau des stations de pompage et des bassins d'orage sont suivies 7j/7 24h/24 grâce à la télégestion. En cas de dysfonctionnement, des alarmes sont générées pour permettre d'intervenir au plus vite et garantir une continuité hydraulique des écoulements dans le réseau d'assainissement.

Ces mesures sont analysées quotidiennement au regard de la pluviométrie, enregistrée par 28 pluviomètres répartis de manière uniforme sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Des bilans sont constitués et transmis mensuellement aux services de la Police de l'Eau, conformément aux prescriptions réglementaires. Trois documents permettent de suivre les actions de l'Eurométropole : le manuel d'autosurveillance qui explique les modalités de mise en œuvre des mesures sur le territoire,

le bilan annuel qui permet de réaliser une autocritique du fonctionnement du système d'assainissement sur l'année écoulée et de prévoir des axes d'amélioration et le rapport de diagnostic permanent qui détaille les pratiques mises en œuvre dans le but d'évaluer l'état et le fonctionnement du système d'assainissement afin de d'améliorer son exploitation et de programmer les aménagements nécessaires.

Les résultats des mesures et de la modélisation (volume déversé) sont utilisés pour évaluer la conformité de la collecte au sens de l'arrêté du 21 juillet 2015. La modélisation permet de rechercher des actions à mettre en œuvre sur le réseau pour atteindre les objectifs fixés par le texte.

LE SUIVI DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES SUR LE RÉSEAU

Le suivi des pollutions est assuré par la régie de l'Eurométropole et le SDEA. Les services disposent d'équipes d'intervention d'urgence opérationnelles 24h/24 et 7j/7.

Afin d'éviter ou de réduire les impacts sur le système d'assainissement et sur le milieu naturel, toute pollution suite à une plainte ou constatée sur le réseau fait l'objet d'une enquête. Le service de l'Eau et de l'Assainissement a mené 18 enquêtes de pollution au cours de l'année 2024. 8 pollutions étaient en lien avec le réseau d'eaux usées, 2 étaient liées au réseau eaux pluviales connecté au milieu et 8 n'avaient pas de lien avec le réseau d'assainissement. Les enquêtes sont toutes réalisées par les agent·es du service suite à des plaintes ou des constats.

LE SUIVI DES REJETS INDUSTRIELS

Le service Eau et assainissement de l'Eurométropole a des usagers industriels conventionnés qui rejettent un volume d'effluents très important, comme les brasseurs ou les levuriers. Le nombre d'établissements conventionnés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est de 19. Leurs rejets font l'objet d'un suivi spécifique administratif, technique et financier et de contrôles internes autant qu'externes. Ces conventions sont régulièrement mises à jour pour tenir compte de l'évolution des rejets des industriels en fonction de leur activité et en tenant compte des capacités et contraintes de collecte et de traitement des stations d'épuration.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, un nouveau modèle de convention est délivré afin d'inciter les établissements à réduire les émissions de micropolluants dans les effluents.

Des analyses de recherche des substances dangereuses dans les effluents des industriels conventionnés sont régulièrement réalisées dans le cadre du diagnostic amont de la station d'épuration lors de 2 contrôles inopinés annuels, les dernières datent de 2024.

Ces analyses sont également réalisées sur les points caractéristiques du réseau et ont permis d'établir une cartographie des micropolluants sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et de proposer fin 2021 un plan d'actions de réduction de ces substances. Suite à la campagne de mesure recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau pour les stations de traitement des eaux usées (RSDE STEU) 2022/2023 un diagnostic amont complémentaire est venu compléter fin 2024, le diagnostic initial avec une baisse notable des paramètres significatifs. Ce nombre est passé de 43 paramètres à 21. Les axes du plan d'action initial sont conservés, la plupart des actions en cours pour réduire les émissions de micropolluants ou de sensibilisation se poursuivent.

D'autres rejets, dits de « déversement temporaire », sont réalisés dans le cadre d'un besoin ponctuel d'évacuation d'effluents notamment sur des chantiers de construction, de dépollution et dans le cadre de la création ou de l'entretien de puits de pompage et de rejet.

Toute demande de ce type nécessite une expertise technique. Il est systématiquement recommandé au demandeur de privilégier, dans la mesure du possible, les solutions alternatives à un rejet au réseau d'assainissement public. En fonction de la qualité, du débit de rejet et du point de déversement souhaité, le service délivre ou non une autorisation de déversement temporaire.

L'ensemble des établissements industriels ou artisans déversant des eaux usées non domestiques est recensé. Leurs effluents doivent être conformes aux conditions d'admissibilité fixées par le règlement d'assainissement et les déversements doivent être autorisés par un arrêté de l'Eurométropole de Strasbourg suite à une demande de l'établissement. Pour s'assurer de la conformité des rejets industriels, des contrôles inopinés sont régulièrement organisés.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, l'ensemble des communes a procédé au transfert de la compétence d'assainissement non collectif à l'Eurométropole de Strasbourg.

Depuis janvier 2006, date effective du transfert de compétence, le service Eau et assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg est en charge des missions obligatoires suivantes :

- le contrôle de la conception et de la réalisation des installations neuves sur l'ensemble du périmètre,
- le diagnostic et le contrôle du bon fonctionnement des installations non collectives existantes en zone d'assainissement non collectif,
- le diagnostic avant une vente.

ACTIVITÉS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) EN 2024

Recensement des installations d'Assainissement non collectif sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :

- 569 installations ANC en zonage d'assainissement non collectif, dont 150 installations non conformes, 122 non réglementaires, 215 réglementaires et 82 qui n'ont pas été contrôlées.
- 307 installations d'assainissement non collectif en zone d'assainissement collectif.

Mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif :

1 - Contrôles de conception des installations neuves

14 contrôles de conception ont été réalisés par le SPANC afin de s'assurer que les projets sont conformes à la réglementation en vigueur et que la filière choisie est adaptée au contexte des habitations (nature du sol, configuration de la parcelle, présence de la nappe phréatique).

Ces contrôles concernent tant la création d'ouvrages d'assainissement non collectif dans le cadre d'une construction neuve que les réhabilitations d'ouvrages.

2 - Contrôles de bonne exécution des installations neuves

12 contrôles ont été réalisés afin de vérifier, avant recouvrement des ouvrages, si le projet est respecté et si l'ouvrage est construit dans les règles de l'art.

3 - Contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations

Un contrôle des installations en fonctionnement est effectué selon une périodicité régulière n'excédant pas les 10 ans. En 2024, 31 contrôles ont été réalisés.

Ces contrôles permettent de donner aux propriétaires des installations d'assainissement non collectif des conseils techniques et d'aide à l'entretien de ces installations.

Des contrôles occasionnels peuvent être en outre effectués en cas de nuisances constatées.

Un compte rendu du contrôle technique est remis au propriétaire, à l'usager le cas échéant, ainsi qu'au maire de la commune concernée. Après contrôle de l'installation, si des non-conformités sont décelées, le propriétaire a l'obligation de faire procéder aux travaux de mise en conformité de ses installations dans un délai de 4 ans en déposant préalablement un dossier de demande d'autorisation auprès du SPANC. Dans le cadre d'une vente, le nouveau propriétaire a 1 an pour se mettre en conformité, en déposant préalablement un dossier de demande d'autorisation auprès du SPANC.

Information aux particuliers sur les aides financières pour mettre en conformité les installations non conformes :

Dans son dixième programme de financement, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM) ouvrirait la possibilité de subvention des installations non conformes. Ainsi entre 2015 et 2018, la collectivité et l'AERM ont accompagné les propriétaires dans la réhabilitation de leurs installations. Le onzième programme de l'AERM ne permet plus cette possibilité. C'est pourquoi, afin de se conformer à la réglementation en améliorant la protection du milieu naturel (plus particulièrement la protection de la qualité des eaux) et en luttant contre la pollution des eaux d'origine domestique, la collectivité a décidé de se substituer aux financements apportés par l'AERM afin de continuer cette démarche dans un souci d'équité de traitement des usagers et usagères. La participation financière aux travaux de mise en conformité s'élève à 60% du montant des travaux et études plafonné à 12 000 € TTC par installation, soit un montant de subvention maximum de 7 200 € TTC.

Bilan des installations contrôlées entre 2006 et 2024.

	Nombre d'installation d'ANC	Taux de conformité
Réglementaire	215	37.8 %
Non conforme	150	26.4 %
Non réglementaire (légère non-conformité)	122	21.4 %

 <p>249 arrêtés pour branchements neufs en 2024</p>	 <p>571 interventions de maintenance sur les ouvrages</p>	 <p>0,75 % taux moyen de renouvellement sur 5 ans</p>
<p>74 km de réseau inspectés en 2024</p>	<p>85 interventions sur site de la permanence réseau en 2024</p>	<p>19 conventions de déversement en vigueur</p>
<p>1 712 km contrôlés, depuis 2008, à partir des inspections télévisées des réseaux soit près de</p> <p>95 % du réseau</p>	<p>1 417 interventions de la cellule « interventions usagers » chez le particulier.</p> <p>35 interventions sous domaine privé et</p> <p>57 interventions sous domaine public, concernent la cellule "diagnostic".</p>	<p>90% taux de disponibilité des données de surveillance sur les sites instrumentés du réseau d'assainissement pendant l'année</p>
<p>2 004 T de boues de curage extraites des collecteurs</p>	<p>110 points /120 indice de connaissance des rejets au milieu naturel pour le système de Strasbourg – La Wantzenau</p>	<p>18 enquêtes réalisées suite à une pollution</p>
<p>Taux de curage du linéaire de réseau : 10 %</p>	<p>Indice de connaissance patrimoniale du réseau d'eau usées : 104 points / 120</p> 	<p>58 contrôles inopinés réalisés en sortie d'établissement</p> <p>dont 38 chez des industriels conventionnés</p>
<p>Taux de nettoyage des puisards : 87%</p> 	<p>84 établissements sensibilisés à la problématique micropolluants.</p>	<p>106 autorisations de déversement des eaux usées non domestiques en vigueur et suivies</p>



TRAITER

L'eau ne constitue pas une ressource inépuisable. L'assainissement des eaux usées évite de polluer l'eau des rivières et de la nappe phréatique, il contribue à maintenir la qualité du milieu naturel.

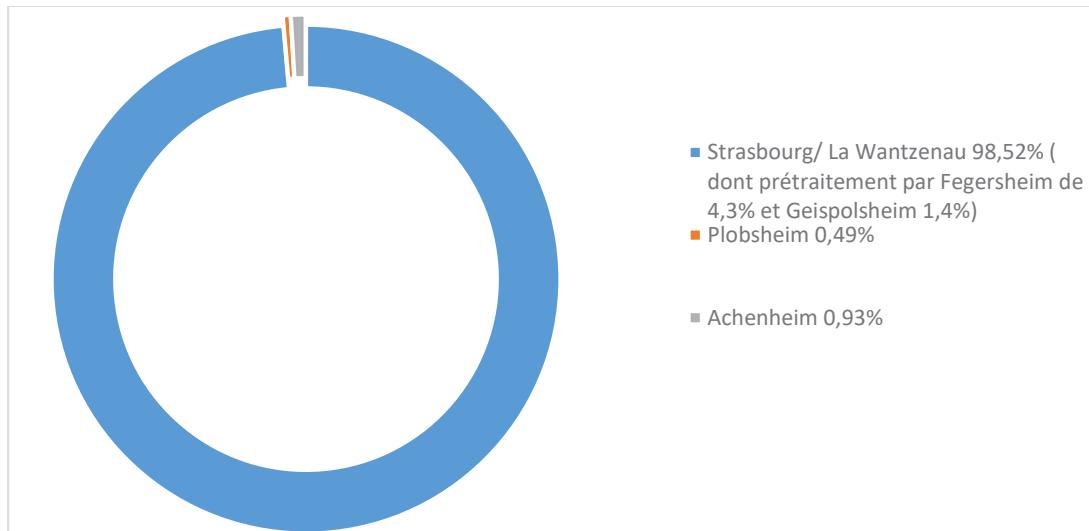
L'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Collectées dans le réseau d'assainissement, les eaux usées domestiques, industrielles ainsi que la majorité des eaux pluviales sont transportées jusqu'aux stations de traitement des eaux usées.

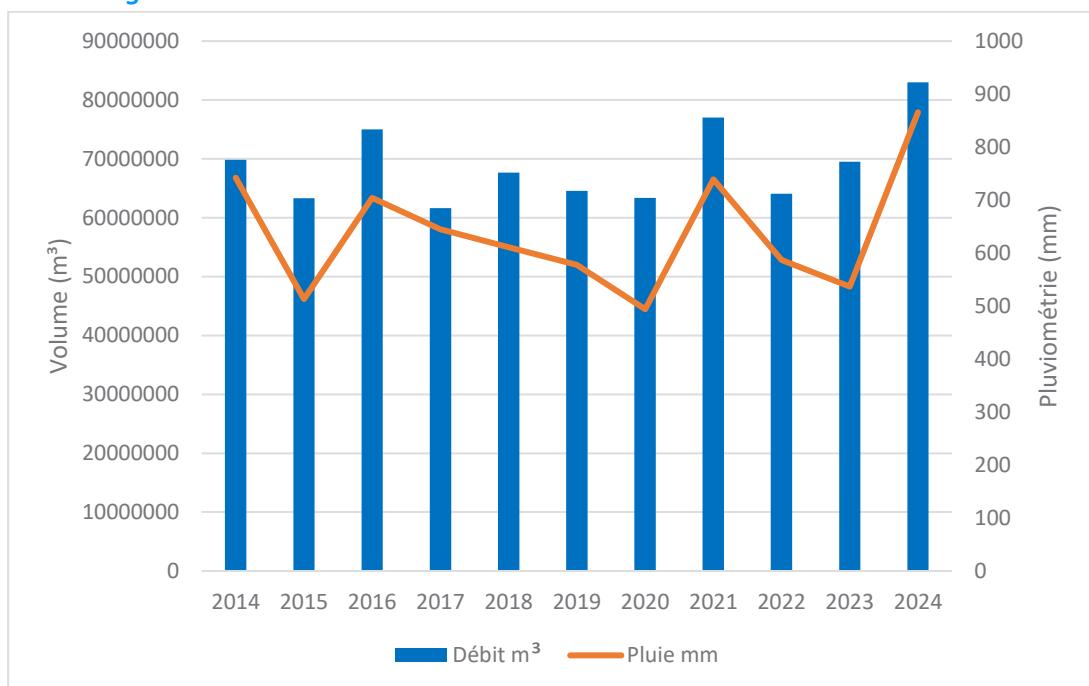
Les 3 stations d'épuration (Strasbourg - La Wantzenau, Achenheim et Plobsheim) et les 2 stations de prétraitement (Fegersheim et Geispolsheim) implantées sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ont traité en 2024 près de 88 millions de m³ d'eaux usées soit en moyenne 240 000 m³/jour.

98.5% des eaux usées domestiques et industrielles de l'Eurométropole sont traitées par la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau.

Répartition des eaux usées traitées en 2024 par les stations d'épuration en %



Évolution du volume d'eaux usées en entrée de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau



BILAN DU FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'ÉPURATION

	Strasbourg La Wantzenau	Fegersheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Geispolsheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Plobsheim	Achenheim		
Quantité d'eau traitée	82 982 724 m ³	3 576 120 m ³	1 177 908 m ³	414 744 m ³	784 990 m ³		
Quantité de matières externes reçues	16 692 m ³	-	-	-	-		
Sous-produits							
Déchets de dégrillage	495 T	4,1 T	15,1 T	8 T	15,60 T		
Sables évacués	458 T				5,8 T		
Graisses	205 m ³				12,0 T		
Boues incinérées	44 755 T humides 11 390 TMS	100 % des boues ont été évacuées vers la station de Strasbourg - La Wantzenau (171 TMS pour Fegersheim, 158 TMS pour Geispolsheim et 54 TMS pour Plobsheim)			0 T		
Boues évacuées en compostage	0 T humides 0 TMS				569 T humides (128 TMS)		
Cendres évacuées	2 664 T	-	-	-	-		
REFIB évacués	315 T						
Consommations (énergie - réactifs)							
Électricité	25 977 202 kWh	980 504 kWh	527 716 kWh	180 629 kWh	510 350 kWh		
Fioul	75 m ³	-	-	-	-		
Consommation de chlorure ferrique ou d'aluminium (traitement du phosphore et des boues)	1960 T	-	-	-	24 T		
Consommation de polymères	130 T MA	-	-	-	5,2 T MA		

LA POLLUTION TRAITÉE PAR LES STATIONS D'ÉPURATION

Entrée STEP	Strasbourg La Wantzenau	Fegersheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Geispolsheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Plobsheim	Achenheim
Capacité nominale	1 000 000 EH	16 900 EH	10 400 EH	3 300 EH	9 930 EH
Équivalent habitant reçu en moyenne annuelle	737 000 EH	13 820 EH	10 487 EH	2 753 EH	4 927 EH
Débit moyen m³/j	226 729	9 764	3 216	1132	2 135
MES kg/j	40 100	1039	720	162,4	490
DBO5 kg/j	44 200	387	460	131,5	289
DCO kg/j	84 500	2073	1573	412,9	739
Azote total kg/j	7 400	185	138	35,7	82,5
Phosphore total kg/j	900	19	14,5	3,8	8,8

Les stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim ont transféré la majorité de leurs eaux traitées vers la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau. Au-delà de la capacité des stations de refoulement, l'excédent est rejeté vers le milieu naturel, après prétraitement. La station de prétraitement de Fegersheim a ainsi rejeté 31,2 % du volume prétraité vers l'Andlau, représentant en moyenne 4 % de la charge reçue. Ce chiffre s'explique par la forte pluviométrie observée au cours de l'année. La station de prétraitement de Geispolsheim a rejeté 5 % du volume prétraité vers l'Ehn, représentant 0,5 % de la charge reçue.

INDICATEURS DE PERFORMANCE DES STEP

	Strasbourg La Wantzenau	Fegersheim	Geispolsheim	Plobsheim	Achenheim
Rendement de dépollution	97.6% en MES	91.3 % en MES	90 % en MES	91.8 % en MES	98.3 % en MES
	98.5% en DBO5	90.5 % en DBO5	96.7% en DBO5	95.8% en DBO5	97.8% en DBO5
	94.8% en DCO	89.1 % en DCO	90.2 % en DCO	89.4% en DCO	95.1 % en DCO
	79.9 % en NGL	47.5 % en NGL	57.5 % en NGL	39.2 % en NGL	91.5 % en NGL
	84.8 % en Pt	38.3 % en Pt	56.2 % en Pt	27.5 % en Pt	94.3 % en Pt
Concentration moyenne annuelle en sortie	4.2 mg/l MES	9.4 mg/l MES	24 mg/l MES	12.3 mg/l MES	3.6 mg/l MES
	2.8 mg/l DBO5	3.8 mg/l DBO5	5.9 mg/l DBO5	5.1 mg/l DBO5	3.0 mg/l DBO5
	18.9 mg/l DCO	23.3 mg/l DCO	50.9 mg/l DCO	41.5 mg/l DCO	16.2 mg/l DCO
	6.4 mg/l NGL	10 mg/l NGL	22.5 mg/l NGL	20.8 mg/l NGL	3.5 mg/l NGL
	0.56 mg/l Pt	1.2 mg/l Pt	2.5 mg/l Pt	2.7 mg/l Pt	0.2 mg/l Pt

NORMES DE REJETS DE LA STATION D'ÉPURATION DE STRASBOURG - LA WANTZENAU

	MES	DBO5	DCO	N-NH4	NGL	Pt
Temps sec Q < 170 000 m ³ /j et DBO ₅ < 61 t/j	30 mg/l et 90 % rendement	25 mg/l et 90 % rendement	100 mg/l et 75 % rendement	10 mg/l et 75 % rendement	10 mg/l et 70 % rendement	1 mg/l et 80 % rendement
Temps pluie 170 000 < Q < Q référence et DBO ₅ < 61 t/j	30 mg/l ou 90 % rendement	25 mg/l ou 90 % rendement	100 mg/l ou 75 % rendement	10 mg/l ou 75 % rendement	10 mg/l ou 70 % rendement	1 mg/l ou 80% rendement
Mode dégradé Q référence < Q < 380 000 m ³ /j ou DBO ₅ > 61 t/j	Meilleure épuration possible en respectant les valeurs seuils					
	85 mg/l	50 mg/l	250 mg/l	-	20 mg/l	-
Tolérance	25 jours de dépassement par an tout en respectant les valeurs seuils ci-dessus			Respect de la concentration ou du rendement en moyenne annuelle et respect du seuil NGL		

Les performances du traitement des eaux sont conformes aux normes de rejet pour les 3 stations d'épuration.

Le traitement des fumées d'incinération de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau a été conforme tout au long de l'année. Une campagne annuelle d'étude d'impact environnemental de l'incinérateur est menée chaque année grâce à la méthode des lichens (recherche des dioxines, furannes et métaux). Celle-ci démontre une absence d'impact notable imputable aux rejets atmosphériques de la station d'épuration.

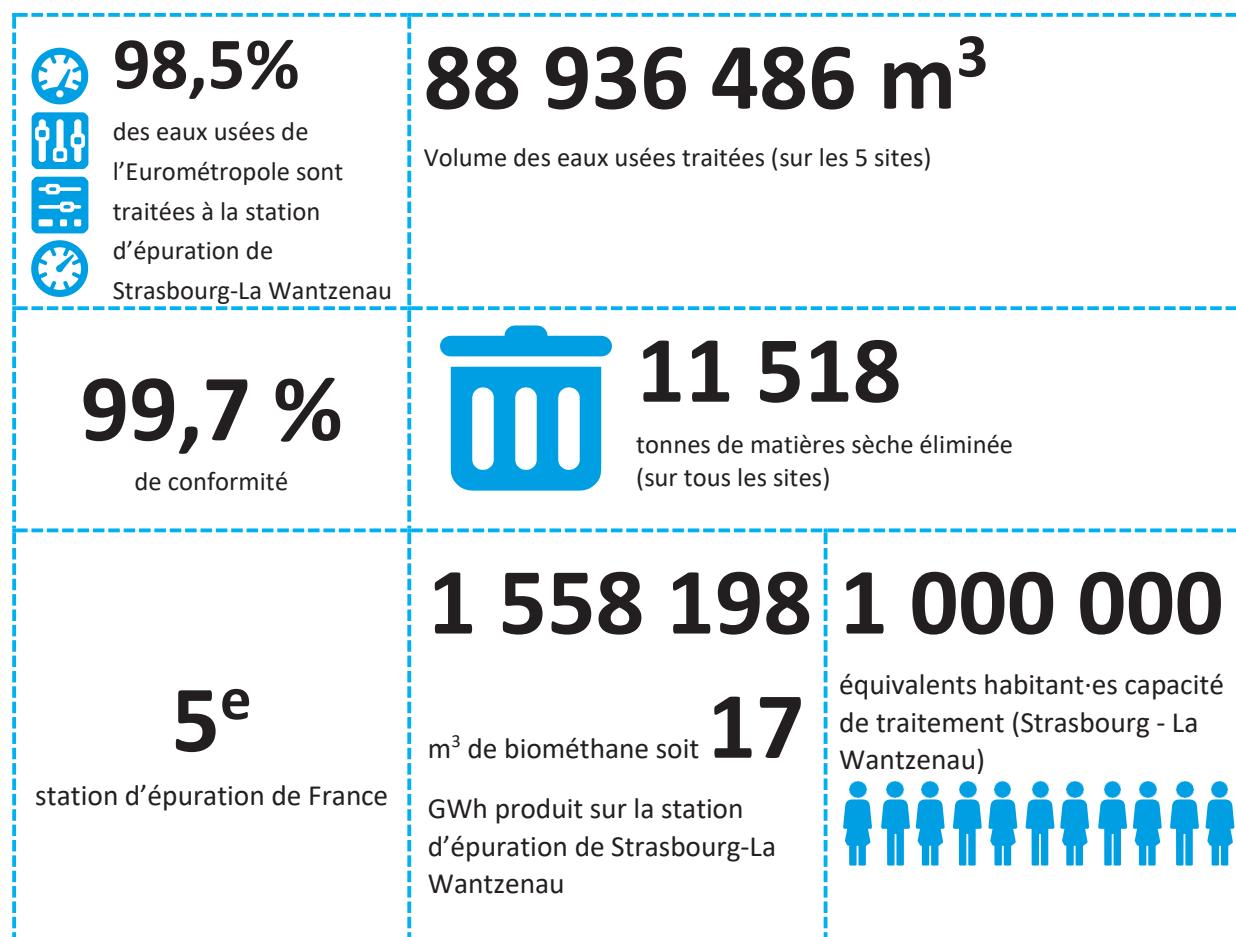
BILAN 2024

STATION D'ÉPURATION DE STRASBOURG - LA WANTZENAU

- Injection de 17 GWhPCS de biométhane sur le réseau R-GDS,
- Valorisation de 99,6% des sous-produits générés (boues, sables, graisses, déchets de dégrillage...),
- Housse modérée de la consommation d'électricité de 1,9 %, malgré l'augmentation significative de 19% des volumes traités en entrée de station
- Démarrage du renouvellement de la ligne de traitement des boues, représentant un investissement de 55 millions d'euros. Ce projet vise à remplacer le four d'incinération des boues ainsi que le système de traitement des fumées, tout en valorisant la chaleur générée par le procédé. La conception et la réalisation sont assurées par un groupement porté par Suez Engineering & Construction (filiale Degrémont). La phase d'études de conception s'est déroulée de septembre 2023 à avril 2025. Les travaux se poursuivront en deux phases successives, pour une mise en service des nouvelles installations prévue en 2028.

AUTRES SITES

Poursuite du projet de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées au Sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg : le dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé et examiné par la Police de l'eau, en vue du lancement de l'enquête publique début 2025. Dans l'attente de la construction et de la mise en service de cette nouvelle installation, les équipements d'épuration de Plobsheim sont déclarés non-conformes, bien que les performances des ouvrages d'épuration soient conformes au regard de la réglementation.



PROJETS ET INNOVATIONS



ANTICIPER

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Les changements climatiques se traduisent ces dernières années par une intensification des pluies et une augmentation des occurrences de ces dernières. Augmenter les capacités des réseaux n'est plus suffisant pour maîtriser ces flux supplémentaires d'eaux pluviales.

La directive cadre sur l'eau (DCE) de 2000 a imposé d'atteindre dès 2015 l'objectif de « bon état » écologique des cours d'eau. Ce délai a été allongé à 2021 voire 2027 selon les cours d'eau.

Le schéma directeur d'assainissement, finalisé en 2012, a permis de définir les orientations stratégiques et les travaux à réaliser à un horizon 15 ans pour atteindre les objectifs de la DCE, en réduisant l'impact du réseau d'assainissement sur les cours d'eau, mais également pour lutter contre les débordements du réseau.

Cette étude a permis d'identifier, sur la base d'un modèle hydraulique représentant la partie structurante du réseau d'assainissement, le besoin de gestion d'un volume de 116 000 m³ avant rejet réparti sur le territoire communautaire, complété par des aménagements ponctuels sur le réseau, soit une soixantaine d'opérations. Les solutions ont été hiérarchisées selon plusieurs critères : coût, sensibilité du milieu naturel, réduction de la pollution, opportunités de réalisation.

À partir de cette hiérarchisation, le plan d'action est affiné et décliné secteur par secteur, en s'appuyant sur des modélisations hydrauliques détaillées du réseau d'assainissement. Les aménagements définis permettent également de résoudre les inondations localisées et de répondre

aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatives à la collecte des eaux usées, entré en vigueur au 1er janvier 2016.

Les montants consacrés à l'ensemble de ces programmes de travaux sont de l'ordre de 120 M€ HT dont 70 M€ HT pour l'atteinte du bon état des cours d'eau et 50 M€ HT pour la lutte contre les inondations générées par le débordement du réseau d'assainissement. Une partie de ces travaux fait l'objet de financements de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

La mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement se traduit ainsi par :

La réalisation d'études :

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement, des modélisations hydrauliques fines du réseau d'assainissement ont été réalisées sur la totalité des communes de l'Eurométropole et des quartiers de Strasbourg.

En 2024, les études de modélisation ont été finalisées sur les communes de Niederhausbergen, d'Holtzheim, ainsi que sur les quartiers situés au Nord de Strasbourg et sur le quartier Montagne Verte. Ces études ont permis d'élaborer des programmes de travaux, donnant lieu à des aménagements de restructuration du réseau.

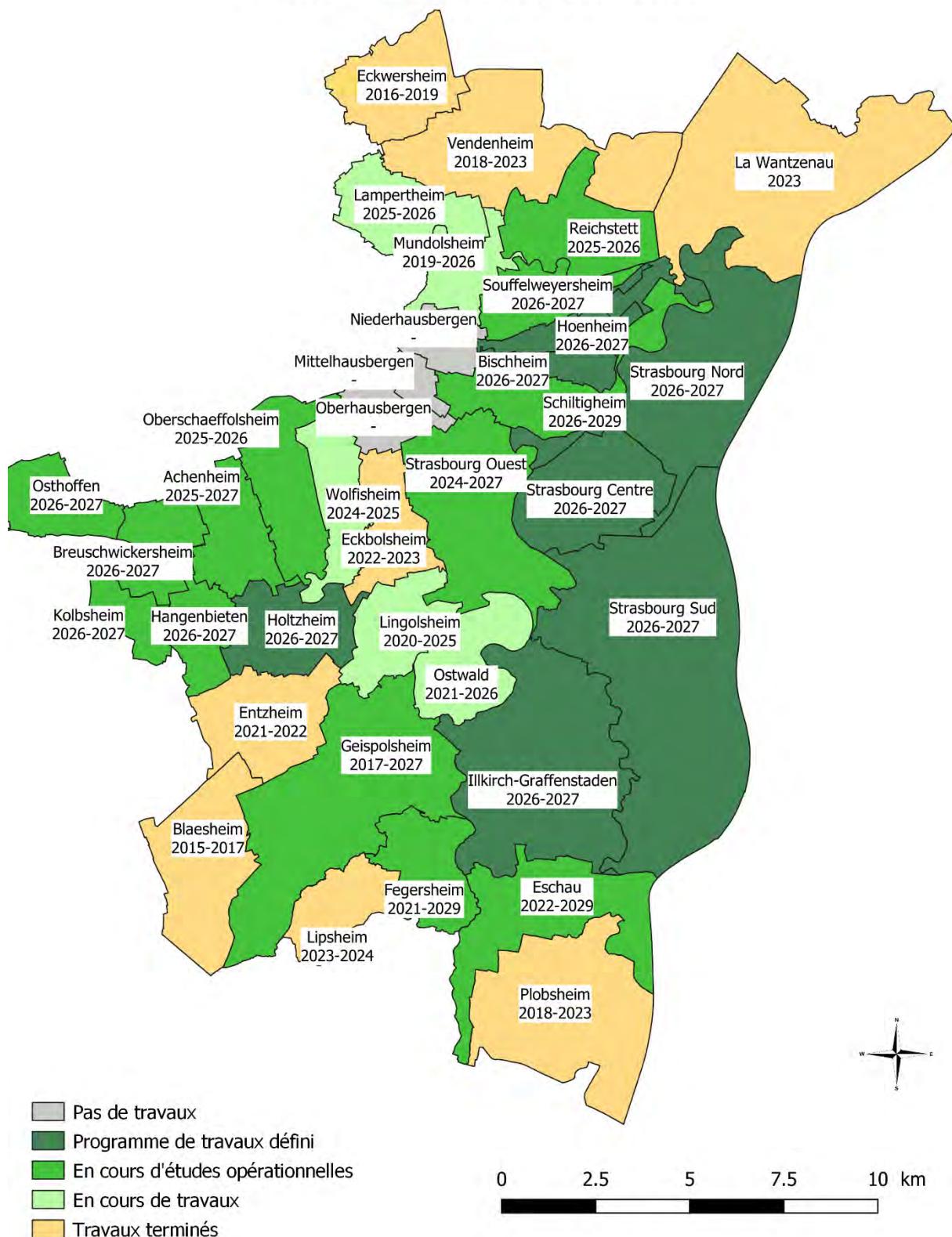
La réalisation de travaux :

Les travaux du schéma directeur d'assainissement sont terminés sur les communes d'Eckwersheim, de Vendenheim, de La Wantzenau, d'Eckbolsheim, d'Entzheim, de Blaesheim, de Lipsheim et de Plobsheim. Une partie des travaux ont également été finalisés sur Geispolsheim Village et Gare, Mundolsheim, Lampertheim, Lingolsheim, Eschau et Fegersheim.

- Sur la commune de Geispolsheim, partie Village : les études d'avant-projet pour la construction d'un bassin de 1 500 m³ sont finalisées ;
- Sur la commune de Geispolsheim, partie Gare : les travaux de construction d'un bassin de 2 000 m³ et de restructuration du réseau démarreront courant 2025 ;
- Sur la commune de Mundolsheim : la construction du bassin de 5 500 m³ a débuté fin 2024 ;
- Sur la commune de Lipsheim : les travaux pour la construction du bassin de 830 m³ ont été achevés mi-2024 ;
- Sur la commune de Lingolsheim et sur la partie Nord de la commune d'Ostwald, les travaux de construction du bassin de 1 800 m³ ont débutés fin 2024 et les travaux de construction du bassin de 2 300 m³ sont en cours de finalisation ;
- Sur la partie Sud d'Ostwald, les travaux de lutte contre les inondations ont débuté mi-2024, avec le renforcement des réseaux rue d'Erstein et rue d'Eschau. Les travaux sont en cours pour renforcer le réseau du quai Olida ;
- Sur la commune d'Oberschaeffolsheim, les travaux de construction d'un bassin de 1 200 m³ et d'une station de pompage débuteront courant 2025, la pose de 500 m de conduites sera réalisée à partir de 2026 ;
- Sur la commune de Wolfisheim, les travaux de construction d'un bassin de 2 300 m³ ont débuté mi-2024 et se poursuivront en 2025, ainsi que la pose de 600 m de conduites ;
- Sur la commune d'Eschau, les travaux sur la partie ouest-centre sont reportés à mi-2026 ;
- Sur la commune de Lampertheim, les travaux de construction d'un bassin de 1 500 m³ pour la protection du milieu naturel débuteront courant 2025 ;

- Sur la commune de Reichstett, les travaux de construction du bassin de 3 000 m³ pour la protection du milieu naturel débuteront en 2025 et se poursuivront en 2026 avec également les travaux de renforcement du réseau afin de lutter contre les inondations ;
- Sur la commune de Souffelweyersheim, les études d'avant-projet pour la construction d'un bassin de protection du milieu naturel d'un volume de 3 600 m³ sont en cours. Les travaux de lutte contre les inondations débuteront en 2025 ;
- Sur le quartier Cronenbourg de Strasbourg, les travaux de restructuration et renforcement des réseaux pour lutter contre les inondations ont été terminés en 2024 ;
- Sur le quartier de Koenigshoffen, les études d'avant-projet pour la construction d'un bassin de 2 500 m³ ont été finalisées, les travaux débuteront en 2026 ;
- Sur le quartier Elsau de Strasbourg, les études de projet pour la construction d'un bassin de lutte contre les inondations de 3 000 m³ sont en cours, les travaux débuteront en 2026.

Avancement au 25/03/2025 et planification des travaux du schéma directeur d'assainissement



DÉCONNEXION ET GESTION DES EAUX PLUVIALES

Depuis 2012, la collectivité en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse met en œuvre un dispositif incitatif de déconnexion des eaux pluviales de toitures.

Suite à l'opération pilote menée sur le territoire de la commune de Lipsheim, la collectivité a ouvert l'opération à l'ensemble du territoire métropolitain depuis fin 2013.

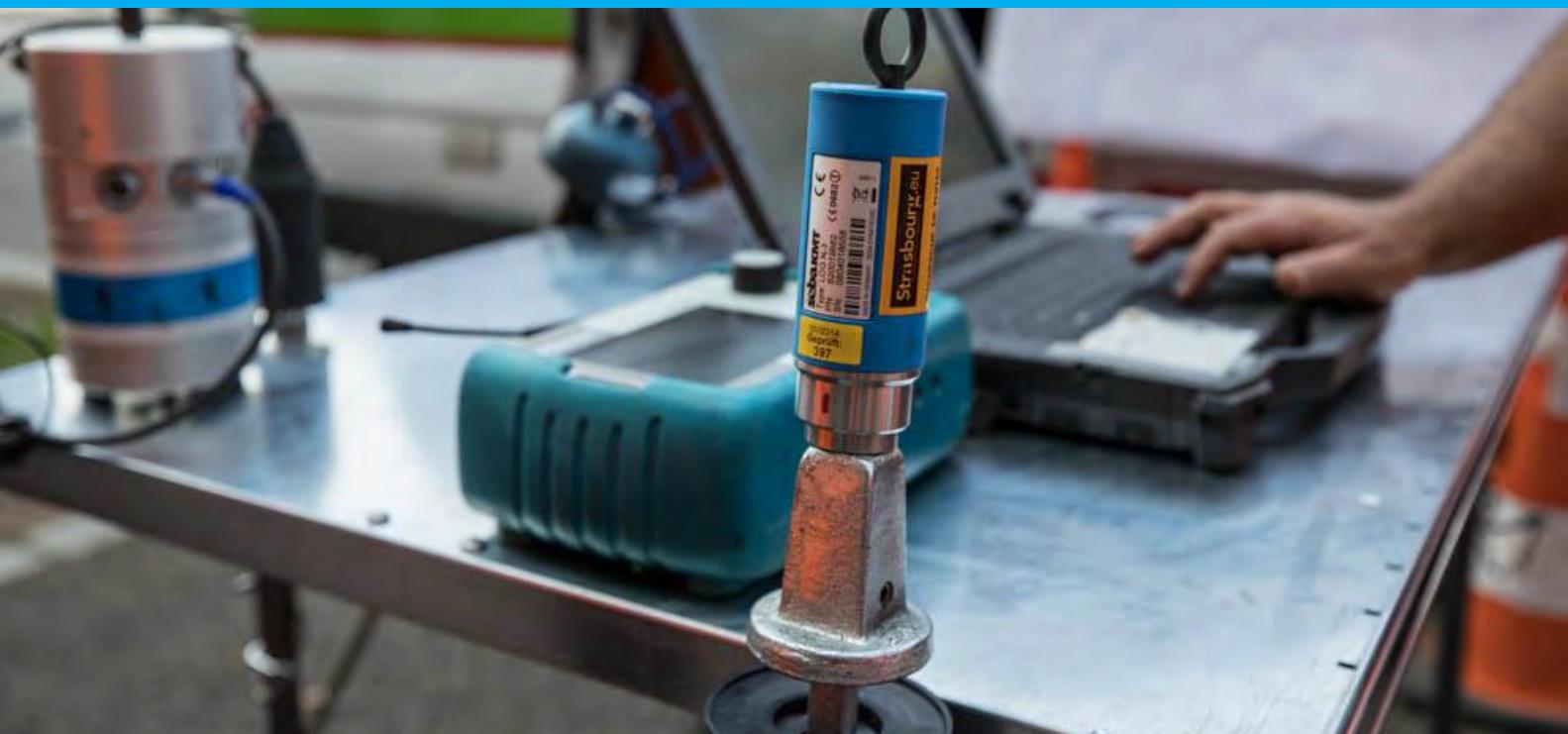
Les réunions publiques et les différentes communications en mairie réalisées depuis 2014 ont permis d'expliquer la démarche et d'aboutir à la réalisation de 294 visites et 229 projets dont certains se sont concrétisés par des travaux.

En 2024, 7 demandes de visites ont été faites pour 7 projets étudiés. 1 chantier a été réalisé en 2024 pour une surface totale de toiture de 145 m² déconnectés. D'autres projets sont en cours d'études. Depuis 2012, 20 222 m² de toiture ont pu être déconnectés.

L'année 2024 a été marquée par des précipitations régulières et intenses (la pluviométrie a été de + 33 % par rapport à la moyenne sur l'Eurométropole de Strasbourg avec un cumul annuel de 982 mm), c'est pourquoi il y a eu peu de sollicitations des usagers pour la déconnexion des eaux pluviales.

Pour dynamiser cette opération, la collectivité a validé en date du 7 février 2025 une augmentation du taux de subvention.

Les travaux de déconnexion des eaux pluviales seront subventionnés à hauteur de 85 % pour un montant plafond de 20 €/m² de surface déconnectée (toitures) pour le matériel et la main-d'œuvre.



INNOVER

VALORISATION DES ACTIONS DU SERVICE

Afin d'échanger sur les pratiques, le service Eau et assainissement prend part à des groupes de travail intercollectivités régionaux et nationaux portés par des structures telles qu'AMORCE, l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE), la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), l'Association des collectivités pour la maîtrise des déchets et de l'environnement (ASCOMADE), France Eau Publique, Aqua Publica Europea, Arbeitsgemeinschaft Wasserwerke Bodensee-Rhein (AWBR).

Ces espaces sont des opportunités de bénéficier des retours d'expériences d'autres territoires et acteurs de l'eau mais aussi de valoriser ce qui est mis en œuvre sur le territoire eurométropolitain. De plus, le service a participé et contribué à plusieurs événements de sensibilisation aux enjeux de l'eau sur le territoire (l'événement « D'ici à la mer » organisé par Alsace Nature, 16/03/24 ; le Tour des fermes, 02/06/24 ; le Forum habitat et environnement de Lampertheim, 07/09/24).

En 2024, les projets et réalisations du service Eau et assainissement ont été valorisés sous plusieurs formes :

- 24 présentations orales lors de colloques ou webinaires ;
- 5 articles techniques publiés ou livrables de projets ;
- 26 articles de presse.

LES ÉTUDES STRATÉGIQUES SUR LE TERRITOIRE

Le département Prospective Réseaux réalise les études nécessaires à la détermination des évolutions à apporter au réseau d'eau potable et d'assainissement sur les 33 communes de l'Eurométropole (études stratégiques, études de définition, études de zonage, lutte contre les inondations...).

Il instruit et valide les permis d'aménager et accompagne les chantiers de lotissements et de zones d'aménagement concerté (ZAC) notamment. Il participe aux projets de territoire d'envergure, tels que les extensions du tram à Strasbourg (tram ouest et nord), la réalisation du quartier Archipel 2 au Wacken, des projets Citadelle et Starlette au Port du Rhin, des lotissements Trissermatt et Schwemmloch à La Wantzenau, Kapelle Links à Oberhausbergen, le Domaine du Meunier à Geispolsheim ou encore de la ZAC Nord de Vendenheim et la restructuration viaire de la zone commerciale sud à la Vigie.

Il analyse et vérifie les projets de réaménagement d'espaces publics sur le territoire de l'Eurométropole et réalise des études de fonctionnement hydraulique et de raccordement à l'assainissement et à l'eau potable. Dans ce cadre, il analyse le programme annuel de voirie de l'Eurométropole, propose des renforcements de réseaux quand cela est nécessaire et intègre des solutions alternatives pour la gestion des eaux pluviales lorsque cela est possible. Par ailleurs il produit également un programme de travaux pour les besoins propres du service comme par exemple la réhabilitation de stations de pompage, le renouvellement de conduites ou des extensions de réseaux. Il contrôle et enregistre les dossiers des ouvrages exécutés en lien avec les différentes entités concernées (SIG, exploitation, gestion patrimoniale). De plus, il participe à la validation des travaux du schéma directeur d'assainissement et il contribue aux réflexions d'évolution urbaine et à la mise en place d'une politique de gestion intégrée des eaux pluviales intégrant les objectifs de développement durable et de limitation des rejets au milieu naturel.

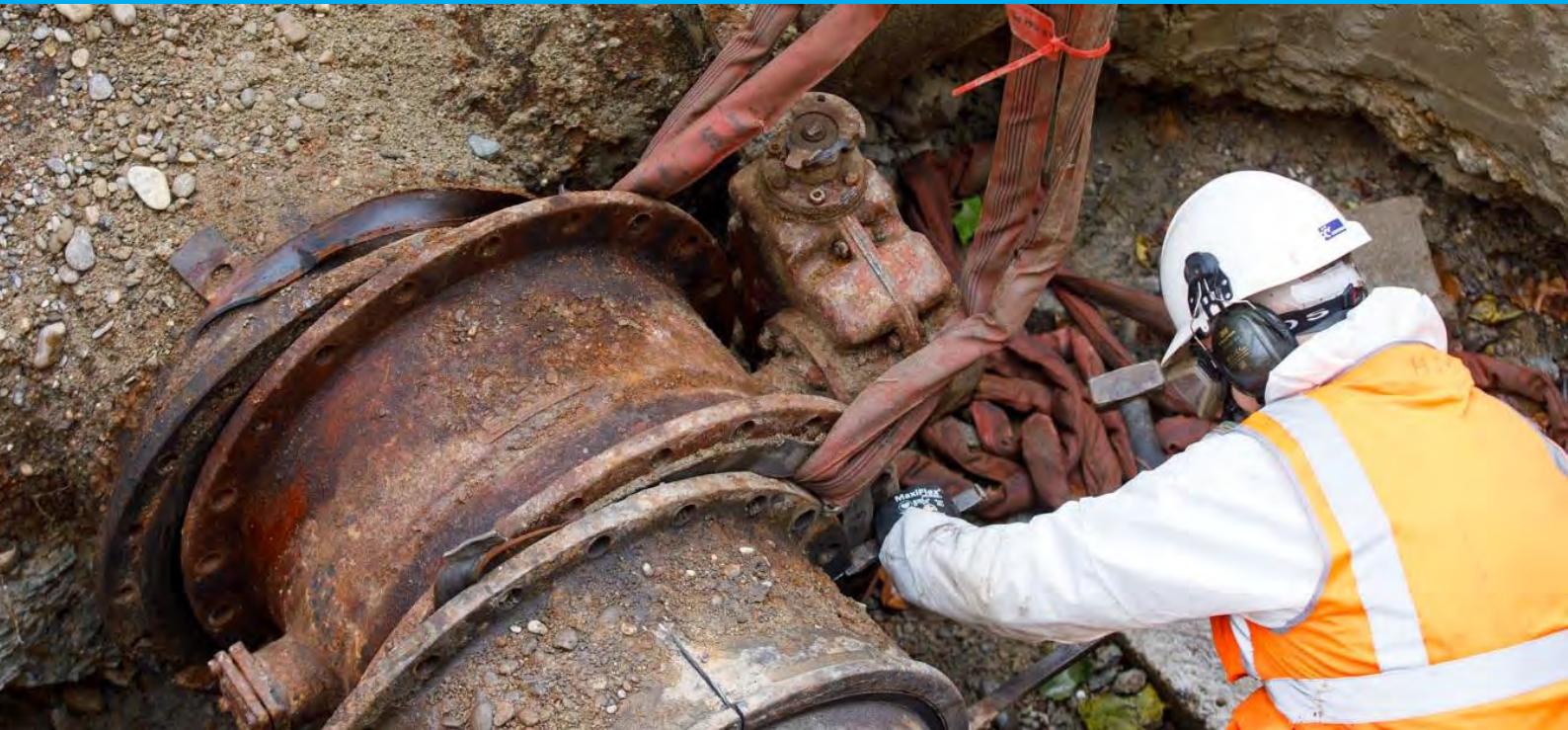
DÉVELOPPER DES CULTURES FAVORABLES À LA PROTECTION DES CAPTAGES, MISE EN PLACE DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pour développer les pratiques favorables à la protection de la ressource en eau.

Ainsi depuis 2022, l'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée auprès de 35 agriculteurs sur la période 2023-2028 dans le cadre du dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE) à hauteur d'un million d'euros.

L'un des principaux objectifs des PSE est de rémunérer les exploitants agricoles pour leurs actions environnementales et notamment la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires, en particulier d'herbicides. Les aires et périmètres de protection des captages sont prioritaires pour déployer ce dispositif centré sur la valorisation de pratiques agricoles permettant de limiter les risques de pollution des captages.

Le PSE vise également à encourager des pratiques de diversification des assolements pour limiter les risques d'érosion et favoriser la biodiversité. Enfin, le PSE ambitionne de favoriser le développement d'infrastructures agroécologiques en complément des initiatives mises en place et de la réglementation en vigueur.



PARTAGER

LE PARTENARIAT AVEC L'ENGEES

La convention cadre avec l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) a été renouvelée en décembre 2024 pour 3 ans reconductibles successivement d'une année dans la limite de 3 fois.

Le partenariat avec l'ENGEES se poursuit avec le Projet Reactive City. Démarré en 2023, ce projet fait suite au projet Navebgo qui visait l'étude de l'impact des biocides contenus dans les crépis et peintures extérieures sur la qualité de l'eau de la nappe phréatique, lorsqu'ils sont entraînés par les eaux de pluie. Ce projet, mené avec des chercheurs et chercheuses du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et de l'Institut terre et environnement de Strasbourg (ITES), avec des partenaires allemands (municipalités de Freiburg, Landau et Lünebourg), a plus d'ambition : il vise à mieux comprendre les sources et mécanismes de transfert dans les eaux des biocides de façades mais aussi des biocides domestiques, des antibiotiques et de perfluorés. En complément, un des objectifs est d'expérimenter des solutions alternatives sur des projets de construction de bâtiments.

Par ailleurs un projet de Recherche-Intervention entre l'EMS et l'ENGEES a été validé courant 2024 portant sur la : "Gestion des eaux non conventionnelles en milieu urbain: Stratégies d'infiltration et évaluation des impacts". L'ambition est d'étudier à différentes échelles (numérique, laboratoire, mésocosme et terrain), les bénéfices et les impacts d'une ville éponge et perméable.

Ce projet très ambitieux constitue le cadre de la réalisation de 2 thèses de Doctorat dont les intitulés sont :

1. Premier sujet: "**Stratégie d'infiltration des eaux non conventionnelles pour une recharge des réservoirs de surface et souterrains**" porté par la jeune chercheuse Alexandra Cerone qui a débuté le 15 octobre 2024 - L'approche est expérimentale, aux échelles de laboratoire et du mésocosme.
2. Deuxième sujet: "**Modélisation de l'infiltration des eaux pluviales pour une gestion durable de l'hydrologie urbaine**" porté par la jeune chercheuse Lina SAOUDI qui débutera à la mi-Avril 2025 - L'approche ici est expérimentale et numérique à l'échelle du terrain

FONDS EAU ET ASSAINISSEMENT - EAST

L'ONU, dans son agenda 2030, a adopté 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

La loi de 2005 dite Oudin-Santini (loi n°2005-95) permet aux collectivités, syndicats et agences de l'eau de consacrer jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de solidarité internationale dans ces domaines.

L'Eurométropole de Strasbourg contribue à cet objectif de développement durable n°6 par la mise en place d'un fonds de solidarité internationale dont l'Agence de l'eau Rhin-Meuse est un partenaire privilégié.

Ce fonds n'engendre pas d'augmentation du prix de l'eau.

Une dotation de 50 000 € est financée par l'Eurométropole de Strasbourg, abondée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour un montant identique.



Au titre de l'appel à projet 2024, deux projets ont été retenus :

Terre O Vent – subvention de 15 130€. Cette association de solidarité internationale mène des actions de développement auprès de peuples autochtones vivant en synergie avec la nature, dans un souci de protection de la biodiversité.

Le projet est situé dans deux zones rurales de Tanzanie du Nord et a pour objectif principal d'améliorer l'accès à l'eau et les pratiques d'hygiène dans deux écoles, maternelle et primaire (792 élèves en primaire et 68 en maternelle).

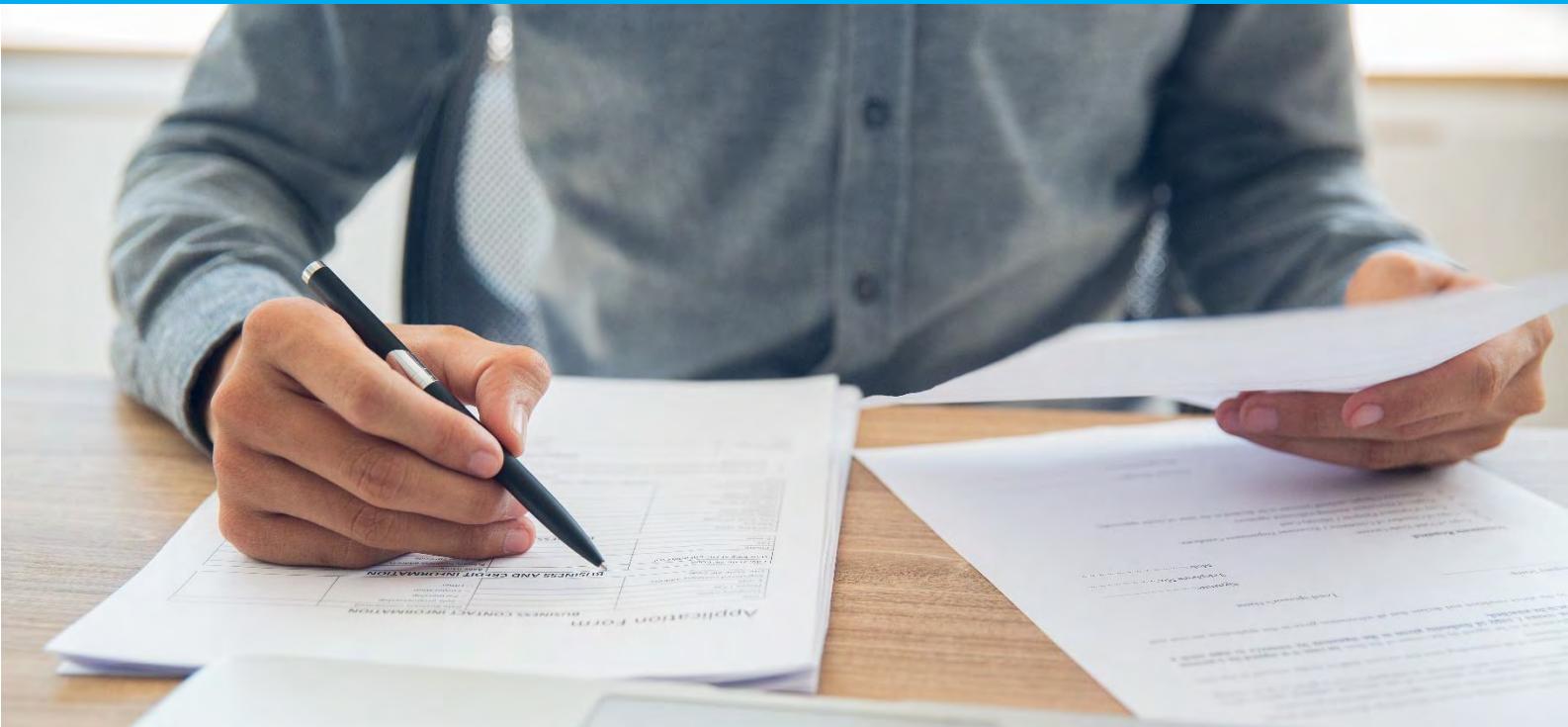
Programmes d'Aides et de Développement destinés aux Enfants du Monde (PADEM) – subvention de 34 870€. Cette organisation non gouvernementale (ONG) mène des programmes d'aides et de développement destinés aux enfants du monde. Le projet proposé par PADEM se déroule dans l'arrondissement de Fimela, situé dans la région de Fatick au Sénégal. L'objectif est de construire, ou de rénover, des toilettes et des citernes d'eau dans 12 écoles afin de permettre aux enfants un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement. Ce projet bénéficiera à plus de 6 000 élèves et 20 000 membres de la communauté (directs et indirects) et il se déroulera sur 24 mois.

COMMUNICATION

En 2024, le service Eau et assainissement a travaillé sur différents documents de communication à l'attention de ses usagers et usagères :

- Rapport annuel 2023 disponible en ligne sur le site strasbourg.eu,
- Préparation de supports pour le projet d'un nouveau système d'assainissement au Sud de l'Eurométropole
- Réalisation d'une campagne de valorisation des artisan·es labellisé·es éco-défis,
- Accompagnement des notes sur la qualité de l'eau

FINANCES ET GESTION DES ABONNÉ·ES



FACTURER

L'eau a un coût, celui de la réalisation et de l'exploitation des ouvrages, nécessaires à sa production, sa distribution, son évacuation et son épuration.

Ces coûts sont identifiés en toute transparence dans deux budgets annexes, l'un pour l'eau, l'autre pour l'assainissement, dont les dépenses sont financées par le prix de l'eau.

UNE CONVERGENCE DES TARIFS DE L'EAU

Depuis le 1er janvier 2015, l'Eurométropole est autorité organisatrice du service public de l'eau potable et de l'assainissement sur l'ensemble des 33 communes de son territoire.

Depuis le 1er janvier 2020, les tarifs de ventes d'eau sont, pour les abonnements des compteurs de diamètre 15/20 et pour les premières tranches de consommation, identiques sur l'ensemble du territoire.

Au 1er janvier 2024, le prix moyen est de 2.97 € TTC (pour une consommation de 120 m³/an) soit une augmentation de 0,04€ par rapport à 2023. Cette augmentation est liée à la révision des prix par le délégataire du service public SOVEES.

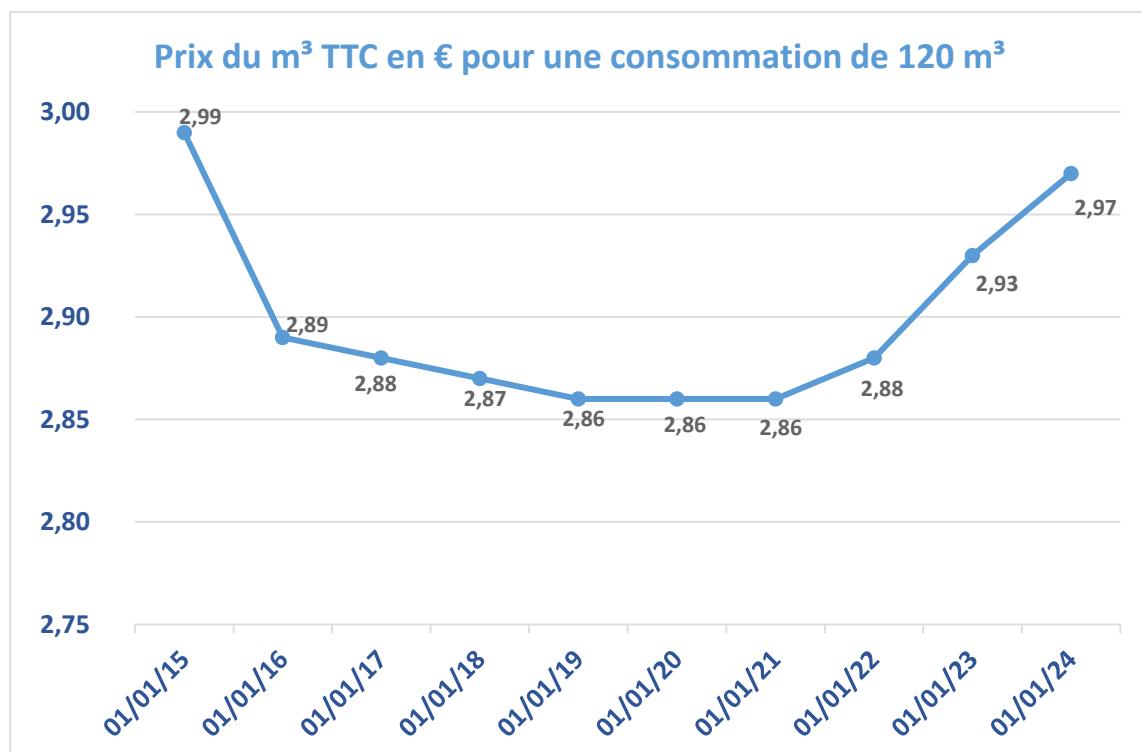
L'évolution des tarifs au cours des 5 dernières années est la suivante :

Prix global TTC du m ³ d'eau	2020	2021	2022	2023	2024
Eurométropole Régie	2,86	2,86	2,88	2,93	2,97
Strasbourg Sud	2,86	2,86	2,88	2,93	2,97
Strasbourg Nord	2,86	2,86	2,88	2,93	2,97
Ill Andlau	2,86	2,86	2,88	2,93	2,97
La Wantzenau	2,86	2,86	2,88	2,93	2,97
CCC - Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten	2,86	2,86	2,88	2,93	2,97
CCC - Kolbsheim	2,86	2,86	2,88	2,93	2,97
CCC - Osthoffen	2,86	2,86	2,88	2,93	2,97

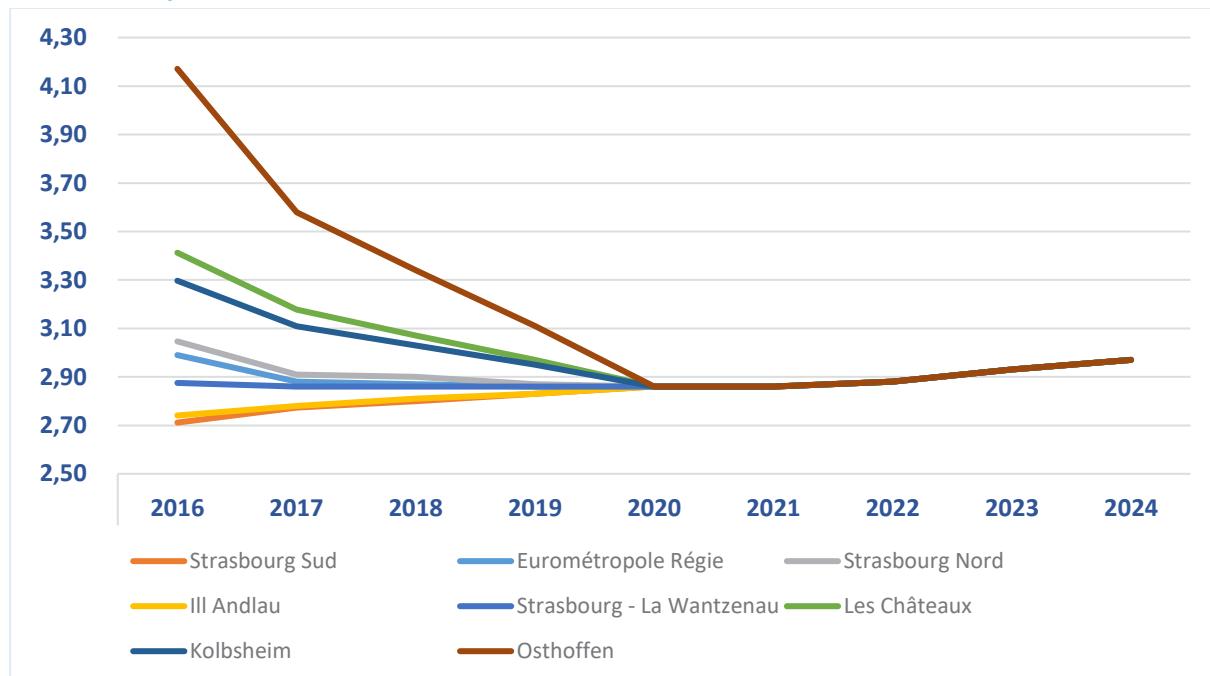
Évolution du prix de l'eau (Unité de distribution Strasbourg)

Le tarif global de l'eau distribuée sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est donc un tarif unique et son montant de 2,97€/m³ est à comparer au tarif équivalent moyen pour la France soit 4,30€/m³.

La fourniture et le traitement de l'eau pour l'ensemble des usages domestiques revient donc (base 120m³) à 1€ TTC par jour et par foyer sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.



Évolution du prix de l'eau en euros



QUI DÉCIDE DU PRIX DE L'EAU?

Le prix de l'eau est composé de trois rubriques distinctes (arrêté du 10 juillet 1996) :

- une part destinée au financement du service public de l'Eau potable,
- une part destinée au financement du service public de l'Assainissement,
- une part destinée au financement des organismes publics apportant leur concours aux services d'Eau et d'Assainissement : agence de l'eau et État.

Pour les deux premières parts (eau potable et assainissement), c'est la collectivité compétente pour organiser le service public local, soit l'Eurométropole de Strasbourg, qui vote les tarifs.

Pour la dernière part, le montant est fixé directement par les organismes publics ou par les lois de finances.

Composantes de la facture d'eau en €/m³ – Pour les Unités De Distribution et communes de l'Eurométropole de Strasbourg suivantes :

- Unité de distribution **Strasbourg** : Communes de Bischheim, d'Eckbolsheim, de Hoenheim, d'Illkirch-Graffenstaden, de Lingolsheim, d'Oberhausbergen, d'Ostwald, de Reichstett, de Schiltigheim, de Souffelweyersheim, de Strasbourg et de Wolfisheim ;
- Unité de distribution **III-Andlau** : Communes d'Eschau, de Fegersheim et de Lipsheim ;
- Unité de distribution de **Strasbourg Nord** : Communes d'Eckwersheim, de Lampertheim, de Mittelhausbergen, de Mundolsheim, de Niederhausbergen et de Vendenheim ;
- Unité de distribution de **Strasbourg Sud** : Communes d'Entzheim, de Geispolsheim, de Holtzheim, et d'Oberschaeffolsheim ;
- Unité de distribution de **la Wantzenau** : Commune de la Wantzenau.

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2021	Tarifs au 01/01/2022	Tarifs au 01/01/2023	Tarifs au 01/01/2024
Eurométropole m ³ eau	Conseil Eurométropole	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000

Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	-	-	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole collecte	Conseil Eurométropole	0,4304	0,4304	0,4304	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil Eurométropole	0,15200	0,15200	0,15200	0,15200
Fermier épuration	Traité d'affermage	0,4014	0,4188	0,4712	0,5083
TVA sur consommations *		0,1144	0,1161	0,1214	0,125
Abonnement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	20,00	20,00	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,10	1,10	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,68	2,70	2,76	2,79

Prix moyen du m ³			2,86	2,88	2,93	2,97
TTC avec abonnement (120 m ³)						

*Eurométropole assainissement non assujetti

Composantes de la facture d'eau en €/m³ – Pour les Unités De Distribution et communes de l'Eurométropole de Strasbourg suivantes :

- Unité de distribution **III-Andlau** : Commune de Plobsheim ;
- Unité de distribution de **Strasbourg Sud** : Commune de Blaesheim ;
- Unité de distribution des **Châteaux** : Communes d'Achenheim, de Breuschwickersheim, de Hangenbieten, de Kolbsheim et d'Ostoffen.

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2021	Tarifs au 01/01/2022	Tarifs au 01/01/2023	Tarifs au 01/01/2024
Eurométropole m³ eau	Conseil Eurométropole	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000

Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	-	-	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole assainissement	Conseil Eurométropole	1,0239	1,0431	1,1007	1,1415
TVA sur consommations *	-	0,0743	0,0743	0,0743	0,0743
Abonnement Eau cpt 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	20,00	20,00	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,10	1,10	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,680	2,700	2,760	2,800

Prix moyen du m³					
TTC avec abonnement (120 m³)	-	2,86	2,88	2,93	2,97

* Eurométropole assainissement non assujetti

LES DIFFÉRENTS POSTES DE FACTURATION

La distribution de l'eau

Coût correspondant aux opérations nécessaires pour prélever, traiter et acheminer l'eau jusqu'aux usagers et usagères.

La collecte et le traitement des eaux usées

Coût correspondant aux opérations de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées.

Les organismes publics

L'agence de l'eau utilise les sommes versées pour préserver la ressource et lutter contre la pollution. Elle subventionne des équipements et des actions dans ce sens, tels que la construction d'une station d'épuration, les travaux de schémas directeurs d'eau potable ou d'assainissement, des travaux de protection des captages ou de pose de réseau d'assainissement, l'étude de la qualité des cours d'eau ou encore des opérations de protection du milieu naturel.

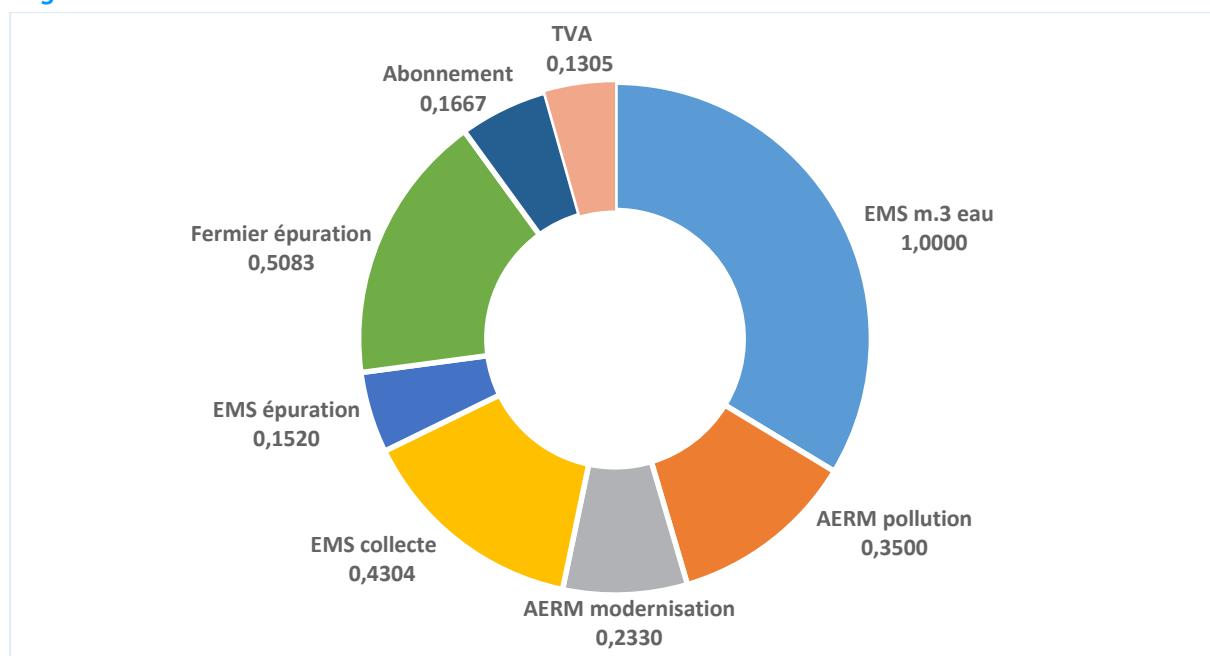
La part fermier station épuration de Strasbourg – La Wantzenau :

Plusieurs acteurs peuvent intervenir dans les étapes de fourniture d'eau et de traitement des eaux usées.

Depuis le 1er octobre 2023, la gestion de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau a été attribuée par délégation de service public à la Société de valorisation des effluents de l'Eurométropole de Strasbourg - SOVEES (filiale de Veolia Eau).

Décomposition du prix de l'eau en €/m³ au 01/01/2024 – Unité de distribution Eurométropole

Régie



BON À SAVOIR • DEPUIS 1992 : L'EAU PAIE L'EAU

La loi impose aux maires des communes de plus de 3 000 habitant·es de séparer le budget de l'eau (distribution de l'eau potable et assainissement) du budget principal de la commune. C'est l'abonné·e, qui est appelé·e à financer les services de l'eau et non plus le contribuable. Les recettes de l'eau et de l'assainissement doivent couvrir toutes les dépenses des services. Chaque dépense, pour la distribution ou l'assainissement, est directement répercutée sur la facture de l'abonné·e.

BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FACTURATION

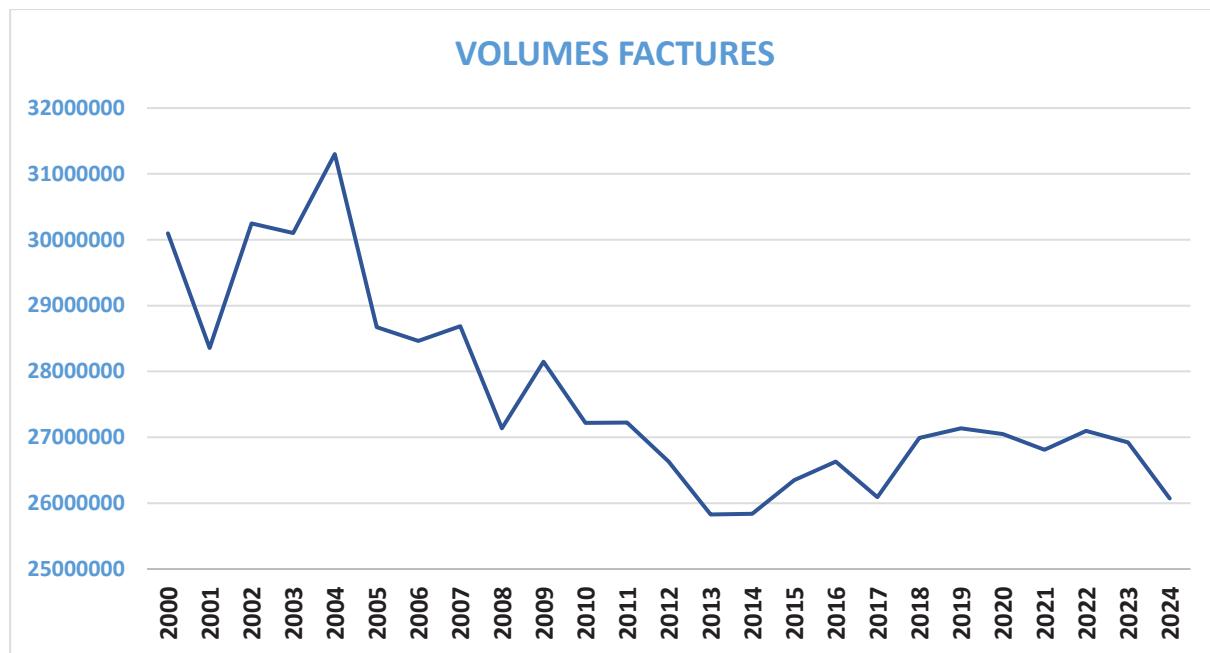
LE NOMBRE D'ABONNÉ·ES

L'Eurométropole compte 74 759 abonné·es au 31 décembre 2024, dont 52 063 sur l'unité de distribution Strasbourg.

En milieu urbain, sauf application des dispositions de la loi SRU du 13 décembre 2000 ou pose de compteurs secondaires pour les commerces, les abonnements sont gérés par immeuble. C'est pourquoi un abonnement dessert en moyenne 7 habitant·es sur l'agglomération (11 habitant·es sur Strasbourg).

	Habitant-es	Abonné-es	Volume (eau)	Vol/Hab	Hab/Abt
Bischheim	18 522	2 109	827 825	45	9
Eckbolsheim	7 310	1 697	321 303	44	4
Hoenheim	11 496	1 872	523 917	46	6
Illkirch - Graffenstaden	27 822	4 536	1 942 725	70	6
Lingolsheim	20 818	3 185	1 099 562	53	7
Oberhausbergen	5 708	988	279 208	49	6
Ostwald	13 640	2 407	712 241	52	6
Reichstett	4 588	1 588	354 765	77	3
Schiltigheim	34 614	4 002	1 962 368	57	9
Souffelweyersheim	8 246	1 949	392 344	48	4
Strasbourg	294 564	26 717	17 457 346	59	11
Wolfisheim	4 234	1 013	198 479	47	4
Eurométropole Régie	451 562	52 063	26 072 083	58	9
Achenheim	2 591	860	122 689	47	3
Blaesheim	1 422	577	71 169	50	2
Breuschwickersheim	1 359	515	67 076	49	3
Eckwersheim	1 447	552	68 028	47	3
Entzheim	2 572	813	206 730	80	3
Eschau	5 912	1 733	277 795	47	3
Fegersheim	5 837	1 738	489 962	84	3
Geispolsheim	7 834	2 445	444 435	57	3
Hangenbieten	1 816	558	82 741	46	3
Holtzheim	3 932	1 137	269 957	69	3
Kolbsheim	1 017	347	46 159	45	3
Lampertheim	3 529	1 043	260 656	74	3
Lipsheim	2 722	766	122 316	45	4
Mittelhausbergen	2 098	567	127 015	61	4
Mundolsheim	5 306	1 586	266 517	50	3
Niederhausbergen	1 713	557	89 053	52	3
Oberschaeffolsheim	2 603	837	106 109	41	3
Osthoffen	824	347	34 052	41	2
Plobsheim	4 518	1 526	189 304	42	3
Vendenheim	6 071	2 086	378 911	62	3
La Wantzenau	5 985	2 106	305 179	51	3
Eurométropole hors Régie	71 108	22 696	4 025 853	57	3
Total	522 670	74 759	30 097 936	58	7

Évolution des volumes facturés entre 2001 et 2024 (Unité de distribution Strasbourg)



Après une diminution sensible (-17,4%) entre 2004 et 2013, les volumes facturés étaient relativement stables depuis 5 ans. Une baisse de 3.15% est constatée entre l'année 2024 et l'année 2023 concernant le volume facturé.

Cette baisse traduit une sensibilisation forte des usagers et usagères pour la maîtrise des consommations d'eau.

LA RELATION AUX USAGERS ET USAGÈRES

GARDER LE CONTACT

Le service Eau et assainissement est à l'écoute des abonné·es les jours ouvrés de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. En 2024, le guichet a traité plus de 32 000 sollicitations.

Hors horaires ouvrés, les agent·es d'astreinte du service Eau et assainissement prennent le relais pour recevoir les appels des usagers.

Facturation, ouverture de compteur, questions d'assainissement, chaque jour les services réceptionnent vos appels et vos courriers.

Toutes vos requêtes bénéficient d'un dispositif de suivi informatisé.

Pour toute question contactez le Guichet unique d'accueil :

03 68 98 51 75 ou par mail : eauassainissement@strasbourg.eu

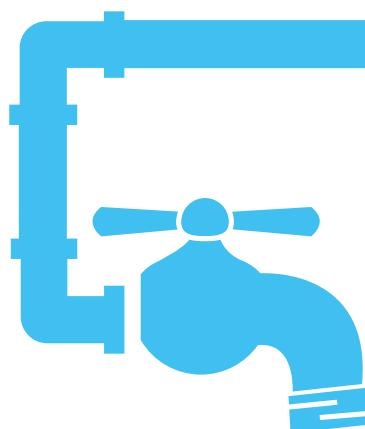
ALLER AU-DEVANT DES USAGERS ET USAGÈRES

Sur le territoire métropolitain, près de 80 % de l'habitat est collectif. Les factures d'eau et d'assainissement ne sont donc pas toujours adressées directement aux usagers et usagères mais aux abonné·es titulaires du contrat de fourniture d'eau.

FORMULAIRES ET PROCÉDURES EN LIGNE

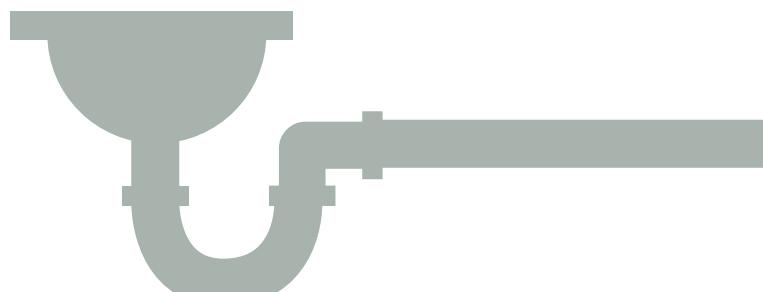
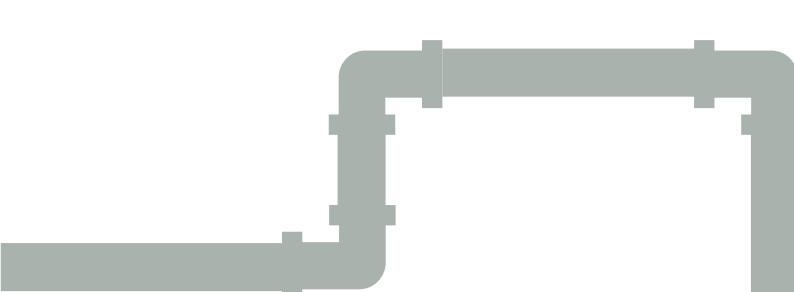
Pour accéder aux formulaires en ligne rendez-vous sur <https://www.strasbourg.eu/demarches-eau-assainissement>

74 759 abonné·es	dont 52 063 sur la ville de Strasbourg et les 12 communes de première périphérie
7	2,97 euros TTC/m³ Prix de l'eau au 01/01/2024 sur la base d'un abonnement de 120 m ³
30 097 936 m³ Volume facturé sur les 33 communes de l'Eurométropole	58 m³ Consommation annuelle moyenne par habitant



EAU ET ASSAINISSEMENT

TARIIFS 2024



Contact

Guichet unique d'accueil du service de l'eau et de l'assainissement

Accueil physique :

11 Quai Fustel de Coulanges - Niveau 1

Adresse postale :

1, Parc de l'étoile, 67076 Strasbourg Cedex

03 68 98 51 75

EauAssainissement@strasbourg.eu
strasbourg.eu/eau-assainissement



COMMENT EST CALCULÉ LE PRIX DE L'EAU :

La distribution de l'eau potable n'est qu'une des composantes du prix de l'eau. La collecte des eaux usées, l'assainissement, la préservation de la ressource et des milieux représentent des coûts facturés par les différents prestataires ou organismes.

Ils sont clairement détaillés sur votre facture d'eau:

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2024 (en euros TTC)
01 DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE		
Eurométropole m ³ eau	Conseil métropolitain	1,0000
Abonnement annuel compteur 15 & 20 mm	Conseil métropolitain	20,00
TVA sur abonnement 5,5 %		1,10
02 COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES		
Eurométropole collecte	Conseil métropolitain	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil métropolitain	0,1520
Fermier station d'épuration	Traité d'affermage	0,5083
TVA sur consommations ⁽¹⁾		0,1251
03 ORGANISMES PUBLICS		
AERM ⁽²⁾ pollution	Agence de l'Eau	0,3500
AERM ⁽²⁾ collecte	Agence de l'Eau	0,2330
Prix unitaire TTC m ³ (hors Abt)		2,80
Prix moyen du m³⁽³⁾		2,97

Ce prix est celui facturé lorsque l'abonné est le client final.

⁽¹⁾Taux de TVA applicables : Eau et pollution 5,5 % / Collecte et épuration 0 % / Fermier épuration 10 %

⁽²⁾ Agence de l'eau Rhin-Meuse

⁽³⁾TTC avec abonnement (120 m³)



Carafe d'eau en vente au prix de 8 €

Les différents postes de facturation

> La distribution de l'eau:

Coût correspondant aux opérations nécessaires pour prélever et acheminer l'eau jusqu'au consommateur.

> La collecte et le traitement des eaux usées:

Coût correspondant aux opérations de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées.

> La part fermier station d'épuration: SOVEES

Plusieurs acteurs peuvent intervenir dans les étapes de fourniture d'eau et de traitement des eaux usées. Depuis le 1^{er} octobre 2023, la gestion de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau a été attribuée par délégation de service public à la Société de valorisation des effluents de l'Eurométropole de Strasbourg - SOVEES (filiale VEOLIA Eau).

> Les organismes publics:

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse utilise les sommes versées pour préserver la ressource et lutter contre la pollution. Elle subventionne des équipements et des actions dans ce sens, tels que la construction d'une station d'épuration, des travaux de protection des captages ou de pose de réseau d'assainissement, l'étude de la qualité des cours d'eau ou encore des opérations de protection du milieu naturel.

PRESTATIONS EAU POTABLE

(extrait de la délibération du 20 décembre 2023)

Les prestations eau potable sont soumises à la TVA aux taux en vigueur.

INTITULÉ DE LA PRESTATION	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF(€ TTC)
Location de prise d'eau	Tarif* de location de prise d'eau occasionnelle ou temporaire pour un compteur de diamètre inférieur ou égal 20 mm (prix auquel se rajoute l'eau consommée et les frais de gestion)	forfait journalier	0,78 €
LES INTERVENTIONS DES PERSONNELS DE L'EAU LORSQUE LEUR INTERVENTION EST RENDUE NÉCESSAIRE SUR UN DOMAINE PRIVÉ			
... pour une intervention en urgence en dehors des heures ouvrées du service de l'Eau et de l'Assainissement	Mise à disposition d'une pelle avec chauffeur	heure	142,80 €
	Mise à disposition d'une excavatrice avec chauffeur	heure	208,80 €
... pour une intervention spécifique des agents du service de l'Eau et de l'Assainissement	Prélèvement et analyse bactériologique ; le traitement des résultats	forfait	244,80 €
	Intervention d'un agent (déplacement et main-d'œuvre) pour une relève ponctuelle (en cas de déménagement par exemple...), pour un contrôle du branchement...		
	Sans majoration : du lundi au samedi de 7h à 22h	heure	56,40 €
	Majoration de 66% : les dimanches et jours fériés de 7h à 22h		93,62 €
	Majoration de 100% : de nuit de 22h à 7h		112,80 €
... pour un diagnostic rapide ou un contrôle sur le dysfonctionnement du réseau	Intervention d'une équipe de 2 agents (déplacement et main-d'œuvre) pour toute opération de contrôle ou de réparation facturable		
	Sans majoration : du lundi au samedi de 7h à 22h	heure	90,00 €
	Majoration de 66% : les dimanches et jours fériés de 7h à 22h		149,40 €
	Majoration de 100% : de nuit de 22h à 7h		180,00 €
	Intervention d'une équipe de 3 agents (déplacement et main-d'œuvre) pour toute opération de contrôle ou de réparation facturable		
	Sans majoration : du lundi au samedi de 7h à 22h	heure	145,20 €
	Majoration de 66% : les dimanches et jours fériés de 7h à 22h		241,03 €
	Majoration de 100% : de nuit de 22h à 7h		290,40 €

COMBIEN COÛTE VOTRE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'EAU ?

Se raccorder au réseau public**	Tarif de participation du propriétaire aux frais d'étude et d'établissement d'un devis pour un branchement	forfait	139,20 €
Tarif de participation du propriétaire aux frais administratifs, de contrôle, suivi de chantier et de travaux sur domaine public pour un branchement**		forfait	246,00 €

COMPTEURS D'EAU

Difficulté de relève ou d'accès dans un regard	Inaccessibilité du compteur situé dans une fosse ou un regard, engageant la responsabilité de l'abonné (couvercle recouvert, enterré, détérioré, regard non conforme...), nécessitant de revenir sur site ultérieurement pour effectuer la relève visuelle du compteur ou toute intervention de maintenance sur le branchement. Le second déplacement, après règlement du désordre par l'abonné, est facturé.	forfait	113,40 €
Contrôle des indications du compteur chez l'abonné (mise en place d'un compteur en série)	Sur demande de l'abonné, intervention d'une équipe de 2 agents pour vérifier contradictoirement les indications de consommation d'eau du compteur, par branchement d'un second compteur en série et comparaison immédiate des volumes d'eau consommés sur les 2 compteurs. Forfait incluant déplacement et main-d'œuvre.	forfait	132,00 €
Tarif de participation du propriétaire pour remplacement de compteur sur branchement existant en cas de détérioration ou de gel	Lorsque la responsabilité de l'abonné est engagée pour défaut d'entretien, vandalisme, absence de protection contre le gel... Remplacement complet du compteur, du module de radio-relève, des accessoires (support, clapet anti-retour, robinet-vanne, raccord, joint...). Le prix comprend le déplacement, la main-d'œuvre et la fourniture des pièces.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 282,00 € pour compteur DN 20
Remplacement du module de radio-relève arraché ou détérioré	À condition que le compteur soit maintenu en place ; à défaut application du tarif «remplacement de compteur en cas de détérioration»	forfait	162,60 €
Tarif de participation du propriétaire pour pose de compteur principal sur branchement existant	Repose de compteur sur un branchement existant, suite à dépose préalable (chantier, démolition, reconstruction...) Le prix comprend le déplacement, la main-d'œuvre et la fourniture des pièces (support, clapet anti-retour, robinet-vanne, raccord, joint...). Le compteur et le module de radio-relève ne sont pas facturés car inclus dans la part fixe de l'abonnement annuel.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 182,40 € pour compteur DN 20
Frais d'études et d'établissement d'un devis pour pose d'un compteur ou d'un regard de comptage compact incongelable pour un branchement		forfait	98,40 €
Frais administratifs, de contrôle et suivi de chantier pour pose d'un compteur ou d'un regard de comptage compact incongelable sur un branchement		forfait	126,00 €

INTITULÉ DE LA PRESTATION	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF (€ TTC)
Tarif de participation du propriétaire pour pose de compteur secondaire sur branchement existant	Pose d'un compteur secondaire sur un branchement existant (par exemple dans le cas d'un local à usage mixte habitation / commerce desservi par un branchement unique). Objectif d'un suivi de consommation séparé, sur 2 abonnements distincts. Le prix comprend le déplacement, la main-d'œuvre et la fourniture des pièces (té, coude, support, clapet anti-retour, robinet-vanne, raccord, joint...). Le compteur et le module de radio-relève ne sont pas facturés car inclus dans la part fixe de l'abonnement annuel.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 221,40 € pour compteur DN 20
Tarif de participation du propriétaire pour vérification du compteur d'eau	En cas de contestation de l'abonné concernant la mesure de consommation d'eau faite par le compteur en place. Intervention d'une équipe de 2 agents pour démonter le compteur en place et le remplacer par un nouveau. Réalisation du contrôle du compteur incriminé par une société agréée. Prestation facturée à l'abonné si le compteur est dans la tolérance de mesure réglementaire. Forfait incluant : déplacement et main-d'œuvre pour dépose du compteur incriminé, montage d'un nouveau compteur - qui restera en place quel que soit le résultat de l'analyse du compteur déposé - frais d'expédition et frais de contrôle du compteur incriminé par une société agréée.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 318,60 € pour compteur DN 20

La totalité des tarifs pour la réalisation de branchement est contenue dans la délibération du 20 décembre 2023

* donnée pour un volume <200 000 m³ et un compteur de diamètre nominal Ø32.

La totalité des tarifs de vente d'eau (toutes les communes, tous les diamètres et tous les volumes) est contenue dans la délibération du 20 décembre 2023.

** donnée pour les frais d'études d'un devis pour branchements de diamètres 25/32 ou 32/40.

Les tarifs ci-dessus sont valables pour les prestations réalisées sur les communes de Bischheim, Eckbolsheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Oberhausbergen, Ostwald, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Wolfisheim, périmètre d'exploitation du réseau d'eau en régie par l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour les 21 autres communes de l'Eurométropole, le réseau d'eau est exploité par le SDEA. S'adresser au 03 88 19 29 99 pour toute information concernant les tarifs pratiqués.



PRESTATIONS ASSAINISSEMENT

(extrait de la délibération du 20 décembre 2023)

Les prestations assainissement ne supportent pas la TVA.

INTITULÉ DE LA PRESTATION	DESCRIPTION	TARIF (€ TTC)
RACCORDEMENT AU RÉSEAU d'assainissement collectif communes de Achenheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Obershaeffolsheim, Oberhausbergen, Osthoffen, Strasbourg et Wolfisheim		
	Pour l'installation sanitaire intérieure pour les immeubles jusqu'à 3 logements : Tarif de base	360,00 €
	Pour l'installation sanitaire intérieure pour les immeubles collectifs de plus de 3 logements : - à partir du 4 ^e logement, en plus du tarif de base, plus-value par logement	28,00 €
	Pour la rénovation, la transformation ou une petite extension des sanitaires d'un immeuble existant (jusqu'à 3 logements) - Tarif de base : ½ tarif	180,00 €
Frais d'instruction de dossier de raccordement au réseau public d'assainissement	Frais d'information des notaires nécessitant un contrôle sur site, dans le cadre de la mutation d'une propriété bâtie	164,00 €
	Pour l'installation sanitaire intérieure pour les immeubles à usage tertiaire, artisanal et d'activités diverses : en plus du tarif de base, plus-value par bloc sanitaire	28,00 €
	Instruction de dossiers assimilés domestiques	410,00 €
	Instruction de dossiers non domestiques de nouveaux établissements	445,00 €

TRAVAUX D'EXÉCUTION DE LA PARTIE PUBLIQUE DES BRANCHEMENTS

L'Eurométropole se fera rembourser par les propriétaires les dépenses entraînées par les travaux d'exécution de la partie, publique des branchements, au coût réel des travaux majoré de 10 % pour frais généraux, conformément aux dispositions de l'article L 1331-2 du code de la santé publique.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF pour l'ensemble des communes de l'Eurométropole		
Frais d'instruction et de contrôle pour l'Assainissement Non Collectif (ANC)	Contrôle de conception et d'exécution des installations neuves et de la mise en conformité d'installations existantes (Réhabilitation).	390,00 €
	Diagnostic et contrôle du bon fonctionnement des dispositifs existants (Contrôle périodique)	110,00 €
	Contrôle en cas de vente	235,00 €

INTITULÉ ET DESCRIPTION DE LA PRESTATION	UNITÉ	TARIF (€ TTC)
DÉBOUCHAGE		
Intervention de débouchage d'une durée égale ou inférieure à 1 heure (hors vidange de séparateur à graisse). Cela comprend : le déplacement et l'intervention d'un véhicule de type hydrocureuse (1 véhicule et deux agents).		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1 h	292,00 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1 h	584,00 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1 h	484,72 €
Par ½ heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1/2 h / sup.	100,00 €
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2 h / sup.	200,00 €
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2 h / sup.	166,00 €

VIDANGE

Intervention de vidange d'un séparateur à graisse ou à fécales d'une capacité d'1/2m³.

Cela comprend : le déplacement et l'intervention d'un véhicule de type hydrocureuse (1 véhicule et deux agents).

En fonction du volume (m³) de la fosse à vidanger.

* À cette prestation se rajoute le retraitement en station d'épuration (voir rubrique : traitement des déchets).

Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1/2 m ³	201,00 €*
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2 m ³	402,00 €*
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2 m ³	333,66 €*
Par ½ m ³ supplémentaire - Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1/2m ³ / sup	109,00 €*
Par ½ m ³ supplémentaire - Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2m ³ / sup	218,00€*
Par ½ m ³ supplémentaire - Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2m ³ / sup	180,94 €*

INTITULÉ ET DESCRIPTION DE LA PRESTATION	UNITÉ	TARIF (€ TTC)
TRAITEMENT DES DÉCHETS (tarif à titre indicatif)		
Traitemen des graisses : prestation facturée selon le tarif en vigueur à la station d'épuration de Strasbourg - Prix à la tonne	Tonne	30,04 €
Traitemen des matières de vidange : prestation facturée selon le tarif en vigueur à la station d'épuration de Strasbourg - Prix à la tonne	Tonne	36,03 €
Traitemen des boues de curage : prestation facturée selon le tarif en vigueur via le marché en place - Prix à la tonne	Tonne	88,80 €
INSPECTION TÉLÉVISÉE Expertise d'une installation avec une inspection télévisée du branchement ou d'un collecteur d'une durée égale à 1 heure. Cela comprend : le déplacement et l'intervention d'un véhicule de type hydrocureuse et d'un véhicule léger . La 1 ^{re} heure sera facturée au minimum à l'heure puis par tranche d'une 1/2 heure à chaque dépassement.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	392,50 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	785,00 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	651,55 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au dimanche de 7h à 22h	1/2 h / sup.	37,00 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2 h / sup.	74,00 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2 h / sup.	61,42 €
RECHERCHE D'OBJETS Intervention pour une recherche d'objets divers dans un ouvrage d'assainissement (puisard de rue). Cela comprend : le déplacement et l'intervention.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	57,00 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	114,00 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	94,62 €
INTERVENTION SPÉCIFIQUE Intervention d'un ouvrier spécialisé en maçonnerie, électromécanique, métallerie, mécanique ou égoutier. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention.		
Sans majoration du lundi a samedi de 7h à 22h	1h	53,91€
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	107,82 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	89,49 €
INTERVENTION SPÉCIFIQUE Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automatien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	58,21€
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	116,42 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	96,63 €
MOTOPOMPE (max 190m ³ /h, max 22m) Installation d'un groupe de pompage (vidange, by-pass...) pour une durée égale ou inférieure à 1h.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	248,00 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	496,00 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	411,68 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1/2 h / sup.	55,00 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2 h / sup.	110,00 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2 h / sup.	91,30 €
FOURNITURE Coût de la Fourniture en cas nécessité.		
Lors d'interventions nécessitant des fournitures spécifiques sur présentation et validation d'un devis. Refacturation de la fourniture mise en œuvre, majoré de 10,83 % pour frais généraux.	Coût des fournitures au prix d'achat, majoré de 10,83 %	
LOCATION PLATEFORME DE FORMATION (CATEC, PRAP,...).		
Mise à disposition de la plateforme de formation à la sécurité située au Centre Technique de l'Assainissement au 40 rue de la Plaine des bouchers 67100 Strasbourg-Meinau, incluant une salle de réunion - Tarif journalier de 8h à 17h .	/ jour	512,00 €



GÉRER

Les compétences eau et assainissement du service Eau et assainissement sont gérées au travers de 2 budgets dédiés :

- Le budget annexe de l'eau
- Le budget annexe de l'assainissement

LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Les recettes et les dépenses du service sont retracées dans un budget annexe au budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, comme l'exige la réglementation budgétaire.

L'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

En 2024, les recettes d'exploitation du budget annexe de l'eau potable ont atteint 44 328 K€. Elles comprennent :

- les abonnements dont le tarif varie selon le diamètre du compteur,
- la consommation d'eau,
- la redevance pollution collectée pour le compte de l'agence de l'eau,
- les échanges d'eau avec le SDEA,
- les branchements réalisés,
- les autres prestations de service.

Les recettes d'exploitation

En milliers d'euros

Ventes d'eau	2023	2024
Ventes d'eau - part proportionnelle Eurométropole	30 055	30 770
Échanges d'eau avec le SDEA	160	-
Redevance pollution agence de l'eau Rhin-Meuse	9 907	10 264
Ventes d'eau - part fixe Eurométropole	1 732	1 940
Réalisations de branchements	1 241	767
Subventions reçues	205	260
Autres prestations de services	1 537	326
Total	44 836	44 328

Le recouvrement des ventes d'eau et des autres produits d'exploitation est assuré par le Service de Gestion Comptable Strasbourg et Eurométropole.

Le taux d'impayés, défini comme le rapport entre les créances impayées au 31/12/2024 sur le total des facturations émises pour l'exercice 2023 s'élève à 2,7 %.

En 2024, le conseil métropolitain a admis des créances eau potable en non valeurs pour un montant total de 189 K€ et a accordé des remises gracieuses pour fuites souterraines pour un montant total de 4 K€.

AUCUN ENDETTEMENT

Le budget annexe de l'eau assure le remboursement des emprunts préalablement souscrits par les anciens syndicats d'eau intercommunaux (Ill Andlau, La Wantzenau-Kilstett) et ne comporte aucune dette envers l'agence de l'eau.

En euros	Encours au 01/01/2024	Intérêts dus 2024	Capital à rembourser 2024
Établissements de crédit	210 700	6 406	19 600
Agence de l'eau	Néant	Néant	Néant

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2024 ET PRÉVUS EN 2025

Les investissements réalisés en 2024 (32,8 millions d'euros) et budgétés en 2025 (24,6 millions d'euros) portent notamment sur les travaux suivants :

Les investissements réalisés par le service

En milliers d'euros

Eau potable	CA 2024	BP 2025
Schéma directeur de l'alimentation en eau potable	5 503	3 307
Travaux de déplacement du réseau d'eau - tram	5 734	3 311
Acquisitions de véhicules et d'engins	1 318	1 566
Travaux sur bâtiments d'exploitation	59	20
Ouvrages et mesures	5 510	4 134
Projets informatiques eau-assainissement	158	730
Réseaux d'eau	9 485	6 000
Extension du réseau d'eau	350	-
Travaux d'eau potable connexes au schéma directeur d'asst	1 669	1 650
Crédits annuels - autres investissements eau potable*	3 047	3 886
Total	32 834	24 604

*dont productions immobilisées et remboursement cautions prises eau

RÉSULTATS 2024 ET PROJETS D'INVESTISSEMENT

En milliers d'euros

	CA 2024
Total dépenses fonctionnement	40 849
Dépenses réelles	Reversements pollution agence de l'eau Rhin-Meuse
	10 820
	Redevance prélèvement agence de l'eau Rhin-Meuse
	1 890
	Exploitation EN (hors main-d'œuvre)
	4 611
	Exploitation SDEA & coûts 21 communes
	1 381
Dépenses d'ordre	TRR sur facturations
	421
	Exploitation (autres directions)
	1 586
	Charges de personnel
	8 063
	Reversements au budget principal
	3 450
Autres dépenses	Frais financiers emprunts en cours
	7
	Dotations aux amortissements
Autres dépenses	8 600
	Autres dépenses d'ordre
Autres dépenses	20

En milliers d'euros

		CA 2024
Total recettes fonctionnement		67 612
Recettes réelles	Consommation eau Eurométropole	30 770
	Abonnement eau Eurométropole	1 940
	Redevance pollution agence de l'eau Rhin-Meuse	10 264
	Travaux	767
	Autres produits réels d'exploitation	418
Recettes d'ordre	Quote-part subv. repr. au résultat	664
	Production immobilisée	222
	Autres recettes d'ordre	1 355
	Excédents antérieurs reportés	21 212
Résultat cumulé fonctionnement		26 763

Pour le budget annexe de l'eau potable, l'exercice 2024 a donné lieu à un excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 de 26,7 millions d'euros.

En milliers d'euros

		CA 2024
Total dépenses d'investissement		32 870
Dépenses réelles	Remboursements emprunts et avances en cours	23
	Crédits annuels PE	
	Gestion patrimoniale (crédits annuels PE)	
	Crédits annuels EN - 12 communes	1 075
	Crédits annuels EN - 21 communes	1 221
	Schéma dir. eau Sud (planning AMO)	297
	Schéma directeur eau PE (Nord)	30
	Schéma directeur eau potable EN	230
	Déviation tram (planning AMO)	5 733
	AP véhicules	1 082
	Réhabilitat°, sécurisat°,sectorisat° inst Product°	343
	AP 204 ZAC 2 rives	302
	Autres AP EN – Mat. de bureau et licences informatiques	158
	AP PE – Entretien / amélioration réseaux d'adduction d'eau existant	10 696
Dépenses d'ordre	AP DCPB – Bâtiments et installations complexes	329
	Quote-part subv. repr. résultat	664
	Production immobilisée	222
	Autres dépenses d'ordre	3 148
	Déficits antérieurs reportés	7 318

En milliers d'euros

		CA 2024
Total recettes d'investissement		18 469
Recettes réelles	Subventions (prévisions)	440
	Avances agence eau	
	Autres recettes réelles	
Recettes d'ordre	Autofinancement complémentaire	
	Réserves	7 632
	Amortissements	8 600
	Aménagements urbains / budget M14	
	Autres recettes d'ordre	1 796
	Excédents antérieurs reportés	
Solde section investissement		-14 401

L'exécution de la section d'investissement s'est par ailleurs soldée par un déficit au 31/12/2024 de 14 millions d'euros.

PPI 2025 -2026

Le niveau du prix de l'eau doit permettre d'assurer, pour les années à venir, la capacité d'autofinancement du budget annexe, dont une partie sera par ailleurs contrainte (dotations aux amortissements des futures installations).

En milliers d'euros

	2025	2026
PPI EAU POTABLE	25 392	24 436
Crédits annuels EN - 12 communes	1 090	1 110
Crédits annuels EN - 21 communes	1 240	1 260
Production immobilisée	500	500
AP 83 Schéma directeur eau Sud - travaux	3 300	4 311
AP 83 Schéma dir. eau Sud - mes. compens.	500	500
AP 83 Schéma directeur eau Nord	310	2200
AP 102 Déviation tram	4 000	4 000
AP 202 véhicules	1 745	515
AP 230 Réhabilitat°, sécurisat°,sectorisat° inst Product°	4 185	1 900
AP 204 ZAC 2 rives	-	-
Autres AP EN	490	490
Autres AP PE - Entretien / amélioration réseaux d'adduction d'eau existant	7 650	7 250
Autres AP - Bâtiments et installations complexes	382	400

Source : Budget Primitif (BP) 2025 et prospective tarifs de vente d'eau

L'emploi des excédents ainsi cumulés et la pérennité d'une capacité d'autofinancement (épargne brute) de 11,9 millions d'euros annuels devraient permettre un financement des projets d'investissements à moyen terme du budget annexe eau, en particulier la finalisation du champ captant de Plobsheim et ses mesures compensatoires (83 millions d'euros TTC), la cour d'Angleterre et la gestion patrimoniale des ouvrages et réseaux.

LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément à la réglementation budgétaire M49, les recettes et dépenses du service sont retracées dans un budget annexe au budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

En 2024, les recettes d'exploitation du budget annexe de l'assainissement ont atteint 53 598 K€. Elles comprennent :

- les redevances assainissement de l'Eurométropole, de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et de l'exploitant de la station d'épuration, perçues sur les volumes rejetés dans le réseau d'assainissement (il s'agit, dans la plupart des cas, des volumes consommés en eau potable),
- les redevances d'assainissement non collectif (contrôle et entretien des installations),
- la contribution de l'Eurométropole (budget principal) pour le traitement des eaux pluviales,
- la prime d'épuration versée par l'agence de l'eau Rhin-Meuse,
- les branchements réalisés,
- les autres prestations de service,
- les subventions reçues.

Les recettes d'exploitation

En milliers d'euros

Les recettes d'exploitation	2023	2024
Redevances collecte et épuration Eurométropole	19 406	19 679
Redevance exploitant de la station d'épuration	17 399	20 066
Redevance modernisation agence de l'eau	6 820	6 916
Redevance assainissement non collectif	12	9
Contribution Eurométropole eaux pluviales	3 529	4 392
Prime d'épuration agence de l'eau	1 085	14
Réalisation de branchements	782	1 659
Subventions reçues	276	181
Autres travaux et prestations de services	588	663
Total	49 897	53 578

Le recouvrement des redevances assainissement et des autres produits d'exploitation est assuré par le Service de Gestion Comptable de Strasbourg et Eurométropole.

Le taux d'impayés, défini comme le rapport entre les créances impayées au 31/12/2024 sur le total des facturations émises pour l'exercice 2023 s'élève à 2,1%.

En 2024, le conseil métropolitain a admis des créances assainissement en non valeurs pour un montant total de 160,4 K€ et a accordé des remises gracieuses pour fuites souterraines pour un montant total de 4 K€.

L'ENDETTEMENT

Le budget annexe de l'assainissement assure le remboursement des emprunts préalablement souscrits par le budget annexe assainissement de la communauté de communes des Châteaux.

En financement de la part « industrielle » de la mise aux normes de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse a versé depuis 2008 des avances sans intérêts à l'Eurométropole de Strasbourg.

L'encours global de la dette s'élève en conséquence au 01/01/2024 à 259,5 K€.

La durée d'extinction de la dette (encours de la dette / épargne brute) n'est pas significative (inférieure à 1 an).

En euros	Encours au 01/01/2024	Intérêts dus 2024	Capital à rembourser - 2024
Établissements de crédit	252 046	8 959	72 239
Agence de l'eau	7 540	néant	3 770
Total	259 586	8 959	76 009

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2024 ET PRÉVUS EN 2025

Les investissements réalisés en 2024 (41,8 millions d'euros) et budgétés en 2025 (58,3 millions d'euros) portent notamment sur les travaux suivants :

Les investissements réalisés par le service

En milliers d'euros

Assainissement	CA 2024	BP 2025
Travaux de déplace.. conduites d'assain. (projet tramway)	1 604	3 500
Schéma directeur assainissement	15 117	27 809
Titres de participation BIOGENERE	1 716	-
Acquisitions de véhicules et d'engins	2 111	1 955
Travaux stations d'épuration	6 909	13 580
Projets informatiques eau-assainissement 2024-2031	116	390
Réseaux d'assainissement	10 261	8 000
Ouvrages sur réseau		152
Crédits annuels - autres investissements assainissement*	3 971	2 976
Total	41 805	58 363

* dont productions immobilisées et opérations sur comptes de tiers

RÉSULTATS 2024 ET PROJETS D'INVESTISSEMENT

Fonctionnement

Pour le budget annexe de l'assainissement, l'exercice 2024 a donné lieu à un excédent de fonctionnement cumulé de 19,8 millions d'euros.

En milliers d'euros

	CA 2024	
Total dépenses fonctionnement	57 040	
Dépenses réelles	Reversements fermier STEP	23 150
	Revertement modernisation agence	6 900
	Exploitation EN (hors main-d'œuvre)	4 637
	SDEA	2 109
	TRR sur facturations	437
	Exploitation (autres directions)	1 103
	Charges de personnel	7 000
	Reversements au budget principal	2 836
	Frais financiers emprunts en cours	9
Dépenses d'ordre	Dotations aux amortissements	8 830
	Autres dépenses d'ordre	28
	Autofinancement complémentaire	

	CA 2024	
Total recettes fonctionnement	76 856	
Recettes réelles	Redevance collecte et épuration Eurométropole	19 679
	Redevance épuration fermier	20 066
	Redevance modernisation agence eau	6 916
	Budget principal Eaux pluviales	4 392
	Prime d'épuration	14
	Travaux	2 229
	Autres produits réels d'exploitation	960
Recettes d'ordre	Quote-part subv. repr. au résultat	870
	Production immobilisée	
	Autres recettes d'ordre	828
	Excédents antérieurs reportés	20 902
Résultat cumulé fonctionnement	19 817	

Investissement

L'exécution de la section d'investissement s'est soldée par un déficit de 23,5 millions d'euros.

En milliers d'euros

		CA 2024
	Total dépenses d'investissement	58 907
Dépenses réelles Crédits annuels	Rembourst. avances en cours	4
	Rembourst. emprunts en cours	72
	Crédits annuels PE	-
	Gestion patrimoniale (crédits annuels PE)	-
	Crédits annuels EN	5687
Dépenses réelles Autorisations de programmes	AP 84 Station d'épuration	-
	AP 127 schéma dir. (planning AMO)	15253
	AP 101 Déviation tram (planning AMO)	1604
	AP 204 Travaux STEP	6919
	AP véhicules	2111
	AP 231 Matériel informatique	116
	Autres AP PE (dont GP ouvrages & réseaux)	-
	AP 256 Amélioration & extension réseau d'assainissement-Strasbourg	-
	AP 256 Réhabilitation de collecteurs-Strasbourg	5862
	AP0256 Amélioration & extension réseau d'assainissement-Communes	4399
	AP 256 Réhabilitation de collecteurs-Communes	-
Dépenses d'ordre	AP DCPB	-
	Quote-part subv. repr. résultat	870
	PE: aménagements urbains / budget M57	-
	Production immobilisée	-
	Opérations d'ordre - transfert droits TVA	-
	Autres dépenses d'ordre	4828
	Déficits antérieurs reportés	11181

En milliers d'euros

		CA 2024
Total recettes d'investissement		35 411
Recettes réelles	Subventions SDA	4 866
	Autres subventions	99
	FCTVA (Collecte)	4 277
	Transferts droits TVA (versement)	-
	Autres recettes réelles	-
Recettes d'ordre	Réserves	13 339
	Transferts droits TVA (constatation)	-
	Amortissements	8 830
	Aménagements urbains / budget M57	-
	Autres recettes d'ordre	4 000
	Excédents antérieurs reportés	-
Solde section investissement		-23 496

PPI 2024-2025

En milliers d'euros

	2025	2026
PPI ASSAINISSEMENT	54 469	58 305
Crédits annuels EN	4 054	4 110
Production immobilisée	-	-
AP 127 schéma dir. (planning AMO)	25 000	25 000
AP 127 schéma SDA/étude milieux	200	-
AP0101 Déviation tram (planning AMO)	3 500	3 000
AP 204 Travaux STEP (step sud)	700	4000
AP 204 - Incinération STEP la Wantzenau	12 000	12 000
AP – Titres de participation BIOGENERE	-	-
AP 203 - véhicules	525	1705
AP 231 Matériel informatique	490	490
AP 256 Amélioration & extension réseau d'assainissement-Strasbourg	-	-
AP 256 Réhabilitation de collecteurs-Strasbourg	4 000	4 000
AP 256 Amélioration & extension réseau d'assainissement-Communes	4 000	4 000
AP 256 Réhabilitation de collecteurs-Communes	-	-

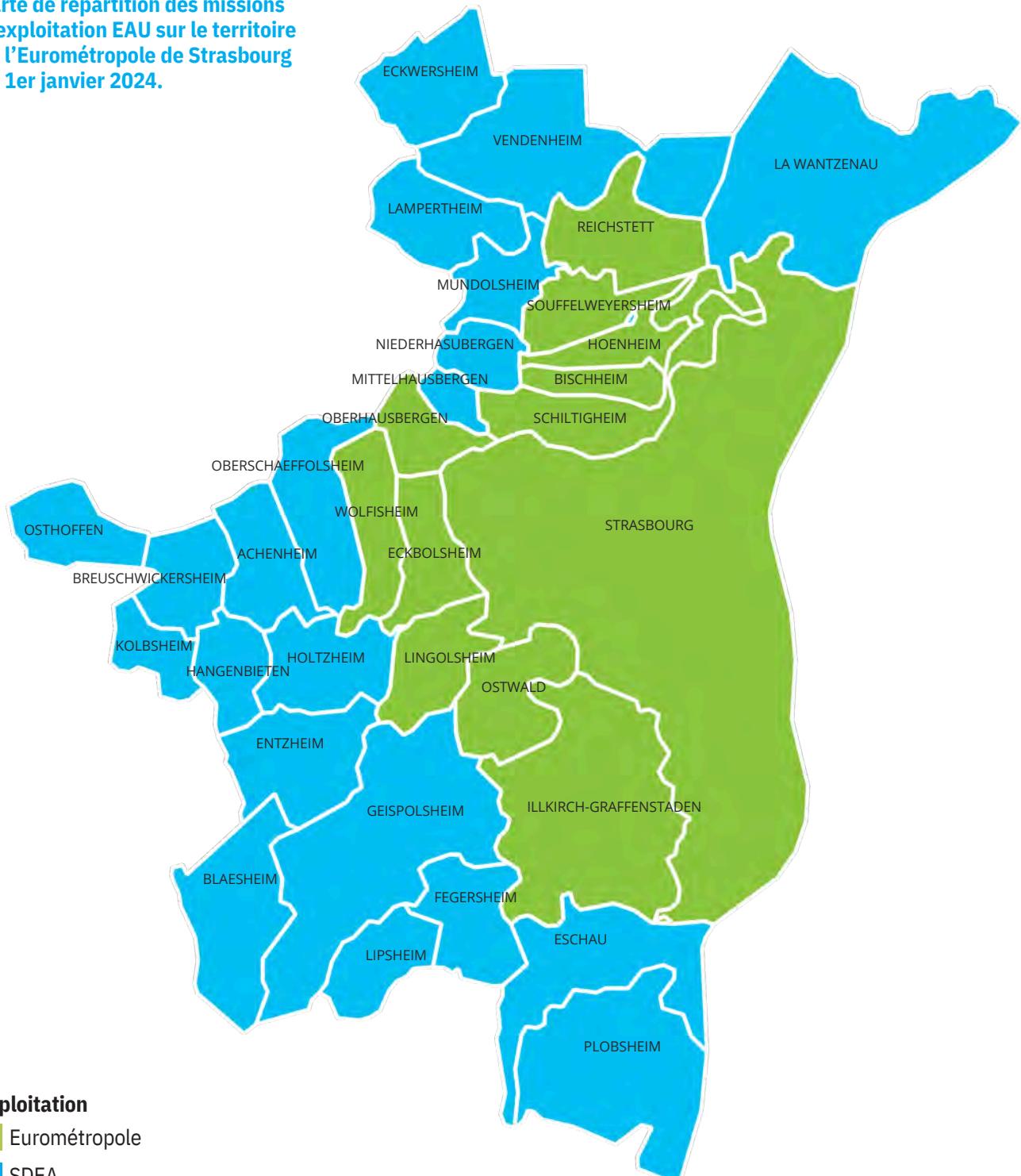
Source : BP 2025 et prospective tarifs de vente d'eau

La baisse des excédents globaux est induite par la réalisation du schéma directeur de l'assainissement qui se poursuivra dans les prochaines années. À compter de l'exercice 2024 la section investissement du budget assainissement devra successivement financer le remplacement de la ligne de traitement des boues de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau et la construction d'une nouvelle station d'épuration au Sud du territoire tout en poursuivant la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement et les travaux de gestion patrimoniale.

Le financement de ces travaux et le contexte économique questionneront les besoins d'évolution du prix de l'eau et pourront nécessiter le recours à l'emprunt dans les exercices à venir.

ANNEXES

Carte de répartition des missions d'exploitation EAU sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg au 1er janvier 2024.



Exploitation

- Eurométropole
- SDEA

Urgences / Accueil technique

Guichet unique d'accueil

03 68 98 51 75

eauassainissement@strasbourg.eu

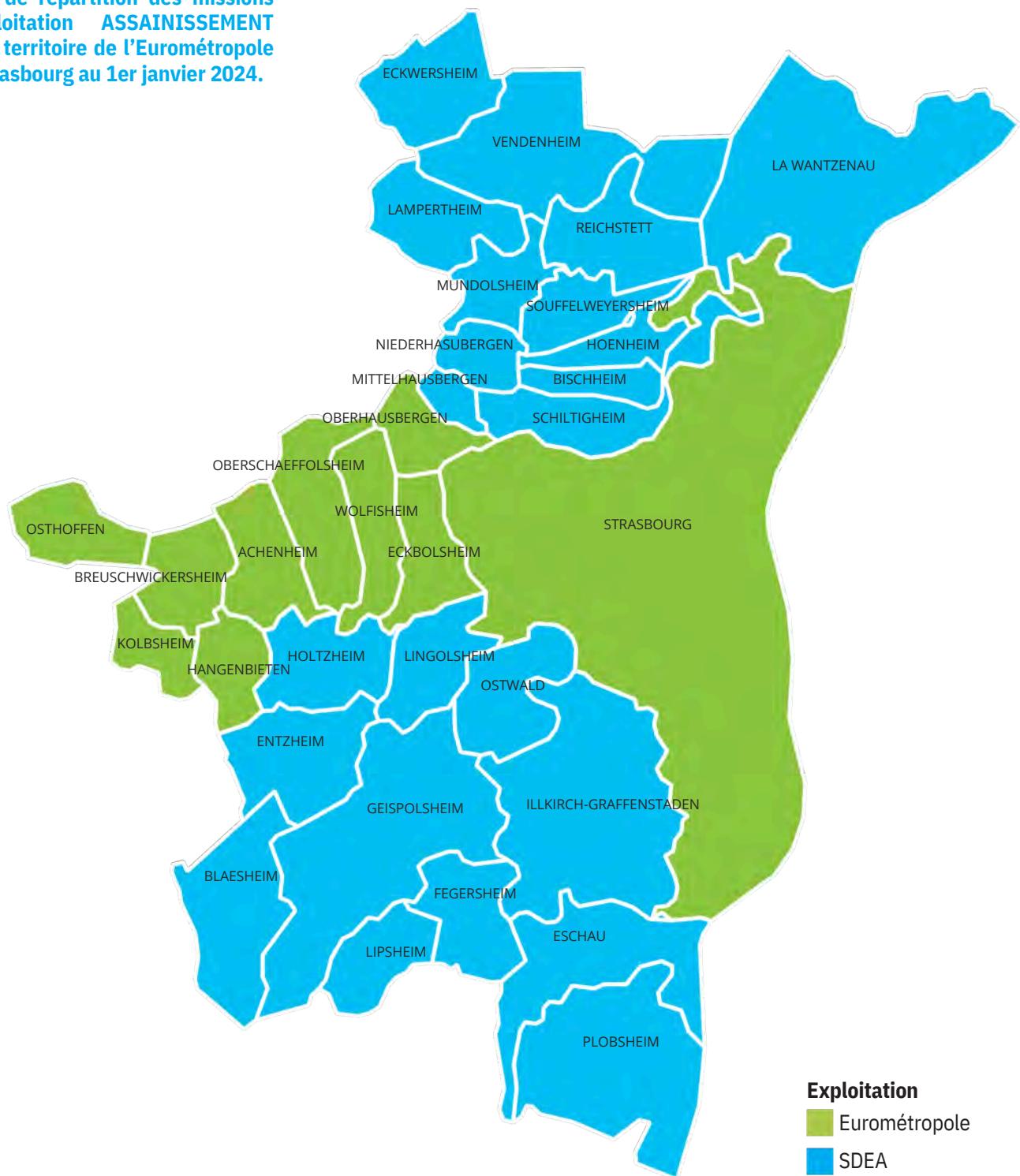
Pour les autres communes, contactez le SDEA :

03 88 19 29 99

accueil.clients@sdea.fr

L'Eurométropole et le SDEA interviennent 24h/24 et 7j/7 sur le territoire métropolitain.

Carte de répartition des missions d'exploitation ASSAINISSEMENT sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg au 1er janvier 2024.



Exploitation

- Eurométropole
- SDEA

Client : 212024
 M DUPOND BERNARD

SIRET :
 N° Engagement :
 Code Service :
 Nom Service :
 N° Marché :

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

1 parc de l'Etoile
 67076 STRASBOURG CEDEX
 SIRET : 24670048800033

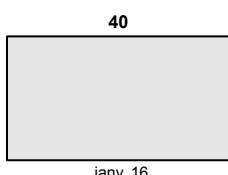
Accueil physique et téléphonique : 03 68 98 51 65
 11 quai Fustel de Coulanges 67000 Strasbourg
 du lundi au vendredi
 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
 Courriel : eau@strasbourg.eu

URGENCES TECHNIQUES 24H/24 7J/7
 Tél. : 03 68 98 51 75

REGLEMENT
 SERVICE DE GESTION COMPTABLE STRASBOURG
 EUROMETROPOLE
 1 parc de l'Etoile CS 71022 67070 Strasbourg Cedex
Accueil téléphonique : 03 68 98 51 98
 du lundi au vendredi
 de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h00
Accueil physique : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15
 Courriel : sgc.strasbourg-ems@dgfp.finances.gouv.fr

Evolution de votre consommation (m³)

R : Réelle - E : Estimée



SERVICE DE L EAU ET DE L ASSAINISSEMENT
 1 PARC DE L ETOILE
 67076 STRASBOURG CEDEX

M DUPOND BERNARD
 RESIDENCE PILOTE
 RUE DES CHAMPS
 BP 67200
 67200 STRASBOURG CEDEX 7

FACTURE

EA / 2024 / 60 2120224600015 du 28/06/2024

Présentation simplifiée de votre facture (Détail au verso)

Votre consommation facturée du 01/01/2024 au 31/12/2024 : 120 m³

Distribution de l'eau	147,70 € TTC
Collecte et traitement des eaux usées	136,99 € TTC
Organismes publics	72,27 € TTC

Total de votre facture 356,96 € TTC

Prix du litre d'eau TTC : 0,00280 € - Coût de l'abonnement TTC : 21,10 €

A régler sous 15 jours à réception 356,96 € TTC

Au verso de votre facture vous trouverez toutes les informations utiles pour effectuer votre règlement.

Propriétaire ou locataire : pensez à nous informer de tout déménagement, par courrier ou par courriel eau@strasbourg.eu
 A défaut, vous resterez redevable des factures émises.

Consultez les dernières analyses de l'eau dans votre commune : strasbourg.eu/analyses-eau-quotidiennes

Partie à détacher en suivant les pointillés

Montant en euros

356,96 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficierez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE ET LIEU

SIGNATURE

M DUPOND BERNARD
 RUE DES CHAMPS
 BP 67200
 67200 STRASBOURG CEDEX 7

TIP SEPA
 RUM : TIPSEPA0670584170000212022460001524
 ICS : FR36EAU006831
 Référence : 2120224600015
 Créditeur : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

Montant : 356,96 €

L
 Joindre un Relevé d'Identité Bancaire

CENTRE D ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES
 TSA 61110
 78924 YVELINES CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

417110500245 DUPOND BERNARD

941133000175 08220021202246000150670584908706

35696

N° série compteur	Diam.	Ancien relevé		Nouveau relevé		Conso. en m ³
		Date	Index	Date	Index	
Consommation totale						120
Détail de votre facture		Période d'application	Tr.	Quantité	Prix unité € HT	Montant € HT
Distribution de l'eau					140,00	7,70
Abonnement diam. 20 mm	01/01/24 - 31/12/24	T1	365 J	0,05479	20,00	5,50
Consommation d'eau	01/01/24 - 31/12/24	T1	120 m3	1,00000	120,00	5,50
Collecte et traitement des eaux usées					130,89	6,10
Collecte	01/01/24 - 31/12/24	T1	120 m3	0,43040	51,65	0,00
Epuration	01/01/24 - 31/12/24	T1	120 m3	0,15200	18,24	0,00
Epuration (SOVEES)	01/01/24 - 31/12/24	T1	120 m3	0,50830	61,00	10,00
Organismes publics					69,96	2,31
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	01/01/24 - 31/12/24	T1	120 m3	0,35000	42,00	5,50
Modernisation des Réseaux (Agence de l'Eau)	01/01/24 - 31/12/24	T1	120 m3	0,23300	27,96	0,00
Montant total à payer :					340,85	16,11
					Taux TVA	Montant HT
					0,00	97,85
					5,50	182,00
					10,00	61,00
						340,85
						16,11

La TVA facturée est acquittée sur les débits en application de l'instruction de la DGI n° 3A-5-93 du 19 mars 1993. N° de TVA intracommunautaire : FR7R246700488

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des Procédures Fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du CGCT), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Le règlement de votre facture peut s'effectuer :

- **Par prélèvement automatique** : formulaire à retirer au Service de l'Eau et de l'Assainissement
- **Par TIP SEPA** : dater, signer le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet, joindre un RIB à la première utilisation, et l'adresser au Centre d'Encaissement à l'aide de l'enveloppe ci-jointe dûment affranchie
- **Par chèque** : à l'ordre du Trésor Public, joindre le TIP SEPA non signé, le tout adressé au Centre d'Encaissement à l'aide de l'enveloppe ci-jointe dûment affranchie
- **En espèces** dans la limite de 300 € (article 19, loi de finances rectificatives 2013) ou en **carte bancaire**, muni de la présente facture, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)
- **Par virement bancaire** sur le compte IBAN/BIC : FR35 3000 1008 06C6 7200 0000 056 / BDFEFRPPCCT, en mentionnant le numéro de votre facture
- **Par internet** sur le site <https://tipi.strasbourg.eu> par carte bancaire ou prélèvement unique



Strasbourg.eu
eurométropole

Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

1 rue de Rome
Espace Européen de l'Entreprise
Schiltigheim - CS10020
67013 STRASBOURG CEDEX
www.sdea.fr

N° IdClient : 34417405
Réf à rappeler
Occupant : M ABCD EFGH

Lieu desservi : 555 RUE BOURGEND
67204 ACHEMHEIM

SDEA ALSACE MOSELLE - ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE
SCHILTIGHEIM CS 10020
67013 STRASBOURG CEDEX

Une question sur votre abonnement/votre facture

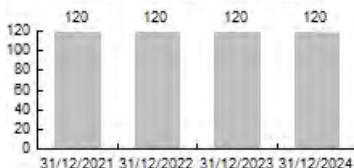
Contactez le SDEA du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30 au : 03 88 19 29 99
courriel : accueil.clients@sdea.fr

Une question sur le paiement de votre facture

Contactez le Service de Gestion Comptable
Strasbourg et Eurométropole
1 Parc de l'Etoile - CS 71022
Centre administratif - 67070 Strasbourg cedex
tel : 03 68 98 51 98
courriel : sgc.strasbourg-ems@dgfip.finances.gouv.fr

Pour les urgences techniques 24h/24 - 7j/7
tel : 03 88 19 97 09

Consommation relevée en m³



Nous vous informons de la fermeture du centre d'encaissement à Lille au 01/09/2023. Des retards dans le traitement des règlements pourront être constatés.
L'adresse pour l'envoi des TIP a été modifiée sur le talon ci-dessous

N° SIRET : 246 700 488 00017
TVA Intracommunautaire : FR7R246700488
Identifiant Chorus Pro : 6700100000895OMEGA24

M ABCD EFGH
57 RUE DES ARTISANS
67204 ACHEMHEIM

Facture n° 20241R6700100000895 du 31/12/2024

Consommation du 31/12/2023 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation facturée

120 m³

Prix du litre TTC (hors abonnement) 0,00280 €

	Montants
Total eau + redevances Agence de l'Eau	220,02
Total assainissement + redevances Agence de l'Eau	137,35
Total de la facture	357,37

Facture à régler sous 15 jours à réception

357,37 €

En espèces (dans la limite de 300€) ou par carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé. La liste est consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite

Mandat de prélèvement SEPA(pontuel) : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA pontuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

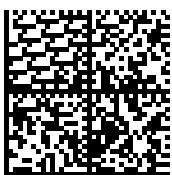
M ABCD EFGH
57 RUE DES ARTISANS
67204 ACHEMHEIM



TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0670584170000670010000089524
ICS : FR36EAU006831
Référence : 4 QA 24 006700100000895 M 105 91 Montant : 357,37 €
Créancier : EUROMETROPOLE STRASBOUR

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 61110
78924 YVELINES CEDEX 9



Joindre un relevé d'identité bancaire

417110500245 ABCD EFGH

941133000175 24120067001000008950670584900706

35737

###

Point de consommation	N° série compteur	Date	Type	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
18063	TESTEMS	31/12/2024	R	840			960	120
Consommation totale								120
Détail de votre facture	Prix au	Quantité Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.		Montant TTC	120
DISTRIBUTION DE L'EAU								
Eurométropole de Strasbourg	01/01/2024	120 m3	1,00000	120,00	6,60	(5.5%)	126,60	
Total Part Proportionnelle				120,00	6,60		126,60	
Eurométropole de Strasbourg	01/01/2024	1 x 366 j	366 jours	20,00000	20,05	1,10	(5.5%)	21,15
Total Part Fixe					20,05	1,10		21,15
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES								
Collecte et Epuration (Eurométropole de Strasbourg)	01/01/2024	60 m3	1,14150	68,49		0,00		68,49
Collecte et Epuration (Eurométropole de Strasbourg)	01/07/2024	60 m3	1,14770	68,86		0,00		68,86
Total Part Proportionnelle					137,35	0,00		137,35
ORGANISMES PUBLICS								
Lutte contre la pollution domestique	01/01/2024	120 m3	0,35000	42,00	2,31	(5.5%)	44,31	
Modernisation des réseaux de collecte	01/01/2024	120 m3	0,23300	27,96	0,00		27,96	
Total Agence de l'eau Rhin Meuse					69,96	2,31		72,27
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture			347,36	10,01	357,37
5,50%	182,05	10,01	Montant total à payer			347,36	10,01	357,37

RAPPEL : La colonne Type indique la nature du relevé pris en compte pour cette facture. R= Relevé Réel, E= Estimation de consommation et A=Relevé par l'Abonné

Le règlement de cette facture peut s'effectuer :

Par **CARTE BANCAIRE** sur notre site www.sdea.fr, si votre Trésorerie le propose

Par **TIP**

En **ESPECES** (dans la limite de 300 € selon l'Article 19 de la Loi de finances rectificative 2013) ou par **CARTE BANCAIRE** muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou d'un partenaire agréé. La liste est consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

Ou auprès des services du **Service de Gestion Comptable Strasbourg et Eurométropole et du Service de Gestion Comptable de Saverne**.

Par **CHEQUE BANCAIRE Français** libellé à l'ordre du Trésor Public, joindre obligatoirement le volet TIP non signé

Par **VIREMENT** sur le compte Banque de France suivant : **FR35 3000 1008 06C6 7200 0000 056 / BDFEFRPPCCT** en précisant le numéro de la facture en objet du virement

Si vous souhaitez opter pour le **prélèvement automatique** de votre facture, le SDEA est à votre disposition pour en faciliter la mise en place.

EXTRAIT DU TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252 A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du code général des collectivités territoriales.

VOIES DE RECOURS : Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du Code général des Collectivités locales), vous pouvez contester le montant de la facture en saisissant le Tribunal judiciaire ou administratif selon la nature de la créance.

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE À LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE EN 2024

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS), ce sont près de 275 paramètres qui sont régulièrement analysés dans les eaux destinées à la consommation humaine. L'Union Européenne et le Ministère du travail, de la santé, des solidarités et de la famille ont demandé aux ARS fin 2020 de rechercher de nouvelles substances, parmi lesquelles les métabolites de pesticides pertinents.

Les résultats de ces analyses sur certains captages ont mis en évidence la présence de métabolites du chloridazone, un herbicide utilisé jusqu'en 2020 en agriculture et aujourd'hui interdit, à des concentrations supérieures à la limite de qualité réglementaire, mais inférieures aux valeurs sanitaires. Les résultats d'analyse sont consultables sur le site internet de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'ARS atteste aujourd'hui que ces concentrations ne présentent pas de risques pour la santé des consommateurs. **L'eau peut être consommée sans restriction par l'ensemble de la population.**

Secteurs concernés :

Zone de distribution : Eurométropole – secteur Strasbourg-Sud

Des métabolites du chloridazone sont présents sur des points de surveillance du réseau d'eau de l'unité de distribution de Strasbourg Sud. Un plan d'action est programmé pour rétablir la qualité de l'eau sous les seuils réglementaires. Plusieurs solutions seront mises en œuvre pour diversifier les ressources et sécuriser l'alimentation en eau (interconnexions de réseau, maillage de l'alimentation...). D'ores et déjà, la production d'eau du captage de Holtzheim, qui présente les teneurs les plus importantes en métabolites de pesticides, a été réduite.

Zone de distribution : Eurométropole – secteur Oberhausbergen

Des métabolites du chloridazone ont été détectés au captage d'Oberhausbergen. La production d'eau de ce captage a été réduite. Les analyses effectuées au robinet du consommateur ne présentent aucun dépassement des seuils réglementaires.

Zone de distribution : Eurométropole – secteur III Andlau 2

Des métabolites du chloridazone ont été détectés au captage d'Eschau. Ce réseau alimente les communes d'Eschau et Plobsheim. Un plan d'action sera établi pour rétablir la qualité de l'eau.

Les autres zones de distribution ne sont pas concernées par des dépassements.

Au-delà des actions de court et moyen termes, l'Eurométropole de Strasbourg poursuit son engagement auprès de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et du monde agricole pour mettre en œuvre des actions permettant de limiter l'usage des produits phytosanitaires et protéger la ressource en eau.

Par ailleurs, sur la **zone de distribution de Strasbourg Sud**, la note C a été attribuée pour le paramètre bactériologie. Suite à une analyse bactériologique non-conforme sur le réservoir de Kolbsheim, une restriction de l'usage de l'eau et une distribution d'eau en bouteille a été organisée sur la commune de Kolbsheim du 18 au 23 septembre 2024. En dehors de cette période l'eau a été de bonne qualité bactériologique sur l'ensemble du territoire.

Si vous avez des questions, contactez le guichet du service de l'eau et de l'assainissement :

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et 13h30 à 17h.

Ville et Eurométropole de Strasbourg

Service de l'eau et de l'assainissement



1, parc de l'Étoile - 67 076 Strasbourg Cedex - France

Tél : 03 68 98 51 75

Courriel : EauAssainissement@strasbourg.eu • www.strasbourg.eu



ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - REGIE

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 13 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente de façon permanente 419138 personnes sur 10 communes (BISCHHEIM, ECKBOLSHEIM, HOENHEIM, ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN, OSTWALD, REICHSTETT, SCHILTIGHEIM, SOUFFELWEYERSHEIM, STRASBOURG, WOLFISHEIM). Le responsable des installations est : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 613
Conformité : 99 %
Valeur maxi : 2 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 71
Valeur moyenne : 8,66 mg/L
Valeur maxi : 11 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 57
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 189
Valeur maxi : 0,039 microgramme/L

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 9
Valeur moyenne : 0,063 mg/L
Valeur maxi : 0,08 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 71
Valeur moyenne : 22,8 °f
Valeur maxi : 27,1 °f

SODIUM

Nombre de prélèvements : 9
Valeur moyenne : 21,7 mg/L
Valeur maxi : 26 mg/L

CHLORURES

Nombre de prélèvements : 71
Valeur moyenne : 32 mg/L
Valeur maxi : 41 mg/L

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/03/2025

UDI 067001945

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE - SECTEUR STRASBOURG-NORD

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 5 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de décarbonatation, d'élimination du fer et du manganèse et de désinfection UV.

Votre réseau alimente de façon permanente 19744 personnes sur 6 communes (ECKWERSHEIM, LAMPERTHEIM, MITTELHAUSBERGEN, MUNDOLSHEIM, NIEDERHAUSBERGEN, VENDENHEIM). Le responsable des installations est : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 50
Conformité : 98 %
Valeur maxi : 2 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 13
Valeur moyenne : 9,93 mg/L
Valeur maxi : 13 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 4
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 189
Valeur maxi : 0,032 microgramme/L

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 0,152 mg/L
Valeur maxi : 0,17 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 13
Valeur moyenne : 19,2 °f
Valeur maxi : 20,7 °f

SODIUM

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 86 mg/L
Valeur maxi : 91 mg/L

CHLORURES

Nombre de prélèvements : 13
Valeur moyenne : 39 mg/L
Valeur maxi : 41 mg/L

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 22/03/2025

UDI 067004990

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE - SECTEUR STRASBOURG-SUD

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2024	<p>L'eau distribuée a présenté ponctuellement une qualité bactériologique dégradée sur les communes de Kolbsheim et Ernolsheim sur Bruche (hors zone d'activité). Une restriction d'usage a été mise en place du 18 au 23 septembre 2024 sur ces 2 communes (Kolbsheim et Ernolsheim sur Bruche (hors zone d'activité)). Des actions destinées à améliorer sa qualité ont été menées. L'eau distribuée sur le restant du secteur Strasbourg - Sud est de bonne qualité bactériologique.</p> <p>L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides dépassant la limite de qualité, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours.</p> <p>L'exploitant du réseau dispose d'une dérogation préfectorale pour la distribution de l'eau.</p>	C <ul style="list-style-type: none"> A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
<p>Votre réseau est alimenté par 3 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement d'élimination du manganèse et de désinfection.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 24585 personnes sur 9 communes (ACHENHEIM, BLAESHEIM, BREUSCHWICKERSHEIM, ENTZHEIM, GEISPOLSHEIM, HANGENBIETEN, HOLTZHEIM, KOLBSHEIM, OBERSCHAFFOLSHÉIM). Le responsable des installations est : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.</p>		BACTÉRIOLOGIE C Anomalie ponctuelle <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 77 Conformité : 98 % Valeur maxi : 64 n/100 ml</p>
NITRATES <p>Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>		A Bonne qualité <p>Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 12,6 mg/L Valeur maxi : 19 mg/L</p>
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>		C Dépassements réguliers de la limite réglementaire <p>Nombre de prélèvements : 20 Conformité : 45 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,492 microgramme/L (chloridazone desphényle) Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényle ; total des pesticides analysés</p>

Quelques conseils		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	DURETÉ Eau dure <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 23,9 °f Valeur maxi : 28,9 °f</p>
ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.	SODIUM <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,0731 mg/L Valeur maxi : 0,12 mg/L</p>
RÉSEAU PRIVÉ 	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.	CHLORURES <p>Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 29,9 mg/L Valeur maxi : 37 mg/L</p>
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.	

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 11/07/2025

UDI 067004991

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE - SECTEUR LA WANTZENAU

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente de façon permanente 5894 personnes sur 1 commune (WANTZENAU (LA)). Le responsable des installations est : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 19
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 1,6 mg/L
Valeur maxi : 1,8 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 189
Valeur maxi : 0,008 microgramme/L

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 0,085 mg/L
Valeur maxi : 0,09 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 20,4 °f
Valeur maxi : 20,7 °f

SODIUM

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 16 mg/L
Valeur maxi : 16 mg/L

CHLORURES

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 31,8 mg/L
Valeur maxi : 33 mg/L

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 22/03/2025

UDI 067004992

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE - SECTEUR ILL ANDLAU 1

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente 2 communes (FEGERSHEIM, LIPSHEIM), soit 8443 personnes. Le responsable des installations est l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 19
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 20,8 mg/L
Valeur maxi : 22 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 4
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 189
Valeur maxi : 0,062 microgramme/L (chloridazone desphényle)

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 0,075 mg/L
Valeur maxi : 0,08 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 32,3 °f
Valeur maxi : 33,7 °f

SODIUM

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 12 mg/L
Valeur maxi : 13 mg/L

CHLORURES

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 76,8 mg/L
Valeur maxi : 82 mg/L

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/03/2025

UDI 067004993

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE - SECT. KOCHERSBERG-CENTRE

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 11 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement d'élimination du fer et du manganèse, de décarbonation et de désinfection par chloration et rayonnements UV.

Votre réseau alimente de façon permanente 802 personnes sur 1 commune (OSTHOFFEN). Le responsable des installations est : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2020, 2021, 2022, 2023, 2024

NITRATES

A

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 19

Valeur moyenne : 6,12 mg/L

Valeur maxi : 13 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 7

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 189

Valeur maxi : 0,032 microgramme/L

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 7

Valeur moyenne : 0,0979 mg/L

Valeur maxi : 0,17 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 19

Valeur moyenne : 15,3 °f

Valeur maxi : 20,7 °f

SODIUM

Nombre de prélèvements : 7

Valeur moyenne : 44,6 mg/L

Valeur maxi : 91 mg/L

CHLORURES

Nombre de prélèvements : 19

Valeur moyenne : 21,4 mg/L

Valeur maxi : 41 mg/L

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 22/03/2025

UDI 067005048

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE DE STRASBOURG-REGIE-SECTEUR OBERHAUSBERGEN

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides dépassant la limite de qualité, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener). L'exploitant du réseau dispose d'une dérogation préfectorale pour la distribution de l'eau.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 1 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente de façon permanente 5556 personnes sur 1 commune (OBERHAUSBERGEN). Le responsable des installations est : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 29
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 86
Valeur moyenne : 10,8 mg/L
Valeur maxi : 16 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 78
Conformité : 95 %
Nombre de substances recherchées : 189
Valeur maxi : 0,142 microgramme/L (chlordiazone desphényle)
Substance(s) non conforme(s) : chlordiazone desphényle

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 12
Valeur moyenne : 0,0836 mg/L
Valeur maxi : 0,14 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 86
Valeur moyenne : 26,4 °f
Valeur maxi : 32,3 °f

SODIUM

Nombre de prélèvements : 12
Valeur moyenne : 19,5 mg/L
Valeur maxi : 26 mg/L

CHLORURES

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : 86
Valeur moyenne : 33,8 mg/L
Valeur maxi : 42 mg/L

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/03/2025

UDI 067006130

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE DE STRASBOURG-REGIE-SECTEUR LINGOLSHEIM

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 13 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente de façon permanente 20266 personnes sur 1 commune (LINGOLSHEIM). Le responsable des installations est : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 26
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 74
Valeur moyenne : 13,3 mg/L
Valeur maxi : 27 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 58
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 189
Valeur maxi : 0,039 microgramme/L

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 10
Valeur moyenne : 0,0892 mg/L
Valeur maxi : 0,17 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 74
Valeur moyenne : 25 °f
Valeur maxi : 31,6 °f

SODIUM

Nombre de prélèvements : 10
Valeur moyenne : 22,2 mg/L
Valeur maxi : 26 mg/L

CHLORURES

Nombre de prélèvements : 74
Valeur moyenne : 38 mg/L
Valeur maxi : 56 mg/L

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/03/2025

UDI 067006132

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE - SECTEUR ILL ANDLAU 2

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides dépassant la limite de qualité, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener). Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE D'ESCHAU. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 10219 personnes sur 2 communes (ESCHAU, PLOBSHEIM). Le responsable des installations est : « EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 13
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 14 mg/L
Valeur maxi : 14 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 13
Conformité : 54 %
Nombre de substances recherchées : 189
Valeur maxi : 0,125 microgramme/L (chloridazone desphényle)
Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényle

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0,08 mg/L
Valeur maxi : 0,08 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 25,5 °f
Valeur maxi : 26 °f

SODIUM

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 16 mg/L
Valeur maxi : 16 mg/L

CHLORURES

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 31 mg/L
Valeur maxi : 31 mg/L

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/03/2025

UDI 067006151

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,14 euros TTC par m³** (Sispea • données agrégées disponibles - 2022). https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4

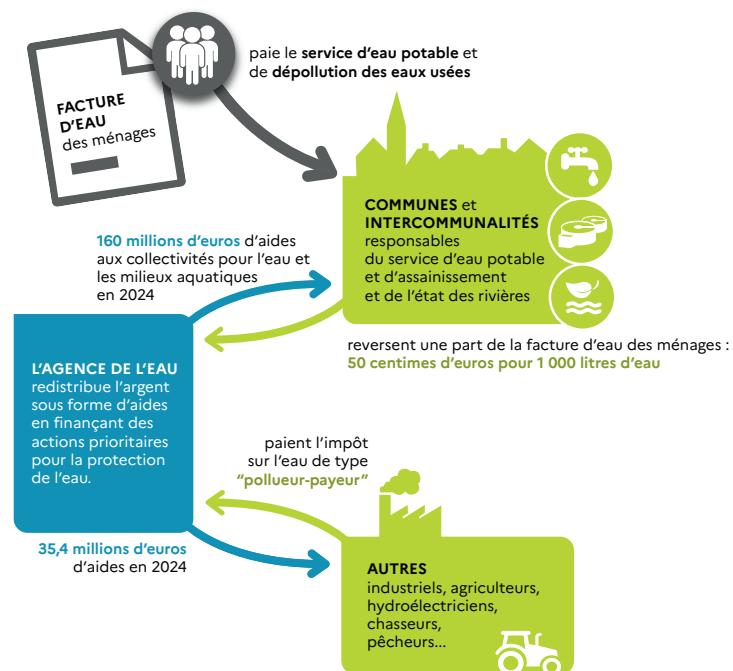
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou la/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

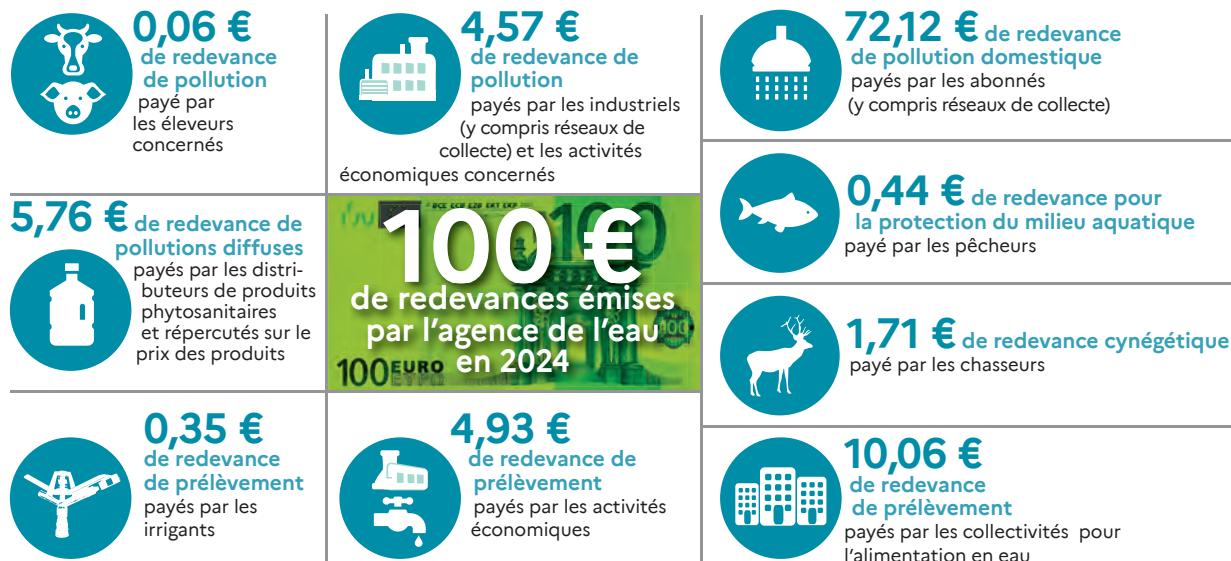
NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

D'OU PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,8 millions d'euros, dont plus de 118,9 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



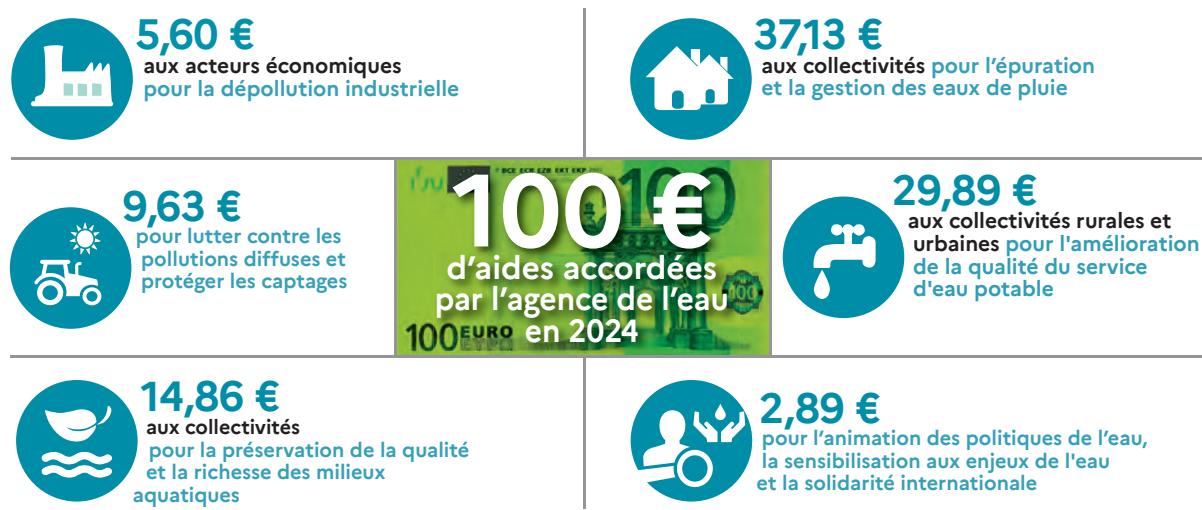
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



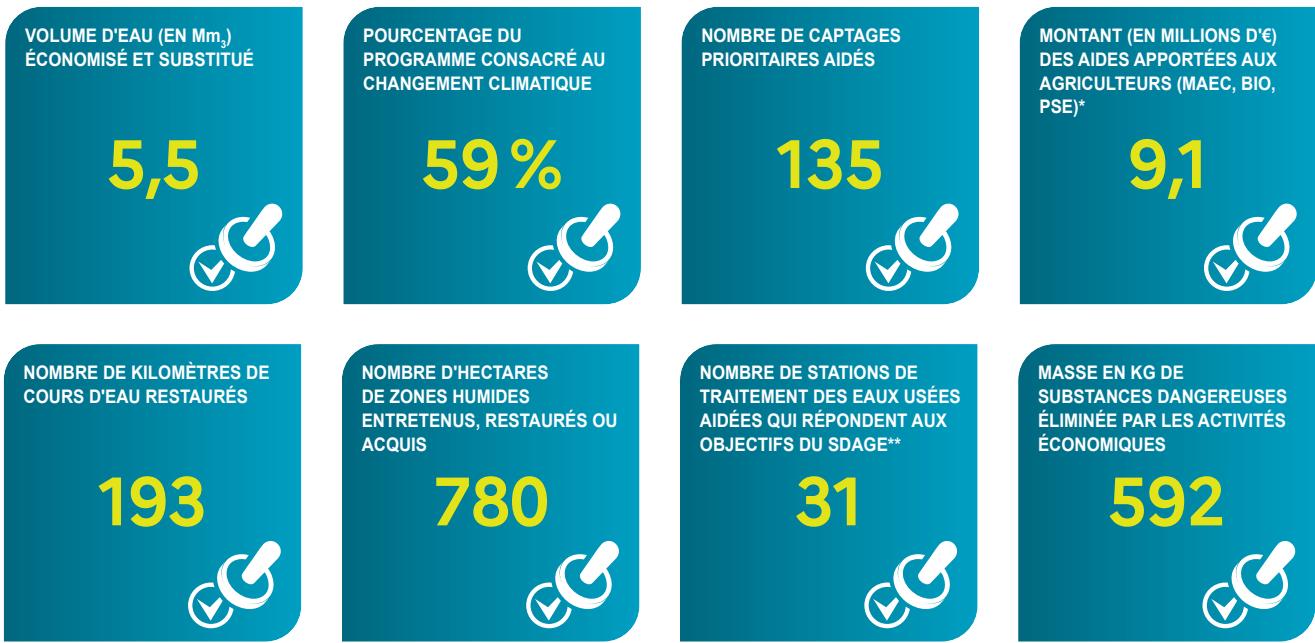
En 2024, 59 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux
** SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

TRANSFORMER POUR PROTÉGER DURABLEMENT

Le 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse 2025-2030 est doté **d'une capacité d'aides de plus d'1 Md€**. Déployé sur 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 ce nouveau programme ambitieux poursuit la dynamique de transformation déjà initiée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sur son territoire en soutenant les acteurs locaux dans leurs actions pour un usage durable des ressources en eau.

Le 12^e programme de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse répond aux enjeux environnementaux définis dans plusieurs stratégies nationales mais également dans les documents de planification de bassin. Le 12^e programme fait ainsi figure de levier principal pour la mise en œuvre du Plan Eau, des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des districts du Rhin et de la Meuse et du plan d'adaptation au changement climatique des ressources en eau du bassin Rhin-Meuse.

Ce nouveau programme se concentrera sur **5 priorités d'actions**, à savoir l'atteinte du bon état des eaux, la sobriété hydrique, la reconquête des captages, les solutions fondées sur la nature et la préservation de la biodiversité.

En savoir plus sur le 12^e Programme : <https://www.eau-rhin-meuse.fr/12e-programme-d-intervention-2025-2030>

RHIN-MEUSE, LE FILM

Découvrez ce documentaire captivant de 26 minutes qui, au travers de nombreux témoignages, vous racontera l'épopée de la politique de l'eau de notre territoire, l'évolution des priorités depuis 60 ans et les enjeux climatiques auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.

Pour le consulter : <https://www.youtube.com/watch?v=PFqNTKg1N8k>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse

Rozérieuelles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin :

- 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain)
- 4,4 millions d'habitants
- 8 départements
- 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

→ Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMpte !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Rhin-Meuse et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://consultation.eau-rhin-meuse.fr>



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

NOTES

NOTES





• **Ville et Eurométropole de Strasbourg**
• 1 parc de l'Étoile - 67 076 Strasbourg Cedex - France
• Tél. 03 68 98 50 00
• **Courriel:** courrier@strasbourg.eu • www.strasbourg.eu